6ème année
No 24

MONTRÉAL
Déc. 1920

# Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur — Economie politique et sociale — Mathématiques
Législation — Histoire — Statistique — Architecture — Sciences
Hygiène — Industrie — Forêts — Finances — Transports

## SOMMAIRE:


| Pages | | | |
|---|---|---|---|
| 311— | I. | Un programme d'action sociale | ÉDOUARD MONTPETIT. |
| 332— | II. | L'avenir des industries chimiques au Canada | LOUIS BOURGOIN. |
| 357— | III. | La Société des Nations et l'opposition américaine | JEAN DÉSY. |
| 369— | IV. | Un siècle d'histoire poétique | LOUIS DANTIN. |
| 377— | V. | Les coopératives de consommation en France | A. DAUDÉ-BANCEL. |
| 396— | VI. | Les tramways à Montréal | L.-A. HERDT. |
| 399— | VII. | Le pont de Batiscan | F.-BENOIT PAINCHAUD. |
| 402— | VIII. | Les perspectives du change français | RAOUL LIAGRE. |
| 408— | IX. | De la moyenne harmonique et de sa construction | A. DOLLO. |
| 409— | X. | Revue des Livres : | |
| | | Nouveau cours de sciences naturelles | L. J. DALBIS. |
| | | La question ouvrière au Canada | E. M. |
| | | Nos Voyageurs | P.-L. M. |
| | | Des influences françaises au Canada | P.-L. M. |
| | | Le rôle des sciences dans l'éducation | |
| | | Carnets de Chimie physique | L. B. |
| | | G. K. Chesterton | |


ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

## COMITÉ DE DIRECTION :

*Président :* Mgr Georges GAUTHIER, Recteur de l'Université de Montréal.
*Membres :* MM. Aurélien BOYER, Principal de l'École Polytechnique.
Alfred FYEN, Directeur de l'École Polytechnique.
Arthur AMOS, Chef du service hydraulique de la Province de Québec.
Augustin FRIGON, Professeur à l'École Polytechnique.
Léon-Mercier GOUIN, Avocat.
Théo.-J. LAFRENIÈRE, Professeur à l'École Polytechnique.
Olivier LEFEBVRE, Ingénieur en chef, Commission des Eaux courantes.
L'abbé Olivier MAURAULT, Professeur à l'Université de Montréal.
Édouard MONTPETIT, Professeur à l'Université de Montréal
Antonio PERRAULT, Professeur à l'Université de Montréal.
Arthur SURVEYER, Ingénieur Conseil.

## COMITÉ D'ADMINISTRATION ET DE RÉDACTION :

*Président :* Arthur SURVEYER.
*Membres :* MM. Édouard MONTPETIT, Arthur AMOS, Augustin FRIGON, O. MAURAULT, Théo. J. LAFRENIÈRE, Antonio PERRAULT, Olivier LEFEBVRE, Léon-Mercier GOUIN.
*Rédacteur en chef :* Édouard MONTPETIT.
*Secrétaire de la rédaction :* Léon-Mercier GOUIN.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST FIXÉ A $3.00 DOLLARS POUR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, A $4.00 DOLLARS POUR TOUS LES AUTRES PAYS.
LE NUMÉRO 75 SOUS.

La *Revue Trimestrielle Canadienne* paraît quatre fois l'an: en mars, juin, septembre et décembre.

La Revue est accessible à la collaboration de tous les publicistes, spécialistes et hommes de profession.

La Direction n'entend pas par l'insertion des articles assumer la responsabilité des idées émises.

Tous les articles insérés donnent droit à une indemnité calculée par page de texte imprimé ou de graphiques.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

La reproduction des articles publiés par la Revue est autorisée, à la condition de citer la source d'où ces articles proviennent.

*Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il aura été envoyé un exemplaire à la Rédaction.*

Pour les abonnements, publicité, collaboration et autres renseignements, s'adresser au :

*Secrétaire-général :* Augustin FRIGON,
École Polytechnique,
228, rue Saint-Denis,
Montréal.

LA PLUS IMPORTANTE

# LIBRAIRIE ET PAPETERIE FRANÇAISE AU CANADA

(FONDÉE EN 1885)

ARTICLES RELIGIEUX, artistiques et pratiques. ENCADREMENT.

LIVRES RELIGIEUX. Musique et chant grégorien. RELIURE.

ARTICLES DE CLASSES. Dessin. Globes. Cartes murales. MUSEES.

LIVRES DE CLASSE : français, anglais, latins, grecs. SAYNETTES ET DRAMES.

ARTICLES DE FANTAISIE. Maroquinerie. Décorations. Statuettes. Cartes postales. Albums. Jeux. Jouets.

LIVRES CANADIENS ET FRANÇAIS : Littérature. Histoire. Romans. Economie sociale. Théâtre. Sciences. Arts. Métiers. Manuels. Guides.

ARTICLES DE BUREAU. Meubles. Livres perpétuels. IMPRESSION. TAPISSERIES. Papiers peints, reliefs et vitraux. Moulures.

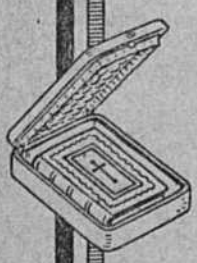

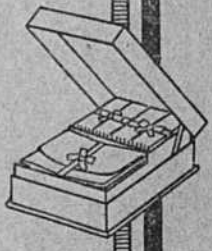

**Librairie GRANGER FRÈRES, Limitée**

**Place d'Armes et rue Notre-Dame O., Montréal**

**Le NOTAIRE FARIBAULT**
Successeur de Leclerc & Faribault
Edifice Versailles, No 90 rue
St-Jacques, MONTREAL.
Tél. Main 678.

**LAVERY & DEMERS**
Avocats et Procureurs
17, rue St-Jacques. Tél. Main 4472.
Résidences :
Salluste Lavery, B.C.I., 2041 Hutchison
Tél. Rock. 3178.
Maurice Demers, 1150 St-Hubert. St-L. 679.

Téléphone : Main 8494-8495.
BROSSARD,
FOREST, LALONDE & COFFIN
AVOCATS
Edifice du "Crédit Foncier"
35, rue St-Jacques MONTREAL

**F. C. LABERGE**
INGENIEUR
30, RUE ST-JACQUES

Tél. St-Louis 3925.
**S. A. BAULNE**
INGENIEUR CIVIL
Professeur à l'Ecole Polytechnique
1294, rue St-Hubert, Montréal.

Victor Pager Arm. Cloutier Jos.-C. Ostiguy
**PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY**
AVOCATS
Immeuble Power, 83 ouest rue Craig
Tél. Main 5598

**ATHANASE DAVID, C.R.**
de l'étude légale
ELLIOT, DAVID & MAILHIOT
Edifice "Canada Life" MONTREAL

**LE NOTAIRE CHARBONNEAU**
Commissaire pour les provinces et les Etats-Unis
Organisateur de compagnies
Edifice Power, 83 ouest, rue Craig,
MONTREAL

Téléphone Bell Est 2660.
**LIBRAIRIE ST-LOUIS**
Norbert Faribault, propriétaire.
Papeteries, Fournitures de Bureaux, Livres, Revues, Romans, Journaux, Jouets, Articles religieux et de fantaisie, Impressions et Reliure.
288 RUE STE-CATHERINE EST
(Près St-Denis) Montréal

**Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest**
Procureurs et Avocats
11, PLACE D'ARMES
Edifice de la Banque de Québec

## LE JOUR DE PAIE

prenez l'habitude de déposer régulièrement une partie de vos gages. Placez vos économies à

## La Banque Nationale

*Siège Social: Québec* *Fondée en* 1860

La plus vieille Banque canadienne-française. 310 Succursales et Agences au Canada. Acfif : plus de $68,000,000.00. Correspondants dans le monde entier.

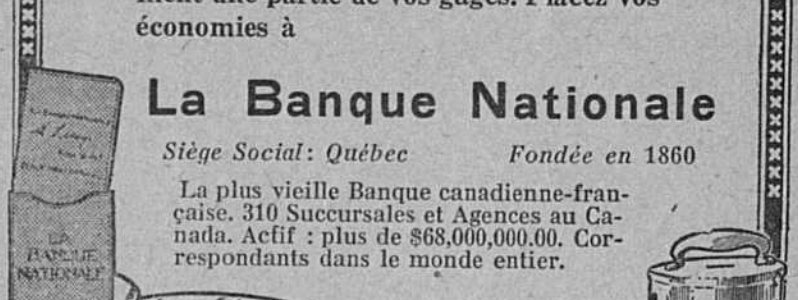


Tous nos produits sont dégustés et analysés

## LA CIE MONTREAL DAIRY Limitée

290, AVENUE PAPINEAU

EST UNE INDUSTRIE MODERNE

CRÈME DOUCE — BEURRE — CRÈME GLACÉE

Téléphones : Est 1618 - 1361 - 7019.

**BONIN FRÈRE, Limitée**

Mercerie et Chapeaux

107. 529, 669 et 1819, rue Ste-Catherine Est

MONTRÉAL

Un seul magasin. Tél. Est : 1878-3241.

**ED. GERNAEY**

FLEURISTE

108 et 110 rue Ste-Catherine Est

MONTREAL

Spécialité : Tributs floraux.

**LIBRAIRIE CANADIENNE**

G. Ducharme, prop.

Achat et vente d'ouvrages canadiens (livres, revues, journaux, gravures, etc.)

36 et 36a ouest, rue Notre-Dame.

Tél. Main 1779

**Chs. Desjardins & Cie, Limitée**

Fabricants, Importateurs et Négociants en

FOURRURES ET CHAPEAUX

130, rue St-Denis, Montréal, Canada.

# LE SYLLOGISME DU JOURNAL

## SI

un journal a pour but la défense de la religion et de la race et la grandeur du pays :

si pour atteindre ce but il n'accepte et ne reçoit aucune subvention des coteries ou partis politiques :

si ses colonnes ne sont ouvertes qu'à des annonceurs recommandables :

si les nouvelles sensationnelles et déformatrices de l'opinion publique sont soigneusement écartées :

si sa tenue typographique et littéraire impose l'attention et tend à la formation intellectuelle de ses lecteurs :

s'il n'atteint que la classe éclairée dont il forme l'opinion et dirige l'action :

si malgré toutes ces restrictions il provoque un mouvement d'idées saines plus considérable que tous les autres journaux :

il est incontestable que ce journal est une force et mérite l'encouragement de tous les gens sérieux et désintéressés.

## OR

"Le Devoir" a reçu des autorités religieuses de ce pays les plus éloquents témoignages d'approbation et d'encouragement.

"Le Devoir" a été le premier à combattre pour les droits des minorités.

"Le Devoir" doit sa survivance à la générosité de ses amis et aux sacrifices de ses directeurs.

"Le Devoir" reçoit, proportionnellement au tirage, plus d'encouragement des annonceurs que n'importe quel quotidien français de ce pays.

"Le Devoir" subordonne le souci de plaire à ses lecteurs, à celui de les éclairer et les diriger.

## DONC

**il mérite l'appui de tous les gens conscients de la force du journal honnête et indépendant.**

Membres du clergé, hommes de profession, hommes d'affaires, jeunes gens et jeunes filles, soutenez de votre autorité, de votre encouragement, de votre abonnement, une force indispensable à la saine formation intellectuelle et morale d'un pays.

**LE DEVOIR, administration : 43 St-Vincent, Montréal, Can.**

**Le prix de l'abonnement ($6.00) est l'équivalent de sa valeur.**

# Ce sentiment de bien-être parfait

est ressenti au plus haut degré par celui qui se fait habiller au "Fashion-Craft"

Il se distingue de ses collègues par la grande simplicité de ses vêtements.

Les vêtements sont distingués—mais simples.

Pour faire ressortir un ensemble parfait, sa chemise, sa cravate, son col, ses chaussettes, ses gants, sa canne et son chapeau seront d'une correction parfaite et choisie pour être en harmonie avec le vêtement qu'il porte.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, les prix au "Fashion-Craft" ne sont pas élevés.

MAGASINS

FASHION-CRAFT

MAX. BEAUVAIS, (limitée)

229, RUE ST-JACQUES

Succursale Ouest, 463, rue Sainte-Catherine Ouest.
A.-A. Roy, 469, rue Sainte-Catherine Est.

# L'IDÉE

POUR TRIOMPHER

DOIT S'APPUYER SUR LA MATIÈRE

---

La *Revue Trimestrielle* représente une idée; nous représentons la matière.

Nous vous dirons comment réaliser la fructueuse union de l'idée et de la matière.

DEMANDEZ NOTRE PÉRIODIQUE
BI-MENSUEL :

*La Rente.*

**Versailles Vidricaire Boulais**
LIMITÉE

IMMEUBLE VERSAILLES

MONTRÉAL

BANQUIERS

---

| QUÉBEC | OTTAWA | BOSTON |
|---|---|---|
| 108, rue St-Jean | Imm. Banque Nationale | 60, State Street |

# BANQUE PROVINCIALE
## DU CANADA

SIEGE CENTRAL : 7 et 9 Place d'Armes, MONTREAL, Canada.

| | |
|---|---|
| Capital autorisé | $ 5,000,000.00 |
| Capital payé et surplus | $ 4,300,000.00 |
| Actif total: au delà de | $40,000,000.00 |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Sir HORMISDAS LAPORTE, C. P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin, Limitée, administrateur des chemins de fer nationaux canadiens.
Vice-Président : W. F. CARSLEY.
Vice-Président : TANCREDE BIENVENU, Administrateur Lake of the Woods Milling Co., administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
M. G. M. BOSWORTH, Président "Canadian Pacific Ocean Services Limited".
M. L. J. O. BEAUCHEMIN, président de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. MARTIAL CHEVALIER, Directeur général, Crédit Foncier Franco-Canadien.
L'Honorable NEMESE GARNEAU, C. L., Québec, président de la Société Générale des Eleveurs de la Province de Québec.

BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

Président : Hon. Sir ALEXANDRE LACOSTE, C. R., Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président : Hon. N. PERODEAU, N. P., Ministre sans portefeuille du Gouvernement Provincial, administrateur Montreal Light, Heat and Power Co., Limited.
M. S. J. B. ROLLAND, président de la Cie de Papier Rolland.

BUREAU-CHEF :

Directeur Général : M. TANCREDE BIENVENU.
M. J.-A. TURCOT, Secrétaire. M. LAROSE, Inspecteur-en-Chef.
M. C.-A. ROY, Chef du Bureau de Crédit.

AUDITEURS REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES

M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J.-A. LARUE, Québec.
107 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

# PAPIER D'EGYPTE
## ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

**Pour purifier l'air des habitations**

**En vente, 10 sous le cahier de 32 usages, dans toutes les pharmacies, librairies, etc.**

**ECHANTILLONS GRATUITS**

Nous adressons, gratuitement, sans frais, un cahier-spécimen pour huit usages, à toute personne qui nous en fera la demande.

DEPOSITAIRES POUR L'AMERIQUE DU NORD

**ROUGIER FRÈRES,**

63, RUE NOTRE-DAME EST - - - MONTREAL

ECOLE DES

# Hautes Etudes Commerciales

DE MONTREAL

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique. Musée Commercial et Industriel.

Délivre des diplômes de "LICENCIE EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES."

Le diplôme de "LICENCIE EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "l'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux élèves méritants

Cours spéciaux, le soir : Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale, anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit Commercial. Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand), etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser au directeur des Etudes.

**399, Avenue Viger, Montréal.**

# Revue Trimestrielle Canadienne

Art de l'ingénieur — Economie politique et sociale — Mathématiques
Législation — Histoire — Statistique — Architecture — Sciences
Hygiène — Industrie — Forêts — Finances — Transports

VOLUME VI

Mars, Juin, Septembre, Décembre

1920

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

# TABLE DES MATIÈRES

VOLUME VI — ANNÉE 1920.

## Architecture.


Page

L'habitation à Montréal, par Aimé Cousineau ..... 85
Notre-Dame de Montréal, par M. l'abbé Olivier Maurault ..... 240


## Art de l'ingénieur.


La journée de huit heures et l'organisation industrielle, par Louis Bourgoin ..... 3
L'électrification des grands réseaux de chemin de fer, par Augustin Frigon ..... 39
La chimie pratique et l'enseignement universitaire, par Jean Flahault ..... 95
Quelques idées sur les méthodes de l'enseignement supérieur, par P.-P. Lecointe ..... 151
La télégraphie sans fil au Canada, par Fr. Joachim ..... 176
Les moyens de transport et les progrès de la civilisation, par Jean hault ..... 268
L'avenir des industries chimiques au Canada, par Louis Bourgoin 332
Les tramways à Montréal, par L.-A. Herdt ..... 396
Le pont de Batiscan, par F.-Benoît Painchaud ..... 399


## Économie politique et social.


La journée de huit heures et l'organisation industrielle, par Louis Bourgoin ..... 3
L'influence des forêts sur les sociétés humaines, par Paul Descamps 62
De la séparation de corps, par A.-S. Archambault ..... 68
La question sociale, par l'abbé Martial Levé ..... 125
Le status légal de nos syndicats ouvriers, par Léon-MercierGouin 163
Les causes des variations des prix, par Arthur Surveyer ..... 208
Les énergies nouvelles, par l'hon. Athanase David ..... 223
Le droit de Grève, par Léon-Mercier Gouin ..... 253
Les Moyens de transport et les progrès de la civilisation, par Jean Flahault ..... 268
La publicité, par David Rainville ..... 279
Une étude sur le socialisme, par H. Parent ..... 301

Page

Un programme d'action sociale, par Édouard Montpetit..... 311
L'avenir des industries chimiques au Canada, par Louis Bourgoin 332
La société des nations et l'opposition américaine, par Jean Désy.. 357
Les coopératives de consommation en France, par A. Daudé-Bancel..... 377
Les perspectives du change français, par Raoul Liagre..... 402

## Enseignement.

Les trois anglicismes, par Léon Lorrain..... 51
La chimie pratique et l'enseignement universitaire, par Jean Flahault..... 95
Une école de droit à Montréal avant le Code civil, par l'hon. Édouard-Fabre Surveyer..... 140
Quelques idées sur les méthodes d'enseignement supérieur, par P.-P. Lecointe..... 151
Les dimensions de l'espace réel, par Jules Poivert..... 197
Marguerite Bourgeoys, par Marie Gérin-Lajoie..... 200
Les énergies nouvelles, par l'hon. Athanase David..... 223
Un programme d'action sociale, par Édouard Montpetit..... 311
Un siècle d'histoire poétique, par Louis Dantin..... 369

## Finances.

Les causes des variations des prix, par Arthur Surveyer..... 208
Les perspectives du change français, par Raoul Liagre..... 402

## Forêts.

L'influence des forêts sur les sociétés humaines, par Paul Descamps 62

## Histoire.

Une école de droit à Montréal avant le Code civil, par Édouard-Fabre Surveyer..... 140
La télégraphie sans fil au Canada, par Fr. Joachim..... 176
Marguerite Bourgeoys, par Marie Gérin-Lajoie..... 200
Notre-Dame de Montréal, par l'abbé Olivier Maurault..... 240
Les moyens de transport et les progrès de la civilisation, par Jean Flahault..... 268
La société des nations et l'opinion américaine, par Jean Désy.... 357
Un siècle d'histoire poétique, par Louis Dantin..... 369

## Hygiène.

L'habitation à Montréal, par Aimé Cousineau..... 85
Un programme d'action sociale, par Édouard Montpetit..... 311

## Industrie.


Page

La journée de huit heures et l'organisation industrielle, par Louis Bourgoin ..... 3
L'électrification des grands réseaux de chemin de fer, par Augustin Frigon ..... 39
La question sociale, par l'abbé Martial Levé ..... 125
Le status légal de nos syndicats ouvriers, par Léon-Mercier Gouin 163
La télégraphie sans fil au Canada, par Fr. Joachim ..... 176
Les énergies nouvelles, par l'hon. Athanase David ..... 223
Les moyens de transport et les progrès de la civilisation, par Jean Flahault ..... 268
La publicité, par David Rainville ..... 279
Une étude sur le socialisme, par Honoré Parent ..... 301
Un programme d'action sociale, par Édouard Montpetit ..... 311
L'avenir des industries chimiques au Canada, par Louis Bourgoin 332
Les coopératives de consommation en France, par A. Daudé-Bancel 377


## Législation.


De la séparation de corps, par A.-S. Archambault ..... 68
L'habitation à Montréal, par Aimé Cousineau ..... 85
Une école de droit à Montréal avant le Code civil, par l'hon. Édouard-Fabre Surveyer ..... 140
Le status légal de nos syndicats ouvriers, par Léon-Mercier Gouin 163
Le droit de grève, par Léon-Mercier Gouin ..... 253


## Sciences.


La chimie pratique et l'enseignement universitaire, par Jean Flahault ..... 95
Les dimensions de l'espace réel, par Jules Poivert ..... 197
La moyenne harmonique, par A. Dollo ..... 294-408
L'avenir des industries chimiques au Canada, par Louis Bourgoin 332


## Statistiques.


Les causes des variations des prix, par Arthur Surveyer ..... 208
La moyenne harmonique, par A. Dollo ..... 294-408


## Transports.


L'électrification des grands réseaux de chemin de fer, par Augustin Frigon ..... 39
La télégraphie sans fil au Canada, par Fr. Joachim ..... 176
Les moyens de transport et les progrès de la civilisation, par Jean Flahault ..... 268
Les tramways à Montréal, par L.-A. Herdt ..... 396
Le pont de Batiscan, par F.-Benoît Painchaud ..... 399

## Revue des livres.

Page

Ce que dit la jeunesse ..... 99
Le risque professionnel, par Fortunat Lord ..... 99
A modern french Grammar, par Philippe de la Rochelle ..... 102
Almanach catholique français ..... 103
Symphonies, par Léo d'Yril ..... 104
Anthologie des poètes canadiens, par Jules Fournier et Olivar Asselin ..... 105
Précis illustré de littérature française, par L. Joliet ..... 106
Traité théorique et pratique de la coloration du papier, par J.-G. Varlot ..... 107
Au service de la tradition française, par ÉdouardMontpetit ..... 215
Lendemain de conquête, par l'abbé Lionel Groulx ..... 216
Anthologie des poètes canadiens, par Jules Fournier et Olivar Asselin ..... 218
Les Jésuites au Canada au XIXe siècle, par le R. P. Édouard Lecompte ..... 219
Croquis laurentiens, par Fr Marie Victorin ..... 220
Le divorce, par le Rév. P. Ceslas Forest ..... 220
Propos scientifiques, par l'abbé Henri Simard ..... 221
Oeuvres choisies de Cervantès ..... 221
Recettes utiles, par Ghersi ..... 306
Anthologie littéraire de l'Alsace et de la Lorraine XIIe au XXe siècle, par Ad. Van Bever ..... 306
La science et l'industrie française en 1919-1920, par H. Willotte ..... 307
Le courrier de la presse ..... 307
Nos maîtres les oiseaux, par Étienne Oehmichen ..... 308
Pour relever les ruines, par Joseph Dassonville ..... 308
L'Esthonie, par M. Martna ..... 309
La crise du combustible et ses remèdes, par Aimé Witz ..... 310
Nouveau cours de sciences naturelles, par L.-J. Dalbis ..... 409
La question ouvrière au Canada, par Arthur Saint-Pierre ..... 409
Nos Voyageurs, par le Rév. P. Édouard Lecompte, S. j ..... 411
Les influences françaises au Canada, par Jean Charbonneau ..... 412
Le rôle des sciences dans l'éducation, par René Paucot ..... 412
Carnets de Chimie physique, par Jean Flahault ..... 413
G.-K. Chesterton, par Joseph de Tonquédec ..... 414

## Revue des périodiques.

Combien a coûté la guerre ? (Revue de Science et de Législation financières) ..... 108

## Vie de l'école et de l'association.

Rapports annuels et documents ..... 113

Revue Trimestrielle Canadienne

MONTRÉAL

*DECEMBRE 1920*

# UN PROGRAMME D'ACTION SOCIALE

## Introduction

L'idée mène le monde, soit qu'elle germe spontanément de l'intellect humain soit qu'elle jaillisse de la succession des faits. L'industrialisme et ses conséquences heureuses ou néfastes, l'avance des masses vers la direction des affaires publiques : voilà les deux grands faits qui ont, en partie, engendré l'économie moderne. Ces faits, nés de l'intelligence, — si l'industrialisme provient d'un siècle de merveilleuses inventions et si la démocratie n'est que la mise en œuvre de l'idée lointaine que le nombre doit recevoir sa part d'autorité — retournent à l'intelligence. Ils fournissent l'argument réaliste aux systèmes philosophiques déjà conçus. Fécondés par l'esprit, ils déterminent finalement la volonté par la force du sentiment, suprême sur les foules. Le sentiment provoque la conscience collective, cet « unanimisme » dont ont parlé les littérateurs, et, dans l'ordre social, suscite le mythe de la Cité prochaine où l'homme, déjà puissant par toute une étape de triomphe sur la nature, se reposera enfin dans le bonheur parfait de l'égale jouissance.

Les inventions du XVIIIème siècle ont dissocié les agents de la production. Le lien de l'ancienne corporation rompu, l'ouvrier quitta la maison du maître pour la confusion de l'usine où régna

désormais un capital anonyme. L'État, resté soupçonneux à la suite de ses premières conquêtes, refusait de laisser se constituer entre l'individu et lui une entité corporative qui pût devenir une puissance. Des idées, exprimées en France par les Physiocrates et en Angleterre par les fondateurs de l'École classique, dont l'éclosion avait été facilitée par les travaux des philosophes, tendaient à justifier l'intérêt personnel. L'individualisme économique trouvait les assises libres. L'ambition d'une fortune rapide fit le reste.

La réaction fut prompte. Aux résultats sociaux, très vite décevants, des économistes, des sociologues et, plus tard, des législateurs opposèrent le renouveau de leurs doctrines et l'efficacité de leur action. La thèse associationniste, poussée au-delà de ses confins par les socialistes de la première heure, fut formulée différemment. La parole généreuse et les œuvres de grands catholiques préparèrent notre époque à recevoir l'enseignement de Léon XIII, passé d'une longue méditation dans la forme définitive de l'Encyclique *Rerum novarum :* large coup d'aile sur l'immense vague de fond. Ces pages, par la pensée d'éternelle justice qui les anime, demeurent d'actualité.

Depuis ce contrat, dont le Pape offrait aux peuples la formule, les événements ont achevé de caractériser le monde économique. La concentration, réalisée d'abord par l'effort de la finance, a donné au capital une assurance décisive et suscité l'idée, encore hésitante, de la défense patronale. L'afflux vers les villes, les agglomérations humaines autour des centres de production ont confirmé l'ouvrier dans la certitude présente de sa force. Le prolétariat a gagné vers la foule, soumise seulement à l'espoir de sa propre régénération. Au socialisme scientifique, mis au rencart, les syndicalistes révolutionnaires ont substitué, sinon même opposé, l'action directe et consciente. Le mouvement a touché le château-fort anglais et menacé la démocratie américaine si sûre de ses libertés. La question sociale n'a rien cédé de son acuité. Quoi d'étonnant si on l'a ramenée avec raison à l'« inégalité des conditions humaines » ? Elle est au cœur de l'homme.

La guerre de 1914 servit d'armistice à la guerre sociale. La querelle s'est apaisée devant les exigences de la nation. L'enjeu le plus fort l'emporta. L'étatisme, encore à l'état de principe dans bien des domaines, revêtit soudain la rigueur d'une nécessité et prit l'allure d'un commandement. La requisition fut la loi de tous, salut du peuple. Quelques grèves, fortement blâmées par l'anxiété commune, rappelaient de temps à autre l'ancienne et vivace diver-

gence. Le travailleur, déjà redevable au syndicat d'une situation meilleure, acceptait l'impôt du sang mais réclamait un salaire qui fût l'égal du prix de guerre et qui compensât le gain du profiteur. Les doctrines se taisaient. Les antimilitaristes eux-mêmes avaient décidé de faire la guerre à la guerre. Tous les esprits, profondément remués par le spectacle que livrait l'humanité, ne trouvaient plus d'autre expression que le silence et reportaient à l'heure problématique de la paix la reprise de la « lutte finale ».

L'armistice libéra les volontés, tournées vers la seule destruction pendant la pesante suite des jours de lutte et de deuil : minute d'intense soulagement où la joie des épargnés s'épancha en des manifestations presque enfantines. La certitude de vivre équivaut parfois à une résurrection.

La lettre du traité de Versailles consacra timidement quelques aspirations vers le mieux-être social. Au sein de la Société des nations les lents plénipotentiaires fondaient une internationale ouvrière, érigée en parlement mais ramenée, par raison d'État, au vague des discussions théoriques. Insuffisante satisfaction jetée à l'attente des peuples.

La multitude espérait davantage. Pour elle, la guerre devenait un argument de justice; car la tourmente portait une espérance au sein de tous ses maux, et les hommes ne s'étaient pas battus uniquement pour triompher d'un ennemi traditionnel. La paix intéressait le monde plus encore que les nations. Il désirait renaître. Tout était à reconstruire, fut-ce sur des ruines. Sorti de la nuit, l'homme regardait obstinément l'aurore. Ce titre de roman n'a-t-il pas été jeté dans les premiers frémissements de la victoire : *La vie commence demain?* La longue patience des combattants réclamait une régénération.

Ces désirs prirent voix aussitôt. L'expression en fut nettement révolutionnaire chez les uns, apparemment plus modérée — — quoique nourrie d'une même doctrine — chez les autres. On connaissait déjà les formules de l'action directe et de la socialisation, accommodées au gré des circonstances; mais la réalisation bolcheviste étonna, que l'on n'avait pas crue aussi rapidement possible. Elle parut une expérience décisive, sûrement vouée à l'insuccès, mais dangereuse et rapide comme une gangrène.

Il y eut des réactions, dont on peut faire deux groupes. Le conservatisme financier, préoccupé de l'intérêt immédiat, prêcha la reconstruction des forces économiques, la reprise de la production nécessitée par l'énorme déficit de guerre. Il accordait, en passant,

une attention parfois assez sérieuse aux préoccupations sociales.[1] D'autre part, la sociologie économique, élaborée par des hommes d'œuvres ou de pensée, liés au travail de l'usine ou chargés de par leurs fonctions de la conduite des autres, mit au point des projets divers, plus ou moins sûrs, tous caractérisés par le souci de la paix basée sur la reconnaissance de revendications jugées légitimes. Tels, les évêques américains.

### INTERVENTION DE L'ÉPISCOPAT AMÉRICAIN

Les hostilités à peine terminées, quatre évêques, composant le Comité d'administration du *Conseil national catholique de guerre* des États-Unis, rédigeaient une déclaration, véritable programme-manifeste, sous le titre : *Social reconstruction*. L'avant-propos porte les quatre signatures dans l'ordre que voici : Pierre-J. Muldoon, évêque de Rockford, président; Joseph Schrembs, évêque de Toledo ; Patrice-J. Hayes, évêque de Tagaste, appelé depuis à l'archevêché de New-York; William-T. Russell, évêque de Charleston. Le texte de cet important document, « expression de la hiérarchie catholique américaine », fut largement répandu. Il en existe deux éditions officielles : l'une a été publiée en janvier 1919 par le Conseil national catholique, à Washington, et fait partie d'une série de tracts sur la reconstruction (*Reconstruction pamphlets);*[2] l'autre, plus chétive, d'un point minuscule, a paru dans la collection des documents parlementaires. Une traduction, que nous utiliserons, a été faite par les soins de la *Ligue de ralliement français en Amérique.*[3] Malheureusement, elle est incomplète. Des passages ont été omis, qui ont paru soulever des questions contestées ou n'être pas d'un intérêt pratique immédiat. Ainsi le traducteur laisse de côté les paragraphes consacrés à l'assurance sociale, à la participation ouvrière dans la direction des entreprises industrielles, aux réformes de base que doit subir le régime social actuel, à la coopération de production et à l'actionnariat, à l'augmentation des revenus du travailleur, à l'abolition et au contrôle des monopoles. N'est-ce pas dénaturer les directives que les auteurs entendaient tracer?

---

[1] Cf : *The Canadian national reconstruction Groups* (octobre 1918);—*The Canadian reconstruction Association : Reconstruction in Great Britain* (7 novembre 1918), *Reconstruction in the United States* (9 décembre 1918).

[2] *Social Reconstruction, published by the National catholic war Council, Washington and* 30 *East* 42d *street, New York.*

[3] *La Reconstruction sociale,* à la Ligue de ralliement français en Amérique, Woonsocket.

Les affirmations jugées inopportunes pouvaient quand même être livrées à la discussion, aussi bien en français qu'en anglais. Lisons donc la traduction; mais gardons le texte intégral pour les combats à venir.

Nous distinguerons dans le programme des évêques américains trois parties et nous étudierons successivement, sous leur conduite : les principes fondamentaux de leur doctrine, les points de comparaison qu'ils établissent entre leur pensée et les énoncés antérieurs émanés de certains groupements, les solutions positives qu'ils apportent aux problèmes actuels.

### PRINCIPES FONDAMENTAUX

On trouve en conclusion les idées générales qui fondent le programme de l'épiscopat américain. Elles escortent, comme de droit, une citation de Léon XIII : « La société ne sera guérie que par un retour à la vie chrétienne et aux institutions du Christianisme ». Par ce rappel de la pensée du grand Pape, l'unité de la doctrine est renouée. Comment ne pas rapprocher également l'ardeur de Ferdinand Brunetière à proclamer cette vérité essentielle : en vain changerez-vous les esprits, si vous n'avez pas touché les cœurs vous n'avez rien fait. Ce qui revient à poser, avec le même auteur, la fameuse équation fondamentale : la question sociale est une question morale. Ou encore, pour être plus explicite, les phénomènes économiques — qui sont, ne l'oublions pas, des phénomènes sociaux, — sont conditionnés, en partie, par des nécessités d'ordre moral. L'économie politique est une science d'humanité, donc une science morale. Affirmation faite par des savants — même positivistes — au début du siècle dernier, et que l'enivrement de produire et d'accumuler a affaiblie jusqu'à l'anéantir.

Aussitôt les évêques appliquent au travail puis au capital cette doctrine de vie.

Au travail d'abord, et en ces termes : « L'ouvrier doit reconnaître qu'il doit à son patron et à la société *une honnête journée de labeur en retour d'un salaire raisonnable,* et admettre aussi que les conditions sociales ne pourront progresser essentiellement avant qu'il ait déraciné de son cœur le désir de recevoir un maximum de gages pour un minimum de travail. » Veut-on analyser cette vérité du seul point de vue économique ? lui donner son armature réaliste ? L'ouvrier apporte son travail à l'œuvre de production, et la justice lui ordonne de ne pas se dérober, sans raison, à la tâche qui

fait l'objet du contrat consenti. Il assure ainsi l'honnête productivité de son effort, principe moral absolument confirmé par l'observation des économistes et les expériences des organisateurs d'usines.

Au capital ensuite, car le travail n'a pas — loin de là — à porter tout le poids des devoirs dans notre société industrialisée. Le capital n'a pas que des droits. Ordinairement le plus fort, il reçoit du fait même de sa puissance de lourdes responsabilités. Écoutons la parole épiscopale : « Le capitaliste doit également envisager les choses sous un nouvel angle. Il a besoin d'apprendre cette vérité, longtemps mise en oubli, que la richesse n'est donnée qu'en dépôt, et qu'il faudra rendre compte de la manière dont elle aura été administrée; *que faire du profit n'est pas la seule base* sur laquelle repose et par laquelle se justifient les entreprises d'affaires, mais qu'il y a de ces entités qui s'appellent : profits raisonnables, intérêt raisonnable et prix raisonnables ». Quel consommateur, en cette période où la spéculation a libre excès, n'a pas intérieurement formulé une semblable protestation ? Même dans les phénomènes courants qui paraissent être du domaine de l'économie politique pure, dans l'achat-vente, par exemple, ou dans les opérations monétaires, voilà que le principe moral est restauré, par un rajeunissement de la doctrine scolastique.

Dans l'ordre général, si abondant, pourquoi les évêques s'en sont-ils tenus à d'aussi brèves indications ? Cette précision voulue nous plaît, et nous pensons qu'il y a avantage, dans la solennité des documents de cette sorte, à dégager en pur relief une ou deux propositions qui gagnent à être dessinées avec austérité. D'ailleurs, l'événement a donné raison aux conseils de la hiérarchie. Les auteurs ont prévu la « vague de paresse » et prêché la production, vraie solution de nos embarras économiques. Il faut accumuler de nouveau les matières premières, reconstituer une partie de la main-d'œuvre, rétablir le machinisme et y ajouter par de nouveaux progrès, presser la recherche scientifique et améliorer les méthodes d'exploitation, refaire et gorger les stocks, ramener la balance entre les demandes et les offres. A peine a-t-on prononcé ces commandements que l'on réfléchit sur le rôle qui est réservé au travail. Rien sans lui; et rien d'effectif sans un travail volontairement et consciencieusement productif. Rien non plus sans le capital, instrument assoupli par des siècles de conservation. La réussite de l'œuvre productrice exige une certaine liberté du capital, qui active les initiatives; mais la liberté, là comme ailleurs, n'est pas de tout faire : elle trouve ses bornes dans la morale respectée. La question

du profit notamment — que savent dégager les évêques — est périlleuse. Là porte une partie de la question sociale. La richesse doit tenir compte et rendre compte. Il y a des profits, des salaires, des intérêts, des prix raisonnables. De cette acceptation résulteront le succès, la bonne entente, l'ordre, le sentiment de satisfaction qui naît de la reconnaissance des droits de chacun. Nécessité que seule une loi supérieure peut proclamer.

C'est ce que préconise l'épiscopat américain par la troisième leçon que voici : « Avant tout et par-dessus tout, [le capitaliste] doit cultiver et fortifier dans son esprit cette vérité, que beaucoup d'hommes de sa classe ont saisie pour la première fois pendant la guerre : savoir, que *l'ouvrier est un être humain*, et pas seulement un simple instrument de production; que *le droit du travailleur à une honnête forme d'existence est le premier devoir que la loi morale mpose à l'industrie.* Le patron à droit à se faire un train de vie raisonnable grâce à ses affaires; mais il n'a pas le droit de retirer des intérêts de l'argent qu'il a placé avant que ses employés aient reçu un salaire au moins suffisant pour vivre. C'est là un principe d'humanité et de christianisme lequel tranche avec la morale, purement commerciale et païenne, qui gouverne l'industrie. » Énoncé fondamental où est ramassée toute la question des lois économiques et des lois primordiales de la moralité, et qui marque le but vers lequel tendra l'entreprise économique sérieuse et durable.

Les évêques sont-ils seuls à penser ainsi ? Non, certes. Plus d'un économiste adopte la même attitude. C'est peut-être ce que l'on ne connaît pas assez. On s'en rapporte trop facilement, dans le public, aux enseignements de l'école libérale dite orthodoxe pour juger de l'ensemble des doctrines économiques. L'erreur capitale de l'école classique a été, surtout en matière de répartition des richesses, de vouloir ignorer la morale et de chercher à constituer sur des bases détachées une science qui ne devait être que la libre application d'une harmonie préétablie. Sitôt qu'on a constaté cette impardonnable faiblesse, on ne manque pas de répudier tout ce qui a pu germer d'une pareille source. C'est exagérer. Les économistes orthodoxes nous ont laissé des arguments précieux et définitifs sur plus d'un point, et qui nous servent chaque jour à défendre des opinions parfaitement saines et singulièrement favorables à l'ordre social : ils ont encouragé l'esprit d'initiative, combattu l'étatisme, préservé la monnaie, défendu la propriété, sauvegardé l'industrie, suscité le commerce.

Mais nous n'avons pas, pour le moment, à défendre les économistes classiques; nous voulons seulement rappeler qu'ils ne sont pas tous les mécréants que l'on croit volontiers et, en définitive, qu'ils ne sont pas tous les économistes. Laissons de côté les polygraphes : Gonzague Truc, par exemple, auteur incroyant d'un livre sur le *Retour à la scholastique* et philosophe résolu des *Nouveaux barbares*, ou Henri Clouard qui écrivit cette chose féconde, *Pour une constitution de l'intelligence;* et bornons-nous aux économistes. Ils sont nombreux ceux dont on pourrait citer les œuvres à l'appui de la thèse de l'épiscopat américain. Nous avions songé d'abord à les grouper depuis Charles Gide jusqu'aux derniers venus dans les chaires universitaires, Henri Truchy et Camille Perreau, en passant par l'allemand Guillaume Roscher, l'américain Roger-W. Babson et le « prince des économistes », l'anglais Alfred Marshall. Ils sont trop. Nous préférons retenir l'attention du lecteur sur une page écrite pendant la guerre et qui nous paraît admirablement résumer les conclusions les plus actuelles de la science économique :

« Nous croyons que le goudron est un roi plus puissant que le Kaiser, écrivait en 1916 M. Jean Labadié.[4] Cependant si, par le grossier militarisme qui la soutient, la puissance du Kaiser est parfaitement commensurable à celle de l'industrie et par conséquent du goudron, l'une et l'autre doivent plier devant la puissance divine de la loi morale. Nous comptons bien que la puissance du Kaiser pliera la première. Mais, ensuite, l'âpre lutte pour la vie dans un libre-échangisme à outrance — idéal individualiste spencérien, avalisé en fait par la science économique officielle — devra s'*humaniser*, c'est-à-dire se moraliser.

« En d'autres termes, la science des rapports économiques est incomplète. Elle devra explicitement tenir compte des facteurs moraux, *si elle veut devenir science exacte* et si elle prétend, comme il faut le souhaiter, nous préserver de tout ce que le socialisme contient d'utopie pour nous faire bénéficier de ce qu'il a de généreux et de légitime...

« Cette économie politique morale que nous souhaitons, les événements ne vont-ils pas, d'ailleurs, l'imposer en raison de l'immense destruction des richesses du fait de la guerre? Et la guerre n'est-elle pas la faillite évidente du « laisser faire, laisser passer », tant l'extérieur que l'intérieur?

« Il est téméraire de vouloir approfondir ces vues, mais pour-

---

[4] *De l'organisation*, dans *L'Opinion* du 18 mars.

quoi le siècle qui s'ouvre ne serait-il pas celui des sciences morales exactes, de même que celui qui finit a été celui de la mécanique physique exacte ? »

Voilà tranchée la vieille querelle sur l'applicabilité de la doctrine économique. L'économiste doit-il mêler l'art à la science,[5] et proclamer, en plus de ce qui est, ce qui devrait être. En d'autres termes, l'économie politique est-elle une science sociale complète, ou simplement une enfilade d'énoncés transcendants ? L'économiste pense et écrit pour l'homme. Il est inadmissible qu'il l'oublie.

### PROGRAMMES ANTÉRIEURS

Nous pouvons réduire cette partie à de moindres proportions. Elle offre surtout un intérêt de comparaison et le plaisir de rechercher, dans les sept programmes analysés, les points qui ont retenu la sympathie des évêques et qui ont, jusqu'à un certain degré, entraîné leur adhésion.

Les évêques rejettent tout du « programme de reconstruction sociale » du parti travailliste anglais, attribué à Sidney Webb, et qui leur paraît être le plus radical.[6] Il réclame : 1° un minimum de loisir, d'hygiène, d'éducation et de subsistance; 2° la nationalisation des industries, au moins des industries monopolisées; 3° le paiement par le capital de toutes les dépenses de guerre; 4° le retour de l'excédent de richesse à la collectivité afin de promouvoir les arts, l'éducation, le bien-être des masses. Un seul mot d'appréciation ramène ce programme à son caractère socialiste.

Nous connaissons mieux les vues américaines. Les programmes de la *California State Federation of Labor*, de la *State Federation of Labor of Ohio*, et, enfin, de la *Chicago Federation of Labor* préconisent des réformes fortement teintées d'étatisme : la prévention du chômage, la nationalisation — on ne dit pas encore, comme ailleurs, la syndicalisation — des capitaux et des services publics et même des "ressources naturelles foncières", l'imposition de lourdes taxes sur la richesse accumulée, la « confiscation de tout héritage à partir de cent mille». dollars Des trois associations, la Fédération

---

[5] Cf : Charles Bodin : *Esquisse d'une conception et d'une ordonnance scientifique de l'Économie*, dans la *Revue d'Économie politique* de janvier et mars 1920; et l'article de A. Souchon sur le *Traité d'Économie politique* de M. Truchy, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 novembre 1920.

[6] *Labour and the new social order, a report on reconstruction*, édition du *Labour Party*, Londres, 1er janvier 1918.

du travail de Chicago, qui a suscité le Parti travailliste indépendant, semble être la plus avancée.

Ce sont là des exigences extrêmes. Tout à côté il s'en trouve qui sont plus près de la modération : le salaire minimum, la journée de huit heures, l'assurance sociale sous toutes ses formes, la formation professionnelle ou la rééducation des démobilisés, la réduction du coût de la vie par l'action facilitée des sociétés coopératives. Sur ces questions, il peut y avoir accord au moins en principe. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'on a pu comparer [7] le programme des évêques américains et celui de la Fédération américaine du travail, publié le 4 janvier 1919 dans la Collection des documents parlementaires et reproduit par M. Daniel Bloomfield dans ses *Modern industrial movements* [8] à la suite du document épiscopal. Le rapprochement est sensible sur certains points; sur d'autres — et c'est, on l'entend bien, l'État qui sépare davantage — l'entente demeure et veut être impossible. *The Nation* ne se gêne pas, au surplus, pour accorder la palme au programme catholique : « *That a quartet of catholic clergymen should give the country stronger labor doctrine, more intelligibly presented and more persuasive, than the reconstruction committee of the American Federation of Labor, is the clue of the times.* » [9]

La déclaration patronale, faite par la *Convention of the National Chamber of Commerce*, le 6 décembre 1918, étonne plutôt les évêques par ses réticences. Elle invoque bien le témoignage de Rockefeller; mais elle recule devant l'application des principes qu'il énonce, notamment : la nécessité d'un effort social aussi prononcé que l'effort industriel, un salaire et des heures raisonnables, des conditions décentes d'hygiène, de logement, un loisir intelligent, la culture par l'éducation. Elle s'arrête à discuter affaires, à exiger la diminution de l'impôt, à défendre la liberté des monopoles. Exemple de plus en plus rare de l'impardonnable insouciance des uns devant la réalité sociale.

Plus éveillés, plus préoccupés d'humanité sont les vingt patrons Quakers d'Angleterre. Ils ont indubitablement exercé une influence sur les évêques américains, qui apprécient leur initiative en ces termes : ce document renferme « la définition la plus précise et la plus large que nous devions à la classe des industriels touchant la

---

[7] *The appeal of the Bishops' labor program*, par John Fitzpatrick, président de la Fédération du travail de Chicago, dans *America* du 22 mars 1919.

[8] Pp. 335 et 352 : *Report of the Committee on reconstruction of the American Federation of Labor, as endorsed by the executive Council.*

[9] 29 mars 1919, p. 468, 2ème col.

reconstruction. » Ils reconnaissent généreusement le droit d'association, le contrat collectif, le salaire familial, la participation de l'ouvrier à la conduite « industrielle » de l'usine. Ils réclament mieux encore que de simples mesures d'hygiène et de salubrité, accordées par toutes les législations soucieuses : la sauvegarde de la race, de la morale. Ils concède la diminution du dividende et la remise à la collectivité d'une part des bénéfices qui resteront une fois le salaire assuré. Ils concluent : « Nous demandons à tous les patrons de considérer attentivement si leur train de vie et leurs dépenses sont strictement en harmonie avec les nécessités de leur situation sociale. Rupture d'équilibre sur ce point constitue une perte sèche, et occasionne, au surplus, de regrettables divisions intestines. » C'est parler sagesse. Pourquoi considère-t-on que la question sociale n'a qu'un aspect ? Elle résulte de la rémunération du travail et de la marge du profit.

A tous ces énoncés s'ajoute, en couronnement, une synthèse religieuse : l'opinion de l'*Interdenominational Conference of Social Service Unions*, qui réunit dix groupes d'adeptes et où les catholiques figurent. Ce programme s'élargit jusqu'à cette vérité de base : que le christianisme apporte à la solution des problèmes sociaux des directives essentielles, en ceci particulièrement qu'il reconnaît en l'homme l'intangible suprématie morale. Le travailleur doit recevoir un salaire de vie suffisamment libre et rélevé, goûter un juste repos, habiter un logis sain, être gardé du chômage, prendre même une part à l'orientation de l'industrie, être instruit au triple point de vue de la religion, de la morale et de l'esprit, être protégé contre les influences de milieu qui restreignent l'expansion des forces vives de la race, respecter les autres à son égal, accepter la loi fondamentale du travail, conserver dans toute sa pureté, dans toute sa valeur, le lien familial. Ce programme a, en outre, un mérite que prisent singulièrement les évêques, celui d'être pratique, de n'être pas, comme tant d'autres, « d'un caractère abstrait, plat et anodin. » Aux formules théoriques il joint les moyens de réalisation. Il prêche et fonde.

Ces déclarations répondent, directement ou non, au point d'interrogation que pose, en Europe surtout, la troublante situation d'après-guerre. Peut-on prévoir, pour l'Amérique, de pareils bouleversements ? Que non pas. Notre terre est lointaine, et son sein ne fut pas déchiré. D'ailleurs, l'Américain ne possède-t-il pas mieux et plus que d'autres : un pays abondant, une main-d'œuvre éclairée, et la supériorité ? Pour lui, la paix ne sera pas aussi

dure à conquérir. Jamais il n'eût prononcé un ultimatum aussi catégorique, aussi tranché, que celui qui émana des travaillistes anglais. N'est-ce pas une preuve ? Optimisme qui ne nous étonne pas venant de nos voisins. Exprimé à l'heure que nous savons, il s'affermissait contre des réactions que certains symptômes faisaient prévoir, fût-ce même chez la nation du XIXème siècle.

### SOLUTIONS POSITIVES

Etre pratique, c'est l'intention des évêques. Il le disent et redisent, parlant d'eux-mêmes ou, nous venons de le constater, des autres. Fut-ce en rognant sur les généralités, car ils n'espèrent pas tout embrasser, ils ne veulent pas perdre de temps : ils proposent des remèdes qui sont d'application immédiate. Ils font un bref et « impérieux appel à l'action ». Ils restreignent à des limites nettement tracées le sens du mot reconstruction, titre de leur œuvre. Tant d'auteurs en ont abusé sans qu'on sache ce qu'ils ont voulu dire. Ils toucheront les points faibles de notre régime, ils dégageront les réformes à entreprendre d'abord, ils pareront au plus pressant. Leur programme est donc *surtout économique et social.* Ils l'opposent aux déclarations qui visent un but identique atteint par des moyens différents : à celles qui furent rédigées à l'inspiration des Fédérations de travail. Ils ont délimité le terrain où ils nous invitent à les suivre. Ils se font économistes. Et c'est bien ainsi que les journaux et les revues américains ont jugé ce programme, y compris la catholique *America.*[10]

Ils rattachent leur programme à la guerre, au grand acte qui vient de s'achever et qui a laissé des traces si marquées. Ils entendent conserver les organes administratifs créés pendant les hostilités, comme le *National war labor Board* qui a prévenu des grèves, obtenu de justes salaires, admis le bien-fondé de l'association, encouragé les pourparlers entre patrons et ouvriers, préservé la liberté du travail en écartant les pressions des syndiqués. Ils maintiennent les mesures législatives, comme les pensions aux soldats, qui ont déjà été éprouvées par les circonstances et le temps.[11] Ils y rattachent la colonisation des terres neuves ou libres par les retours du front et les matelots munis d'un capital d'exploitation, qu'ils préconisent

---

[10] 22 et 29 mars 1920. Voir également le *National catholic war Council Bulletin*, de janvier 1920.

[11] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, pp. 365-366.

à la condition qu'elle soit assumée et dirigée par des groupements plutôt que par des isolés. Elle utiliserait des hommes, grossirait la classe des propriétaires, donnerait une impulsion à la production agricole qui constitue un des plus sûrs moyens d'amoindrir le coût de la vie. L'État devrait donc pousser cette initiative, « une des plus bienfaisantes » qui soient.

Comme dans tous ces documents, les paragraphes du programme se suivent sans trop d'ordre et chevauchent un peu, distingués seulement par des titres d'un point plus accentué. Pour ramener à un alignement méthodique la suite des desiderata, appliquons à la déclaration des évêques les divisions d'un cours sur les questions ouvrières, et considérons: *a*) ce qui précède le contrat de travail; *b*) ce qui l'accompagne; *c*) ce qui le suit.

1. *Le placement et l'apprentissage.*[12] — La guerre, ici encore, a créé. Le Bureau officiel de placement devrait être prolongé. Pendant la paix, son action bienfaisante se fera sentir contre la menace, toujours ouverte, du chômage. L'accord est fait sur ce point un peu partout. On admet l'avantage des Bourses du travail (*Labour Exchanges*) constituées sur le modèle anglais, chargées de coordonner — surtout dans nos pays immenses et divers — les offres et les demandes. Au Canada, c'est chose faite.

Pour l'apprentissage, si désirable, si difficile pourtant à instituer et pour des raisons nombreuses qui tiennent à la vie même et à ses exigences hâtives, les évêques conseillent avec d'autres l'enseignement professionnel, bien adapté, facilité, répandu, multiplié. Mais l'enseignement industriel ne nuira pas à l'éducation, c'est une condition posée par les auteurs, qui ajoutent — la phrase vaut d'être détachée, venant d'Américains : — « Une saine démocratie ne peut tolérer une formation purement technique ou commerciale pour aucune catégorie de ses citoyens. »[13] Littéraires invétérés que nous sommes, comment n'applaudirions-nous pas? L'instruction vraie est double : elle prépare à la pensée et à la tâche. Une seconde réticence est à relever qui jette une nuance assez vive : l'apprentissage ne doit amoindrir en rien l'école paroissiale ni l'école privée. « Au contraire, poursuivent les éminents signataires, nous réclamons que les avantages d'un pareil entraînement industriel s'étendent à toutes les écoles privées qualifiées tout aussi bien qu'aux

---

[12] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, pp. 354 et 363.

[13] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 362.

écoles publiques. Nous ne voulons pas de divisions de classes en matière d'éducation non plus que du monopole de l'État sur l'enseignement. » Voilà qui est formel et qui mérite d'être retenu. Aussi bien, le passage est-il souligné dans la traduction de la *Ligue de ralliement français en Amérique.* Dans le texte anglais, non.

II. *La reglementation du travail.* — Les évêques admettent l'intervention de la loi en vue de réglementer et de protéger le travail d'usine. D'abord, pour sauvegarder la salubrité des ateliers et pour assurer l'application des mesures d'hygiène si nécessaires à l'accomplissement de la tâche ouvrière. Puis, pour interdire ou pour réduire le travail fait par les enfants ou par les femmes. Quelques États américains ont déjà commencé à écarter l'enfance du dangereux régime de la fabrique; les autres y viendront, éclairés par l'opinion. Les évêques vont plus loin que la Conférence internationale de Washington et, comme la Fédération américaine du travail, ils demandent que les enfants de moins de seize ans ne soient pas admis à la manufacture.[14] Au besoin, un impôt de 10 p. 100 frapperait les produits fabriqués par des enfants. Les femmes, forcées de travailler pendant la guerre, ont donné un bel exemple d'endurance et de vigueur; mais il est des travaux que leur constitution et leur dignité ne leur permettent pas d'assumer plus longtemps.[15] La réintégration des soldats dans la vie civile, la répartition de la main-d'œuvre facilitée par l'action concertée des bureaux de placement, feront que nombre de femmes pourront renoncer aux fonctions pénibles que leur offrent certaines industries pour rester, tout simplement, gardiennes de leur foyer.

III. *Le salaire.*[16] — Le contrat de travail est signé, auquel les évêques ne s'arrêtent guère : à peine une ou deux allusions. Il fait naître des obligations. De la part du patron, il entraîne le paiement d'un salaire. Nous touchons à l'une des parties les plus neuves et les plus captivantes du programme.

Les évêques consacrent de leur autorité trois principes qui ont déjà été formulés par des économistes et des sociologues à la suite de longs débats : ils acceptent le salaire minimum, le salaire fami-

---

[14] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 356;—*Historical survey of international action affecting labor, Bulletin of Labor statistics,* Washington, 1920; — Georges Schelle : *L'organisme international de législation ouvrière, Revue des Sciences politiques,* août 1920.

[15] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 356.

[16] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield *op. cit.*, pp. 354 et 355.

lial et, pour l'ouvrière, la satisfaction de l'axiome : à travail égal, salaire égal.[17] Qu'est-ce à dire ? Ces mots sont plus vite écrits que définis. Il sied de préciser d'un texte chacune de ces revendications.

Il semble être dans la pensée des évêques que le salaire minimum soit un salaire familial. N'est-ce pas ce qui découle de cet endroit où, après avoir constaté le succès grandissant du minimum de salaire fixé par la législation, les auteurs affirment que « les différents États devraient passer *des lois* à l'effet d'établir une échelle de salaires qui soit *au moins* (minimum) *suffisant pour assurer l'honnête substance de la famille, dans les cas d'adultes mâles, et, dans le cas des femmes, suffisant pour que chacune puisse vivre convenable, ment* » ? Les évêques se bornent à l'expression de ce désir. Ils ne recherchent pas si le salaire familial sera d'application difficile, si, notamment, la diversité des familles ne constituera pas une entrave à la détermination d'un salaire type, ou s'il y aurait lieu d'établir un sursalaire. Ils n'ont, pour l'instant, qu'une préoccupation : épouser la doctrine de ceux qui croient que, en principe, le travailleur et les siens doivent pouvoir vivre.

Vivre : ce même mot est appliqué aux femmes, avec une restriction qui atténue peut-être la singulière portée de la phrase qui suit : « Dans le commencement, le minimum de gages pour les femmes ouvrières devrait être en harmonie avec les besoins actuels de la famille et ces gages devraient être haussés graduellement de façon qu'ils puissent répondre à ses besoins futurs, c'est-à-dire qu'ils devraient en fin de compte être assez considérables pour permettre à l'ouvrière d'économiser autant qu'il est nécessaire pour la protéger, elle et sa famille, contre la maladie, les accidents, les infirmités, la vieillesse. »

IV. *Le salaire et le coût de la vie.*[18] — Le salaire nominal, c'est-à-dire la somme même que touche l'ouvrier, reçoit sa juste mesure du coût de la vie. C'est le salaire réel qui compte, à savoir le nombre d'objets achetables que représente en définitive le montant versé au travailleur. Le prix des choses étend ou limite le pouvoir d'achat. Le salaire peut doubler; mais si le coût de l'existence triple du même coup, il n'y a rien de fait.

---

[17] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 356; et le programme officiel du Parti républicain (1920), dans la *Documentation catholique* du 13 novembre 1920, p. 392.

[18] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 355.

Or, nous savons que depuis la guerre les prix ont augmenté de 75 p. 100 (1918). L'État a bien cherché à établir ici et là un maximum, à arrêter la hausse par une intervention législative; mais il a dû renoncer à cette politique que les évêques réprouvent. Une action contre les « pratiques tortueuses » des monopoles,[19] au besoin la concurrence de l'État contre les trusts — question du moins à être étudiée — , la réglementation de la vente des produits nécessaire, l'établissement d'un impot sur les bénéfices exagérés: toutes ces mesures feraient mieux que l'intervention directe du Gouvernement pour la fixation des prix. Il suffit de reconnaître que celui qui se sert de ses talents pour vaincre ses concurrents n'a pas le droit d'extorquer des consommateurs un injuste profit : tout au plus consentira-t-on à permettre que celui qui fait preuve d'une activité, d'une « efficacité» hors pair, reçoive une rèmunération plus forte.

Revenons à l'ouvrier. Notre régime économique, celui d'avant-guerre tout au moins, pêche par plusieurs côtés. Il réserve, en particulier, des revenus insuffisants à « la grande majorité des salariés ». Le travail n'est pas suffisamment rémunéré. Selon Lauck et Sydenstricker, dont les évêques invoquent le témoignage, « les quatre cinquièmes des chefs de famille gagnaient moins de huit cents dollars [avant la guerre], tandis que les deux tiers des femmes travaillant à gages ne faisaient pas quatre cents dollars ». Quoi qu'il en soit de ces proportions, que nous ne pouvons pas vérifier, il demeure certain, pour quiconque a analysé les budgets ouvriers d'avant-guerre, que le salaire de bon nombre d'ouvriers, encore que suffisant pour leur permettre d'exister, était loin de leur apporter toutes les satisfactions. L'alimentation, le vêtement et le logement exigeaient une très large part du revenu : il ne restait souvent rien pour assurer un intelligent loisir, sinon même pour parer à des nécessités aussi importantes que la simple nourriture.

Depuis la guerre, la situation s'est modifiée : les ouvriers ont touché davantage. En principe, pensent les évêques, il serait de saine économie de maintenir la plupart des salaires au point où la guerre les a portés, même si le prix des choses devait diminuer. L'énoncé paraîtra hardi aujourd'hui que l'on s'apprête, pour amoindrir les effets de la crise qui s'amorce, à fermer les usines et à couper les salaires. N'allons pas trop vite. Répétons d'abord que la

---

[19] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 361.

question sociale est, largement, une question de bénéfice et que l'ouvrier ne doit pas porter seul le poids de sa solution. Observons encore que le salaire n'est pas, autant qu'on veut le faire croire, un élément de cherté; qu'il doit être élevé si l'on veut exiger du travail plein rendement; que l'intervention du machinisme, l'organisation méthodique de l'usine, l'invention et la recherche scientifique peuvent donner un essor nouveau à la production et laisser à l'ouvrier une part assez considérable, un revenu qui agira, par les consommations individuelles, sur la prospérité générale. Que dire surtout du travail intellectuel, victime de la guerre? La question sociale s'est déplacée au cours des hostilités. Le professionnel, le technicien souvent, l'employé de commerce, le rentier ont connu la misère. Et pourtant, où en serait la plus orgueilleuse production sans l'intelligence? Est-ce la matière inerte qui nous a donné le progrès?

Enfin, où serait le mal si l'ouvrier, et tous les travailleurs avec lui, recevaient un peu plus que la stricte justice enfermée dans un salaire consenti? Vivre, qu'est-ce que contient ce mot? Est-ce seulement exister? La pensée de Gounod : « Ne confondez jamais l'existence avec la vie » n'a-t-elle pas un sens profond, ne trouve-t-elle pas une application heureuse en ce point même? Recevoir de quoi exister, est-ce toujours, comme s'expriment les évêques, « pleine mesure de justice »? N'est-ce pas plutôt, comme disent encore tous les théoriciens du catholicisme social, « un minimum de justice »? Croit-on que tout soit bien quand l'ouvrier a sué sa tâche et mangé son pain? N'y a-t-il pas place pour le repos et le loisir, un repos physique et moral, un loisir occupé par l'art?[20] A quoi serviraient les savantes économies du monde sans cette ultime réalisation, vers laquelle il faut tendre, où l'âme et l'esprit trouveront les vraies satisfactions de l'être humain? Que celui qui a respiré l'atmosphère de la fabrique, et observé l'effort qu'impose la division du travail, réponde. L'industrie et l'ouvrier ont droit à la vie : voilà la conciliation nécessaire, que l'avenir rendra possible.

V. *Les assurances sociales.*[21] — L'assurance constitue une de ces nécessités secondes auxquelles le salaire normal devrait suffire. Les évêques n'acceptent l'assurance d'État que comme « un moindre mal », moyen de transition vers un régime de liberté. L'assurance sociale (maladie, vieillesse, invalidité, chômage) doit exister; mais,

---

[20] Cf : L'admirable leçon d'ouverture donnée à la Semaine sociale de Caen par M. Eugène Duthoit (*Documentation catholique* du 30 octobre 1920, p. 322).

[21] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, pp. 355 et 361.

ainsi qu'il est de pratique établie en matière d'assurance-accidents, c'est l'industrie qui y pourvoira. L'aide de l'État ne sera qu'une mesure provisoire et, d'ailleurs, peu considérable. L'ouvrier qui reçoit un salaire tout juste suffisant pour faire vivre sa famille ne saurait être tenu de prélever sur son budget une contribution aux fonds d'assurance. L'idéal serait que le travailleur, de son plein gré et sans rien qui attente à sa dignité, put tirer de son labeur une rémunération suffisante pour satisfaire « à tous ses besoins, à toutes les exigences de sa vie présente et à venir ». En attendant, les cliniques — gratuites seulement pour les plus pauvres — et l'inspection médicale des écoles allégeront les maux qui s'abattent sur ceux que la fortune ignore; et la construction de *logements ouvriers*,[22] déjà poursuivie dans onze villes par l'État américain qui distribua à cette fin quarante millions, sera continuée sans tarder pour écarter des centres surpeuplés les dangers les plus graves qu'une société puisse redouter.

VI. *La coopération et la participation.* — La coopération et la participation — dans toutes les acceptions de ce mot — aideront l'ouvrier à se constituer un revenu plus souple et plus large.

Pour réduire le coût de la vie et augmenter le salaire réel, les évêques conseillent de développer la coopération de consommation, la grosse réussite de l'Angleterre et de l'Écosse étendue récemment à tout l'Empire. Ils y voient, outre un profit, une école — trop peu fréquentée de ce côté de l'Atlantique — où le peuple acquerra, avec la connaissance des affaires, l'esprit des sacrifices nécessaires et le souci du devoir social.[23]

La participation sous toutes ses formes tend plutôt à ajouter au salaire : qu'elle soit un partage des bénéfices, opération qui n'est pas toujours facile ni fructueuse, ou qu'elle fasse de l'ouvrier un associé par l'actionnariat. Ces deux manifestations économiques, encore que récentes, ne sont qu'un début. Nous assistons à une participation plus entière, non plus seulement bornée à la répartition des richesses mais poussée jusqu'à la surveillance, sinon même jusqu'à la direction des entreprises. Est-ce la fin ? Verrons-nous demain le salatariat disparaître ? Nous ne le croyons pas. Mais les évêques nous avertissent que cette disparition ne signifierait pas

---

[22] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield' *op. cit.*, p. 364.

[23] Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 357.

nécessairement la main mise de l'État sur les instruments de production. Dieu les entende !

## CONCLUSION

Un paragraphe, que les traducteurs français ont omis, résume l'ensemble du programme des évêques américains et révèle son unité. Le régime actuel de l'Économie mondiale manifeste trois vices fondamentaux : *a*) une perte marquée dans le double domaine de la production et de la circulation des richesses; *b*) une insuffisance de revenu pour le plus grand nombre des travailleurs; *c*) une exagération du bénéfice — *unnecessary large* — touché par une minorité de capitalistes privilégiés. Toutes les réformes réclamées par les évêques visent à détruire ces inharmonies. La coopération, l'actionnariat, la participation de l'ouvrier à la conduite des entreprises diminueront les pertes et rétabliront l'efficacité du travail. Le salaire familial, permettant d'exister et de vivre, apportera à l'ouvrier, avec l'assurance du bien-être et du loisir, la satisfaction de la justice plus largement obéie. La règlementation des monopoles et l'impôt,[24] sinon la volonté mieux éclairée des capitalistes, borneront les profits étendus sans raison.

Ce programme est un beau témoignage. Il a été formulé dans un moment d'exceptionnelle gravité. Il est bref et décisif; car, pour faire œuvre pratique, les auteurs ont coupé au plus court vers des solutions. D'aucuns eussent désiré un peu plus de doctrine : et l'on nous a même reproché de n'en avoir pas fait à la place des évêques. Sans doute eut-il été excellent que l'on insistât sur l'interdépendance des forces productives, sur le droit d'association et le fait de grève, sur le contrat collectif. Cependant, ceux qui ont lu et médité ce document — avantage appréciable qu'ils ont sur les autres — n'ont pas tardé à se rendre compte, à l'analyse, que les évêques ont touché à tout, d'un mot souvent, d'un paragraphe parfois, mais à tout. C'est leur volonté d'être acceptés immédiatement par l'opinion qui les a guidés. Et puis, l'Encyclique *Rerum Novarum* — dont ils ne citent qu'un passage, qui sert à articuler leur programme au grand énoncé doctrinal de Léon XIII — leur tient lieu d'admirable préface.

---

[25] Cf : *Théologie et vie chère : la morale commerciale*, dans la *Documentation catholique* du 20 mars 1920, p. 403.

C'est même ce qui nous intéresse davantage que ces vérités d'ordre pratique, tranchées dans le sens de la tradition et en vue de la réalité de l'heure. Il y a là une préoccupation d'appliquer les principes qui devient de plus en plus nécessaire, et que l'on ne retrouve pas partout. Vérités qui ne sont pas neuves, si des sociologues les ont formulées déjà; mais que l'on se réjouit de voir passer dans une affirmation dégagée désormais des incertitudes de la controverse, des discussions purement spéculatives, et revêtue. — c'est un point essentiel — d'un incontestable autorité. Le public américain ne s'y est pas trompé, qui a sitôt compris la portée singulière de l'enseignement des évêques ainsi placé à côté de celui des groupements sociaux avancés. Nous l'avons rappelé : la *Nation* y découvre même la plus forte pensée qui se soit exprimée de nos jours sur la question sociale. La phrase est bien américaine et ne vise que les États-Unis, mais elle est quand même significative.

D'un autre côté, comme la même revue affirme qu'un socialiste serait satisfait de la déclaration signée par l'épiscopat américain, il y a lieu de se demander, avec ceux qui ont exprimé des craintes, à ce sujet, si le programme n'est pas trop étatiste. Il veut ne pas l'être, même dans les termes; et on y rencontre une vive insistance pour qu'il ne le soit pas. Il se borne à un interventionnisme prudent, même soupçonneux. Les évêques mettent de côté la nationalisation et proclament la propriété; s'ils vont jusqu'à l'assurance d'État, c'est à leur cœur défendant; ils rejettent le monopole officiel de l'instruction; s'ils prennent une ligne pour dire leur opinion sur le socialisme, c'est afin d'affirmer qu'il sera l'étouffement par la bureaucratie; ils croient à la survivance du salariat; même en matière économique, ils veulent que le Gouvernement renonce à ses formules de guerre.

Ce programme est vigoureux. Il pousse jusqu'au bout la logique du principe morale, qu'il applique à l'ensemble de l'économie. C'est, à nos yeux, son plus grand mérite. Il exige que l'on superpose aux lois de l'économie naturelle les lois d'humanité : justice dans la répartition des biens par le salaire familial; justice dans la circulation par la conscience exigée de l'échangiste;[25] justice dans la production, par un partage équitable des responsabilités; justice dans la consommation par l'action régulatrice des impôts;

---

Cf : La déclaration de la Fédération américaine du travail, Bloomfield, *op. cit.*, p. 362.

proclamation de la valeur de l'être humain; affirmation du rôle final de la richesse, confiée pour le bien à celui qui l'accumule; acceptation d'une saine et légitime liberté.

On le trouvera idéal : il n'est peut-être que lointain. Il ne prendra pas demain le chemin de l'usine, et les évêques n'y ont pas compté. C'est peu à peu qu'il s'appliquera, idée par idée. Attendons, et gardons-le en cerveau. La journée de huit heures remonte à Philippe II d'Espagne, elle fut reconnue en Australie en 1856, elle ne s'est généralisée qu'en 1919. Le Saint-simonisme économique, rêve de 1818, est devenu pour une bonne part réalité. Combien d'années le comte de Mun a-t-il énoncé les vérités que les lois de son pays ont fini par sanctionner? Le programme des Chevaliers du travail de 1888 a dû paraître à notre population bien osé, peut-être même révolutionnaire : il est passé dans nos habitudes, nous le vivons aujourd'hui.

Les évêques ont voulu, dans une minute d'angoisse où savoir était le premier des biens, nous affermir; nous dire la réponse à faire à ceux qui nous interrogent et qui se targuent de n'être pas de purs théoriciens; nous tracer la limite jusqu'où notre sécurité peut demeurer; nous permettre de parler haut à côté de ceux qui ont renoncé à toute hésitation; nous préparer pour les luttes à venir en nous confiant une arme de bon combat et la certitude d'une doctrine.

Édouard Montpetit,
*Professeur à l'Université de Montréal.*

# L'AVENIR DES INDUSTRIES CHIMIQUES AU CANADA

Il peut sembler singulier de parler d'avenir dans une époque particulièrement trouble et incertaine qui est le résultat du bouleversement mondial causé par la dernière guerre. Cependant il n'est pas inutile, croyons-nous, de nous rendre compte de l'état actuel des industries chimiques au Canada et d'envisager les possibilités de leur développement en discutant les principaux facteurs, qui influent sur leur établissement. On est peut-être trop enclin devant les grandes ressources du pays, à croire que la prospérité économique viendra inévitablement sans efforts. Cela est peut-être vrai pour un avenir éloigné; mais je crois qu'il serait de beaucoup préférable que les contemporains préparent un futur prospère, dont ils pourraient tirer des bénéfices, plutôt que d'attendre béatement une venue plus tardive. De plus, pourquoi n'envisagerait-on pas une exploitation rationnelle de tout le pays puisque, contrairement aux vieux pays, on n'est pas encombré ici de choses existantes; et que l'expérience des autres, bien interprétée, pourrait éviter des erreurs, causes de dépenses et de retard inutiles.

Depuis la guerre avec l'Allemagne surtout, on s'est aperçu du grand rôle que la science, en particulier la chimie, peut jouer dans l'industrie. On s'est élevé contre l'empirisme, on a mené la campagne contre la routine, on a porté la chimie aux nues jusqu'à prétendre même que l'avenir était au plus chimiste ! C'est là le fait d'une réaction normale; il convient de ne pas exagérer si on veut tirer parti d'un changement d'habitude. La prospérité économique rapide de l'Allemagne n'est pas due uniquement au travail de ses 30,000 chimistes.[1] Il convient toutefois de souligner encore l'em-

| | | | 1914 |
|---|---|---|---|
| Allemagne..... | 30,000 | Population : | 67,000,000 |
| États-Unis..... | 16,000 | " | 100,000,000 |
| Angleterre..... | 5,000 | " | 45,000,000 |
| France..... | 2,500 | " | 39,000,000 |

[1] Nombre des chimistes dans les différents pays, P. Carré, R. Scientifique 1918.

prise de la chimie sur toutes les industries de transformation et le fait que beaucoup d'industries, qu'on ne peut à proprement parler classer comme chimiques, ont, de nos jours, recours aux chimistes pour les guider. On peut envisager trois catégories d'industries auxquelles la chimie apporte sa contribution. Les industries dans lesquelles les réactions chimiques sont prépondérantes, les industries ou le chimiste est nécessaire pour diriger et contrôler les transformations et, enfin, celles dans lesquelles le chimiste passe comme un auxiliaire tout simplement utile. Nous ne nous attacherons pas à cette dernière catégorie.

Au point de vue scientifique on peut classer les industries chimiques en :

1. Industries minérales;
2. Industries organiques;
3. Industries agricoles et alimentaires.

L'industrie des combustibles qui, par son origine, pourrait se classer parmi les industries minérales appartient aussi par la présence du carbone au groupe des industries organiques; d'autre part, étant donné sa généralité, il convient de l'envisager en dehors des trois classes mentionnées, qu'on peut alors subdiviser plus commodément sans toutefois atteindre un ordre d'une logique rigoureuse :

1. INDUSTRIES PRINCIPALEMENT MINÉRALES.

Métallurgie : métaux alcalins et alcalino-terreux — petitsmétaux — métaux supérieurs — métaux précieux-terres rares-radium —Alliages.
Électrométallurgie.
Électrothermie.
Électrochimie minérale.
Ind. des métalloides.
Ind. des acides minéraux.
Ind. des alcalis.
Ind. des sels métalliques.
Ind. des engrais minéraux.
Ind. des matériaux de construction; chaux-ciments; plâtres; briques.
Ind. du feu : Verrerie; Émaillerie; Céramique; Grès; Faïences; Porcelaines.
Récupération et déchets minéraux.

2. INDUSTRIES PRINCIPALEMENT ORGANIQUES.

Ind. des hydrocarbures.
Ind. des dérivés de la houille.
Ind. des matières colorantes artificielles.
Ind. des produits chimiques-pharmaceutiques photographiques.
Ind. des essences et parfums.
Ind. des explosifs et allumettes.

Ind. des résines et gommes.
Ind. du caoutchouc et gutta-percha.
Ind. des matières colorantes naturelles et extraits végétaux.
Ind. de la distillation des bois.
Ind. de la cellulose et du papier.
Ind. des matières plastiques et textiles artificiels.
Ind. des textiles naturels.
Ind. du blanchiement, teinture, impression, apprets.
Ind. des couleurs, laques, vernis.
Ind. des corps gras, huiles, graisses, savons, glycérine.
Ind. des cuirs, colles, os.
Ind. des produits domestiques, encres, cirages, insecticides...
Ind. d'électrochimie des composés organiques.
Ind. des déchets et résidus.
3. INDUSTRIES PRINCIPALEMENT AGRICOLES.
Ind. des matières amylacées, fécule, amidons, dextrines.
Ind. des sucres, saccharose, glucose, sucre, d'érable, maltose, lactose.
Ind. de fermentation : vins, cidres et poires, bières, alcools, eaux de vie.
Ind. des boissons non fermentées-liqueurs, boissons gazeuses et douces.
Ind. des aliments : farines, pains, biscuits, pâtisseries, pâtes alimentaires.
Ind. de la laiterie : beurrerie, fromagerie, crème glacée.
Ind. des conserves, végétales-animales.
Ind. des chocolats, confiserie, condiments.
Ind. des huiles et graisses alimentaires.
Ind. de la charcuterie.
Ind. des aliments pour bétails.
Ind. du tabac.
Ind. des déchets et résidus.

Le développement de toutes ses industries est subordonné à un certain nombre de facteurs principaux :

1) les ressources en matières premières
2) le prix de l'énergie calorifique-mécanique ou électrique.
3) les moyens de transports.
4) les conditions climatériques.
5) les ressources ou les facilités d'acquérir les matières accessoires et le matériel d'outillage.
6) la main-d'œuvre et la compétence technique du personnel.
7) la consommation du pays.
8) la concurrence étrangère et les trusts.
9) les marchés extérieurs.
10) les tarifs douaniers.
11) les primes à la production et les exemptions de taxes.
12) les capitaux disponibles et les conditions monétaires.
13) les bénéfices possibles.

Le plus important parmi tous ces facteurs est probablement le dernier : possibilité de faire des bénéfices. C'est lui qui, en définitive, déterminera le capital à s'employer dans telle industrie plutôt que dans telle autre.

Je sais qu'on a plutôt tendance à considérer la présence de matière première comme le facteur déterminant l'établissement d'une industrie dans une contrée, mais, dans les pays tels que le Canada, à population relativement faible, à grande superficie et à

main-d'œuvre coûteuse, l'expérience montre qu'un grand nombre de substances ne peuvent être actuellement ouvrées avec avantages, et que l'examen des facteurs considérés comme accessoires est des plus important. Remarquons que, depuis quelques années[2] cette façon de faire s'est développée en s'étayant sur une connaissance plus exacte de l'histoire des industries dont un grand nombre, en définitive, se localisent dans des endroits dépourvus de matières premières, mais où la présence de conditions avantageuses exploitées par la volonté de l'homme aboutissent à créer des centres de productions importants.

Il est évident que la méthode la plus appropriée pour nous permettre un pronostic solide sur l'avenir des industries chimiques serait de discuter pour chacune d'elles les treize facteurs principaux que nous avons énumérés. Ce travail est-il possible? Je le crois faisable au moins pour un certain nombre d'industries sur lesquelles nous possédons passablement de documents malheureusement épars; mais cette tâche dépasse les forces et surtout les moyens d'un seul individu. Un *Comité d'initiatives économiques* établi dans chaque province et ayant assez d'indépendance pourrait certainement faire œuvre utile. Certains renseignements sont à vérifier. à discuter partout, à compléter dans la plupart des cas. Beaucoup de chiffres sont accumulés dans les publications officielles, mais ils ne sont pas utilisés suffisamment. Je sais bien que depuis quelque temps un mouvement, parti vraisemblablement du sein du « Conseil des recherches scientifiques et industrielles », s'est manifesté pour centraliser autour du Bureau Fédéral des statistiques tous les documents numériques sur le Canada. Des monographies ont vu le jour, des états[3] exposant la situation de tel groupe d'industrie ont été dressés; ces travaux sont de première utilité; mais on ne peut leur demander plus qu'ils ne doivent contenir c'est-à-dire des indications aussi exactes que possible. La discussion, la tâche de pronostiquer et d'orienter ne saurait appartenir aux bureaux de statistiques, il est de beaucoup préférable qu'ils conservent leur

---

[2] Laurent Dechesne : *Économie géographique, No* 53; *Revue de l'I. Solvay*, No 2-1920.
Prof. Marshall : *Principles of Economics.*
Prof. Cunningham : *Journal of the Royal Economic Society.*

[3] Directory of the Chemical industries in Canada (Bur. of Statistiques).
L'industrie du sucre de betterave au Canada.
The starch and glucose in Canada 1919.
The fertilizeurs in Canada.
Paint and varnish industries.

rigidité mathématique afin de garder et d'affermir le crédit des renseignements qu'ils fournissent.

L'importance des industries chimiques canadiennes se trouve évaluée dans le « Recensement postal des manufactures » de 1915; il ne faut pas se contenter de considérer le groupe VIII des Produits chimiques, il faut y ajouter le groupe des Produits alimentaires, prendre dans le groupe XI des Textiles les Nos 10 (lin préparé), scinder le No 18 (soie), faire entrer le No 19 (tissus teints) et 30 (vêtements imperméables pour ce qui est de l'imperméabilisation des tissus). Dans le groupe IV), Bois et ses produits, nous devons considérer comme chimiques les Nos 12 (allumettes), 18 (pulpe de bois); — dans le groupe V: Cuirs et ses produits finis, les Nos 6 (cuir tanné); — dans le groupe V, Papier et imprimerie, les Nos 2 (papier), 9 (papier à mouche), 11 (papier ciré). Le groupe VII, liqueurs et breuvages, rentre dans les industries chimiques, — dans le groupe IX, Produits de l'argile, les Nos 2 (briques, tuiles, poterie), 3 (ciments), 4 (ciments de Portland), 5 (verrerie) en partie 6 (verre colorié), 7 (chaux), 8 (miroir et glace), 10 (pierres artificielles), — dans X, Métaux et leurs produits, les Nos 1 (aluminium), 2 (métal babbit), 10 (argenture), 11 (métallurgie), — une partie du groupe XI, des Tabacs — dans le groupe XIV, Industries diverses, les Nos 2 (munitions), 5 (amiante), 6 (asphalte), 7 (cirage), 11 (carbure de calcium), 12 (coke), 20 (colle de farine), 22 (gaz d'éclairage), 24 (colle forte), 27 (encre), 36 (photographie, pour les produits), 37 (plâtre), 43 (caoutchouc), 46 (savonnerie), 48 (composition pour balayage), 51 (composition à laver), 53 (cierges); puis il faut prendre au groupe XV, Industries manuelles, 4 (teinturerie). A cela il faut adjoindre à peu près la moitié des établissements de l'appendice B; petites industries pour la plupart, mais dont le développement répondant à un besoin ne manquera pas de se poursuivre.

Il n'est pas inutile de remarquer tout de suite que pour un très grand nombre de produits chimiques la consommation canadienne avec une population de 8 millions d'habitants est faible. Or, pour beaucoup de ces substances, il faut pour les fabriquer mettre en œuvre des matières et des installations souvent importantes, réclamant du capital argent qui ne peut s'intéresser à une production limitée à une demande locale minime. Il faudrait exporter mais l'un des pays pour lequel l'exportation soit commode se trouve situé dans des conditions de production bien plus avantageuses. Les États-Unis, avec leur 110 millions de sujets, peuvent facilement absorber notre demande et mettre sur le marché des pro-

duits à un prix défiant la concurrence canadienne. Nous retrouverons très souvent cette pierre d'achoppement au développement de l'industrie chimique dans le pays.

Il est difficile de savoir quelle est la valeur de la consommation du Canada pour tous les produits élaborés par ces industries. Remarquons cependant que le Bureau des statistiques fédéral détaille davantage dans les *Monthly report* les chiffres des importations et exportations. On doit constater toutefois qu'il serait désirable qu'une classification fut faite afin d'établir une concordance entre les différents chiffres donnés dans les rapports. Par exemple, l'objet de telle industrie est l'obtention de tels produits; nous connaissons par le Recensement postal le nombre d'établissements, les capitaux engagés, les salaires payés, le nombre d'employés et d'ouvriers, la valeur des matières premières et des produits obtenus; on devrait pouvoir trouver en regard d'un nombre de classification dans les rapports du commerce le montant des importations et exportations pour le ou les produits de l'industrie considérés. J'irai plus loin même, cette classification devrait être internationale; et, dans tous les rapports statistiques des pays, une industrie n'existant pas ou une matière n'étant pas consommée, son numéro de classe devrait figurer avec espace blanc. Immédiatement on connaîtrait pour chaque contrée les industries inexistantes ou à développement insuffisant. Nous n'aurions plus alors besoin d'écrire d'article pour tenter des synthèses avec des documents analytiques insuffisants ou ne correspondant qu'à demi.

Les industries chimiques comme toutes les industries sont dominées par le double problème de l'énergie calorifique et mécanique. Si dans toutes les industries il faut au moins de la force motrice, dans bon nombre d'industries chimiques il est nécessaire d'ajouter à ce besoin celui de chaleur et de vapeur pour obtenir ou faciliter des opérations. Les deux sortes d'énergie sont obtenues industriellement au moyen des combustibles ou de la force hydraulique. On sait que la situation du Canada au point de vue du combustible n'est pas actuellement brillante; il faut importer au moins la moitié du combustible consommé particulièrement dans les provinces les plus industrielles, Ontario et Québec. Il est bon d'avoir toujours présent à l'esprit notre faiblesse afin de pousser à l'économie et de motiver le plus possible l'utilisation rationnelle.

Nous n'avons pour ainsi dire pas d'anthracite, les houilles que l'on trouve sont des houilles grasses à p. 100 de matières volatiles trop élevé pour qu'une bonne utilisation soit faite dans les foyers

industriels ordinairement employés.[4] La seule solution rationnelle qui a déjà été maintes fois préconisée, ici comme dans d'autres pays, est la cokeification de toutes les houilles contenant plus de 15 p. 100 de matières volatiles avec utilisation du gaz produit, le coke devenant le combustible solide à employer pour la production de chaleur. Quant aux résidus goudrons, si leur utilisation pour en extraire tout ce qu'ils renferment ne pouvait être envisagée tout de suite, leur emmagasinement dans des réservoirs naturels choisis dans des étendues libres pourrait les conserver jusqu'au jour où leur traitement serait devenu avantageux. Il ne semble pas qu'un seul pas ait été fait vers cette solution mondialement intéressante qui épargnerait aux villes des fumées désagréables et aux industriels les pertes manifestes, qui n'enchantent que les poètes par leurs volutes capricieuses.

On pensait qu'il était possible de remédier au manque de houille de certaines régions du pays par l'emploi du lignite et de la tourbe. Pour le lignite des expériences récentes, faites dans les provinces de l'ouest sous les auspices du Conseil des recherches scientifiques, ont donné quelques résultats mais je doute qu'ils demeurent économiquement intéressants. La tourbe dont on a tant vanté la valeur, au fond très médiocre comme combustible, est peu employée. La province de Québec qui en porte d'assez grandes étendues espérait palier à son manque de houille par l'emploi de ce combustible en usage dans quelques pays d'Europe; actuellement trois obstacles s'opposent à son utilisation, le coût élevé de la main-d'œuvre, le transport long et coûteux, l'hiver qui arrête et nuit à l'exploitation. Ces résultats confirment quelque peu notre opinion sur les ressources du Canada, elles ne se trouvent pas actuellement placées dans des conditions telles que leur exploitation soit financièrement avantageuses. On sait qu'une bonne utilisation de la tourbe peut être faite aussi par la gazeification[5] mais

---

[4] *The fuel resources of Canada — by* B. F. Haanel, *Inst. of Civil Engineers*, jan. 1918 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Nova Scotia*..... | 2,137 | *million tons bituminous coal* | |
| | 50 | " | " *cannel coal.* |
| *Saskatchewan*..... | 2,412 | " | " *lignite.* |
| *Alberta*..... | 382,500 | " | " *lignite or sub-bituminous coal.* |
| | 1,197 | " | " *bituminous low carbon bitum.* |
| | 2,026 | " | " *anthracite and bitum.* |
| | 669 | " | " *semi anthracite.* |
| *British Columbia*... | 23,653 | " | " *semi anthracite and bituminous.* |
| | 118 | " | " *low carbon bitum.* |
| | 60 | " | " *lignite.* |

[5] E. Haanel : *Gazéification de la tourbe*, Ministère des Mines, Ottawa.

jusqu'ici, à ma connaissance, aucun industriel n'a tenté l'entreprise.

Nous ne nous attachons pas au bois comme combustible, on en fait heureusement un meilleur usage. Restent les huiles de pétrole et le gaz naturel, combustibles d'un avenir industriel prochain. La consommation du pays est surtout marquée par des dérivés des huiles de pétroles tels que les gazolines servant au fonctionnement des moteurs à explosion. Depuis quelques années les industriels ont consenti aux essais d'emploi des huiles lourdes pour la production de force motrice; les résultats sont encourageants et conduiront à des économies. On en viendra aussi un jour à l'emploi direct des huiles lourdes dans les moteurs type Diesel pour la production d'énergie mécanique.

La production canadienne en pétrole est insuffisante pour les besoins; mais les gisements connus sont loin de donner leur plein rendement. La prime de 1½ cent allouée par gallon provenant des puits canadiens (*Petroleum Bounty Act*) atteste que la concurrence étrangère met un obstacle au développement de l'industrie canadienne.

Les alcools, dont on a voulu répandre l'emploi comme combustible, ne me paraissent pas avantageux : ils sont trop chers pour le pouvoir calorifique qu'ils donnent.

Si la consommation en combustible d'une population de sept millions et demi est assurée par une importation de plus de moitié, doit-on conclure qu'elle est moins onéreuse que l'exploitation plus poussée des ressources canadiennes? J'incline vers ce côté, le coût du transport des produits indigènes au travèrs du pays étant très probablement la pierre d'achoppement à un développement plus intensif.

J'ai insisté sur le problème des combustibles, car nous le trouvons toujours à la base de toute industrie; si on veut bien examiner les dépenses en combustible d'un grand nombre d'industries on s'aperçoit de la place qu'elle tient dans le prix de revient du produit en comparaison avec le grand concurrent voisin. Actuellement le charbon dur qui est vendu aux États-Unis à la mine $9.50 la tonne de 2,240 livres nous est livrée dans l'industrie $17.20; pour le charbon mou $6.16 mine, $13.90. Pour chaque tonne les frais s'élèvent donc à $7.70.

Il est vrai que pour un grand nombre d'usines américaines, qui ne sont pas situées au voisinage des mines, le prix de la tonne de charbon est aussi majoré par des frais de transport; mais il ne l'est jamais autant que pour venir au Canada et, de plus, le climat

canadien oblige à consommer à l'usine une quantité de combustible pour chauffer, qui est épargnée à nos voisins.

Je suis de ceux qui croient cependant à la possibilité d'une amélioration du côté de la production d'énergie calorifique, d'abord par une utilisation plus économique imposée par la nécessité ou des mesures législatives, puisque chaque jour nous apporte des lois, peut-être aussi par la découverte toujours possible de combustibles liquides ou gazeux synthétiquement obtenus par réaction chimique catalytique.

On est souvent satisfait à la pensée que les grandes ressources hydrauliques du Canada doivent être suffisantes pour compenser le manque relatif de combustible. Si dans les industries ne requérant que de la force motrice il sera bon un jour de proscrire l'emploi du charbon, il y a bon nombre d'industries chimiques dans lesquelles la nécessité d'employer de la vapeur vive ou des quantités de chaleur importantes fait renoncer, à cause du prix, à l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie calorifique.

Le prix de la force motrice peut varier notablement pour des usines sises en des points différents. Par exemple, telle manufacture qui produit son énergie au moyen du charbon pour $110.00 le cheval-an ne peut l'obtenir par l'électricité à moins de $50.00 alors que dans des régions ce pouvoir est vendu $15.00 à $20.00.

On semble être en accord pour déclarer qu'actuellement[6] au Canada, en ce qui concerne l'emploi de l'électricité pour le chauffage domestique, et à plus forte raison industriel, le coût est trop élevé dans les villes. Il faut attendre des taux plus bas et aussi des appareils plus perfectionnés, s'usant moins vite. On peut espérer de grandes améliorations; car nos connaissances sur l'électricité sont de date relativement récentes. Nous verrons d'autre part que le pays est en droit d'attendre pour un groupe d'industries : les industries électrochimiques, un développement dont on ne peut fixer les limites.

* * *

Les ressources naturelles du pays sont réparties sur le sol et dans le sous-sol. On peut alors distinguer essentiellement : les

---

[6] A. Frigon : *Le chauffage à l'électricité.* — *R. T. C.*, janv. 1919.
W. Vaillancourt : *L'électricité au foyer*, *R.T.C.*, nov. 1919.

ressources apparentes — les ressources probables — les ressources possibles.

Par ressources apparentes nous entendons tout ce qui existe en un lieu à la surface et peut être mesuré (espaces boisés, chutes d'eau). Les ressources probables sont celles sur lesquelles on ne peut avoir qu'une *évaluation* quantitative et qualitative (mines...). Les ressources possibles sont celles qu'on peut faire naître par le fait d'un travail préliminaire indispensable (culture et élevage.) Les produits de ces ressources nous donnent les matières premières pour toutes nos industries. Ces matières sont généralement complexes et se prêtent à beaucoup de transformation, de chacune d'elles peuvent dériver un grand nombre de produits.

Si nous connaissons avec assez d'approximation l'étendue des surfaces boisées du Canada, les minerais qu'on trouve dans le sol et l'étendue des gisements, la superficie des terres cultivables, il faut se livrer à bien des réflexions lorsqu'on vous demande — et c'est en somme pour répondre à cette question que nous écrivons cet article — quelle industrie est avantageuse à créer au pays? La très grande étendue du pays, son climat tout à fait désavantageux, en fin de compte, au point de vue économique, sa population clairsemée font que les belles ressources sont d'exploitation commodes, coûteuses, difficiles, aléatoires.

On a déjà tellement taillé dans celles qui sont commodes à exploiter que les pouvoirs publics ont dû intervenir pour « conserver »; il ne nous reste plus pour bâtir des entreprises neuves et viables que des ressources coûteuses et difficiles. L'heure n'est pas encore venue pour les autres. On n'en tient pas assez compte. Cela entraîne à diriger des énergies vers des régions d'accès difficile, en escomptant une fortune rapide mais aléatoire comme la découverte de mines, alors que des étendues de terre bien situées restent inexploitées et que des entreprises manquent de bras.

* * *

Les industries minérales sont plus particulièrement liées à la présence du minerai dans un lieu d'exploitation commode. Sous ce rapport, le Canada est assez bien partagé. Nous manquons il est vrai de fer, d'étain et d'aluminium parmi les métaux usuels; l'insuffisance de nos charbonnages se compense en partie, heureusement, par la présence d'énergie hydraulique.

Le raffinage électrolytique des métaux et la fusion au four électrique donnent à l'électrométallurgie une possibilité de développement très grande. La présence du minerai à pied d'œuvre est ici moins nécessaire que l'existence d'un pouvoir hydraulique important. C'est donc surtout dans les régions favorisées que l'électrométallurgie est appelée à prendre de l'essor quand de gros capitaux indispensables auront pu être réunis; car il ne faut pas l'oublier la métallurgie comme l'électrométallurgie requièrent des fonds abondants pour les dépenses premières d'établissement et d'exploitation qui ne peut alors se contenter d'être minime.

C'est surtout à cause du manque d'argent qu'une partie de l'énergie électrique produite au pays s'en va aux États-Unis permettre le développement de l'électrométallurgie et de l'électrochimie,[7] qui deviennent alors des concurrentes redoutables et empêchent l'établissement d'industries similaires dont nous pourrions profiter. Néanmoins il faut s'attendre à voir s'accroître l'importance des deux grands centres de Niagara et Shawinigan qui deviendront un jour insuffisants et serviront d'exemples à d'autres créations.

Les minerais de fer que nous possédons sont médiocres, quelques-uns sont même de nos jours inutilisables (minerais titanifères) parce que nous ne savons pas nous débarrasser de leurs impuretés. Seules des recherches — qui ont déjà été demandées — pourraient nous amener à la découverte d'un procédé de traitement propice à leur purification. C'est une question vitale pour quelques industries établies, mais on ne semble pas s'en préoccuper beaucoup. Il y a certes des dépenses à engager et, comme dans toutes les recherches, il serait imprudent d'en fixer le terme comme d'en escompter le résultat; cependant, que l'aboutissant soit positif ou négatif il serait acquis et utile. De plus, j'ai assez foi en la science pour dire qu'il n'y a aucun doute qu'aux cours des travaux de recherches on ne mette en lumière quelque point intéressant de conséquence inconnue mais très probablement suffisante pour justifier les efforts. L'Histoire des sciences — trop peu connue — me permet d'être présomptueux à ce point.

Le fer et le charbon sont encore de nos jours considérés comme symboles de richesse pour un pays, le temps amoindrira peut-être leur valeur parce que de nouvelles combinaisons apparaissent chaque jour et des métaux comme le nickel, l'aliminium, voient leurs

---

[7] W. J. Dick : *Problèmes concernant l'industrie minérale au Canada.* — Rapp. annuel 1917. Com. de Conservation.

emplois se multiplier. Or, pour le nickel, la situation du Canada est excellente. L'année 1919 a produit 44,542.000 lbs., représentant une valeur de plus de $17,800,000; cette année, remarquons-le, ne mesure pas les possibilités de production en nickel puisqu'en 1918 la production était de 92,500,000 lbs., valant $37,000,000. On s'étonne qu'un des rare pays producteur de nickel n'en ait pas fait usage comme monnaie, cela prouve simplement que nous ne sommes pas encore parvenus à nous servir en conscience de nos produits.

Pour ce qui concerne les métaux précieux, platine, or, argent, le Canada n'est pas mal partagé et la grande étendue de territoires incomplètement explorée peut permettre d'augurer un bel avenir. La production en platine est faible, il n'a pas encore été découvert de minerai véritablement riche. Le radium a depuis quelques années retenu l'attention des prospecteurs; mais on n'a pas encore extrait du Canada de ce corps si rare.

Pour les autres métaux il n'y a pas lieu de porter un jugement : leur nombre et leurs quantités sont suffisants, car on ne peut rêver posséder de tout en abondance.

*Acides — Alcalis* — Le développement des industries chimiques est grandement facilité par l'obtention à bon marché de produits tels que acides minéraux et alcalis. On a voulu faire, en un temps, de l'industrie du sel ordinaire (chlorure de sodium) la base essentielle de l'industrie chimique, aujourd'hui on prend comme critérium de développement des industries chimiques dans une nation la consommation en acide sulfurique.[8] Quelle est la situation du Canada devant ces produits ? La presque totalité du sel consommé provient de l'Ontario[9] et de la Nouvelle-Écosse. On a signalé la présence de sel dans la Saskatchewan, mais on ne sait encore si la production sera conséquente. Voilà donc une matière première des plus importantes à peu près localisée dans quelques districts. Le transport coûtera alors souvent aussi cher que la matière. Les deux dérivés importants, la soude caustique et l'acide chlorhydrique, seront de préférence fabriqués au voisinage des salines. En fait, l'Ontario devient le fournisseur des autres provinces. L'importation n'étant pas très importante est vraisemblablement faite pour des produits chimiquement purs. Il est permis de penser que les manufactures

---

[8] Ch. Moureu : *La Chimie française et les problèmes de la guerre; Revue générale des sciences*, no 19, 1920.

[9] *Report on the salt deposits of Canada :* L. H. Cole, Ottawa.

canadiennes pourront faire face à une augmentation de la consommation locale.

La situation est moins bonne pour l'acide sulfurique. Les pyrites canadiennes sont trop disséminées. Dans la province de Québec surtout, elles ne peuvent être transportées en laissant un bénéfice suffisant; car elles ne sont pas très riches en soufre. La pyrite valant à la mine de $1.50 à $2.00 la tonne, grévée d'une « royauté » de $0.10 à $0.25, coûte en transport de $0.80 pour une distance de 20 à 25 milles à $2.30 pour 350 à 400 milles, distances trop souvent communes.[10] On a alors avantage à importer l'acide sulfurique en certains endroits. Il n'y a pas à s'alarmer encore puisque, d'un autre côté, il se fait une exportation. La consommation du pays est relativement minime en temps ordinaire si on compare les chiffres des importations pour la période de 1918 pendant la guerre à celle d'aujourd'hui : 6 mois (1918) $95,882, 6 mois (1920) $11,340.

L'acide nitrique ou azotique n'a pas été sans tenter la plume des publicistes, étant donné qu'on peut l'obtenir synthétiquement en partant de l'azote atmosphérique sur lequel on fait agir le courant électrique. On voyait là l'utilisation indiquée de nos forces hydrauliques. Ce procédé, employé dans les pays scandinaves, n'a pas retenu l'attention des industriels canadiens. Il faut disposer d'une force importante, prendre de très gros risques de mise au point d'un procédé dont le rendement faible ne peut être compensé que par un coût excessivement bas de l'énergie électrique. D'ailleurs, avec la paix ont cessé les besoins énormes d'acide nitrique employée à la fabrication des explosifs; la faible consommation rend plus sage l'importation que la fabrication indigène entreprise en grand par n'importe quel procédé.

*Produits minéraux divers* — Nous sommes obligé de laisser de côté un grand nombre de produits minéraux, tels que les combinaisons du chlore, du soufre de l'azote, du sodium, du potassium, du calcium, les carbonates alcalins, les sels métalliques et un grand nombre de produits secondaires, parce que leur consommation n'étant pas conséquente il ne serait pas intéressant d'en parler sans entrer dans des développements techniques sortant des limites de notre article.

*Engrais* — Une industrie dont l'importance est et deviendra grande pour un pays aussi étendu que le Canada est celle des engrais.

---

[10] *Cost of pyrites, Canadian Chemical Journal*, March 1918.

La consommation par âcre de terre cultivée n'atteint pas encore ici le chiffre d'autres contrées. On peut donc escompter un accroissement, d'autant plus que l'étendue des terres mises en culture ne fera qu'augmenter. Malheureusement nous n'avons pas toutes les qualités des engrais désirables. D'un côté, nous constatons une surproduction, puisque nous exportons; de l'autre, une importation de matières que nous ne possédons pas : tels les guanos, les sels de potasse et des phosphates. Le montant des exportations atteint tout de même pour six mois, 1920, $3,080,034 ( à remarquer qu'il y a pour $1,800,000 de cyanamide, produit organique de l'électrochimie) et les importations se montent à $2,990,000 pour la période correspondante. Il me paraît difficile d'envisager sans de nouvelles découvertes, par exemple, de roches phosphatiques ou une extraction plus intense de la potasse des cendres de bois, d'entrevoir un développement très facile de cette industrie. Il faut seulement chercher à équilibrer nos importations par une exportation des deux produits que nous produisons en surplus, la cyanamide et le sulfate d'ammoniaque.

*Matériaux de construction.* — Les industries nous donnant les matériaux de construction manufacturés (autres que les bois et fers), c'est-à-dire ayant dû subir un traitement pour leur communiquer certaines propriétés (plâtre-chaux-ciments), ou des opérations physiques telles que mélange, malaxage, cuisson (briques, tuiles, pierres artificielles), suivent naturellement la demande de la construction. L'accroissement de la consommation est certain et précèdera de beaucoup celle d'autres produits. Nous ne sommes pas mal partagés, le chiffre de nos exportations dépasse celui des importations lesquelles se font pour des matières spéciales que nous ne possédons ou ne manufacturons pas, la demande actuelle ne justifiant aucunement l'établissement d'usines.

*Industries du feu.* — Nous sommes très en retard dans les industries du feu (verrerie-céramique-porcelaine). Il y a à celà deux raisons majeures. Les matières premières n'abondent pas et n'ont pas paru être de qualité suffisante. Cependant, je ne suis pas sûr que cette question ait été étudiée à fond. Plus capital me paraît être le problème de la main-d'œuvre. Les industries du feu, qui sont parmi les plus vieilles au monde, malgré tous les perfectionnements apportés sont encore sous la dépendance étroite de « tours de mains » et de techniques léguées par l'expérience, en un lieu, avec des matières de composition moyenne assez fixes. On comprend mieux alors pourquoi je suis d'avis que le problème des matières

premières n'a pas été approfondi : c'est que la main-d'œuvre experte et les installations permettant des essais sérieux n'existent pas. De plus de telles industries établies auraient à affronter une concurrence de prix et de qualité qui donne à réfléchir.

* * *

Les industries organiques sont en général plus complexes et plus délicates que les précédentes. Les substances organiques se prêtent à un bien plus grand nombre de combinaisons que les corps inorganiques et, depuis les travaux de Berthelot, on sait que la synthèse de chacun d'eux, théoriquement possible, donne chaque année des acquisitions pratiques.

*Hydrocarbures et dérivés de la houille. Matières colorantes.* — La combinaison la plus simple du carbone avec l'hydrogène, premier composé de la chimie organique, est le premier terme d'une série de corps appelés hydrocarbures, que l'on rencontre la plupart du temps combinés dans la nature à l'état solide, liquide ou gazeux. Leur séparation, relativement facile (quoique chimiquement incomplètement définie), s'opère par le chauffage. Ce sont d'abord les bitumes et les pétroles bruts qui sont la source d'un grand nombre de produits tels que asphaltes, éther de pétrole, gazoline, pétrole, huiles de graissage, paraffines, vaselines. Leur consommation s'est étendue considérablement depuis un demi-siècle et le Canada ne produit pas assez de ces matières pour son usage. On importe beaucoup de produits bruts qui sont raffinés au pays et, aussi, une grande quantité de dérivés, parce que vraisemblablement les usines n'ont pas une capacité suffisante ou qu'il n'est pas avantageux d'avoir trop de produits secondaires ou de résidus difficilement utilisables. Ici se manifeste l'influence du contrôle américain. Il n'est pas possible de passer outre et, actuellement, tout développement des industries du pétrole est subordonné aux volontés d'un trust.

Les dérivés de la houille — gaz dit d'éclairage — ammoniaque et sulfate d'ammoniaque — cyamures — coke — goudron et les principaux produits de sa distillation — benzol — toluol — xylol — anthracène — phénol, naphtaline, crésol, sources d'un très grand nombre d'autres produits explosifs, colorants, médicamenteux ou substances chimiques et parfums synthétiques, n'ont pas été sans frapper l'imagination des peuples. On voyait la fortune enfermée dans un banal morceau de charbon. Dès le début des hostilités, en

1914, quand cessèrent les exportations de l'Allemagne beaucoup ont pensé qu'il n'y avait qu'à distiller la houille pour prendre sur les marchés la place tenue avec tant d'avantage par les Allemands dont la puissante organisation chimique couvrait à peu près le monde.

Les chimistes sont les seuls à avoir toujours douté de la facilité de la tâche. Ce n'est pas tout d'obtenir les produits tels que benzol, toluol, anthracène etc.; il faut leur faire subir un grand nombre de modifications en des opérations délicates qui ne sont pas seulement le résultat de déductions théoriques bien conçues mais résultent d'expériences laborieuses auxquels une bonne partie des 30,000 chimistes Allemands étaient accoutumés.

Les grandes maisons américaines qui ont voulu se lancer dans la fabrication des matières colorantes sur les brevets allemands, par exemple, ont dû faire des sacrifices énormes pour obtenir quelques résultats et beaucoup d'échecs. Aujourd'hui ces usines ont une vie précaire, elles ne font pas tous les produits auxquels les maisons allemandes avaient accoutumé leurs clients. Or, celles-ci vont reparaître sur les marchés et pourront, du fait du change, consentir des sacrifices dépassant ceux faits par le passé pour faire avorter toute organisation américaine de produits chimiques sur lesquels les cartels allemands voulaient garder le contrôle absolu.

Au Canada, la situation était désavantageuse au possible, la consommation n'ayant jamais justifié les frais d'établissement d'usine de matières colorantes et de dérivés du goudron.[11] Pendant la guerre la demande de certains pays a permis à des usines de fabriquer quelques produits de distillation du goudron et même de pousser jusqu'à l'obtention de ce qu'on appelle matières intermédiaires pour l'industrie des couleurs, par exemple l'aniline. C'est aujourd'hui presque de l'histoire. On peut dire que, d'une façon générale, nous ne sommes pas prêts, ni par notre consommation ni par l'état de la main-d'œuvre dont disposent les déjà trop rares chimistes canadiens, à solliciter avec des perspectives séduisantes le capital nécessaire à une industrie des dérivés du goudron. Les seules exceptions pouvant se présenter seraient pour un produit particulier de grande consommation, d'obtention facile ou par un procédé nouveau économique et simple. Il faut se résigner aux importations.

---

[11] *Produits et sous-produits de la houille*, E. Stansfield et F. E. Carker, Dep. des Mines, 1917.

*Produits chimiques organiques etc.* — Ce que nous venons de dire pour les sous-produits de la houille s'applique à peu près sans modifications aux produits chimiques et pharmaceutiques organiques, comme à un grand nombre de substances usitées pour la photographie. On conçoit mal — sauf dans quelques cas bien spéciaux de produits relativement simples laissant une bonne marge de bénéfice et à écoulement régulier, ou obtenus suivant un procédé perfectionné — l'existence de petites usines de produits chimiques organiques assurant au pays sa consommation par le très grand nombre de corps différents que nous employons. En quelques jours, pour certains produits, une installation moyenne aurait constitué le *stock* pour un an, et les charges fixes deviendraient trop considérables. Quant à envisager des fabrications multiples ou à constituer des cycles, ce qui est l'idéal dans l'industrie chimique, faire entrer une matière et en obtenir tous les dérivés immédiats ou voisins, cela ne peut se faire sans risques et surtout sans capitaux conséquents; mais ces derniers sont la plupart du temps effrayés par l'inconnu. En fait, il suffit de connaître les délicatesses et les surprises de la technique organique industrielle pour savoir que la prudence réclame de prévoir bien des essais, quelquefois coûteux, avant d'annoncer des bénéfices.

*Essences et parfums.* — On n'étonnera personne en disant que au moins l'industrie des essences parfums naturels n'est pas sivibles au Canada. Le climat ne nous permet pas une production en qualité et en quantité de plantes aromatiques : elles sont surtout l'apanage des sites plus ensoleillés que les nôtres. Tout au plus quelques fruits seraient assez abondants pour en extraire industriellement leur essence.

Les parfums synthétiques rentrent assez dans les catégories des dérivés de la houille ou des produits chimiques pour qu'on puisse penser que leur obtention assez laborieuse ne soit pas encore rémunératrice. Tout au plus peut-on demander à nos parfumeurs et fabricants d'essences de faire des mélanges, plus ou moins savants pour être suaves, avec de bons matériaux importés.

*Explosifs et Allumettes.* — Il est à peine besoin d'insister sur le développement qu'avait pris durant la guerre la fabrication des explosifs au Canada comme dans les autres pays. Nous ne nous occuperons plus de cette période anormale pour nous cantonner à l'avenir du temps de paix. La consommation en explosifs est relativement élevée au Canada. Les grands travaux de génie civil ont requis et requièreront de bonnes quantités. Les firmes cana-

diennes sont en partie tributaires de nos voisins pour leurs matières premières (acides-charbon) et ont à soutenir une concurrence redoutable des grandes entreprises qui commercent actuellement avec nous. Là aussi les risques à prendre sont gros, ce qui n'est pas fait pour tenter les bourses moyennes. Nous n'avons rien à envier, pour la fabrication des allumettes, dont la partie chimique est bien réduite.

*Résines et gommes.* — Nous produisons peu de résines et gommes, simplement celles que nous donnent nos essences forestières qui ne sont pas très variées. Nous importons pour plus de $4,000-000 de ces matières, que nous retrouverons dans la fabrication de vernis surtout; mais il ne peut en être autrement. Le climat intervient pour limiter notre végétation.

*Caoutchouc et Gutta Percha.* — Encore deux matières que nous ne saurions trouver dans nos forêts. Il faut toutefois constater ici un exemple d'une industrie qui est très prospère dans un pays où la matière première fait défaut et doit être importée. C'est une question de tarif douanier, sans doute : le produit brut étant moins taxé que le produit fini, illustration de l'influence d'une condition secondaire dépendante en dernier ressort de la volonté humaine. Mais le développement est endigué par un trust. Un espoir cependant pour l'avenir : le caoutchouc synthétique obtenu par transformation chimique d'une substance que nous produisons, l'huile de lin : beau sujet de recherche entre tant d'autres.

*Matières colorantes et extraits végétaux.* — Industries peu susceptibles d'un développement appréciable; il y a peu de plantes dans la flore canadienne pouvant nous donner des colorants. Nous sommes aussi mal partagés pour les extraits végétaux, dontlaplus grande partie (sauf les médicinaux) sont tirés d'écorces de bois exotiques et constituent les matières tannantes que nous devons importer des régions plus chaudes.

*Distillation des bois.* — Les produits qui résultent de la distillation des matières ligneuses, alcool de bois-acétates, acide acétique, acétone, créosote, doivent au premier abord constituer une richesse canadienne importante, étant donné que nos ressources forestières comptent au plus clair de notre actif. Nous exportons (1920) pour environ $750,000 d'alcool de bois, $500,000 d'acétate de chaux,[12] $300,000 de créosote. J'estime que c'est peu, mais je crains qu'ici

---

[12] L'acétate de chaux compte dans les produits inorganiques dans les statistiques et devrait être plutôt porté aux substances organiques.

la demande étrangère actuelle ne permettre pas une extention plus grande de la production sans qu'on soit contraint de baisser les prix afin de mettre les produits en bonne posture devant la concurrence avec les pays à change défavorable par rapport au nôtre; il faudrait entamer probablement les bénéfices pour vendre. L'avenir est difficile à envisager, il se complique d'une question commerciale : créer des débouchers nouveaux particulièrements à l'alcool de bois. On avait songé à en répandre l'emploi comme combustible pour quelques ustensiles domestiques, mais il rencontre en l'électricité un concurrent terriblement avantagé.

*Cellulose et papier.* — Ce paragraphe mériterait un article. Nous pouvons affirmer nos richesses les preuves existent [13] et l'avenir est plein de promesses. Nous avons de la cellulose en réserve, nous l'exploitons, nous comptons parmi les grands producteurs de pâte de bois et de papier. Il suffit d'affermir notre position, de faire que, de plus en plus, cette industrie devienne canadienne. On doit songer à l'améliorer par une fabrication intensifiée en quantité et en qualité. L'instruction du personnel technique est un grave problème, on commence seulement à pouvoir le trouver chez les Canadiens français; la porte d'entrée dans ces usines est le laboratoire qui conduira nos ingénieurs-chimistes à la fabrication, et cela d'autant plus facilement qu'on pourra leur donner durant leurs études, qu'il faut solides et complètes, les compléments spéciaux à l'industrie du papier pour leur permettre de s'élever aux plus hauts postes. Un avertissement, les Canadiens français doivent se méfier de la spé cultion qui se fait et se fera en bourse, sur les valeurs de pâte de-bois et papier, un revirement du sort peut vite compromettre une situation trop avantageuse.

*Matières plastiques et textiles artificiels.* — Le celluloid, le viscoïd, la cellite comme la soie artificielle ont pour origine la cellulose. Ce sont des préparations chimiques qui doivent être ouvrées pour être livrées au commerce. Or, les débouchés au Canada ne sont pas suffisants, il ne faut pas oublier qu'il faut mettre en service des installations coûteuses afin d'assurer la multiplicité des objets que réclame aujourd'hui le public. Pour la soie artificielle, le marché serait peut-être acceptable par une industrie; mais la soie artificielle est d'obtention excessivement délicate et les procédés de fabrication

---

[13] *A Handbook of the Canadian pulp and paper industry; (Can. pulp and paper association.)*

demandent une mise au point qui ne manquera pas d'être onéreuse bien que les résultats à escompter soient bons.

Les nouvelles matières plastiques dont l'extention est considérable, bakelite et galalithe, l'une obtenue en traitant les phénols par le formol, l'autre par l'action du même formol sur la caseine, ne sont pas fabriqués au Canada. La bakelite nous vient surtout des États-Unis sous forme d'objets de toute sorte; la galalithe plutôt d'Europe; ses possibilités sont très grandes et il sera sage de penser à utiliser nos sous-produits de laiterie à la fabrication d'articles qui pourraient s'exporter. C'est du capital qu'il faut, et il devra être assez éclairé pour consentir aux essais sur place qui assureront le succès.

*Textiles naturels.* — Nos importations en textiles naturels sont considérables; il y a à cela deux raisons essentielles. La principale est que nous manquons de quelques éléments: coton, soie, ramiejute — ; la majeure partie du chanvre et du lin canadien sont filés complètement en Angleterre et nous reviennent. L'autre raison est le contrôle presque intransigeant qu'exercent l'Angleterre et les États-Unis sur le coton et la laine; la France, l'Italie, le Japon, sur la soie.

Néanmoins l'importance de l'industrie des textiles est respectable. Nous manufacturons passablement en nous en tenant aux ouvrages simples et faciles. La demande est énorme : ces marchandises sont de première nécessité et s'usent vite, nous habitons aussi une latitude qui nous oblige à de multiples vêtements. Les États-Unis et l'Angleterre, pour le coton et la laine, ne manqueront pas d'intervenir pour entraver le développement de l'industrie des textiles le jour où ils trouveront la concurrence trop audacieuse. Nous avons l'infériorité du manque de matière première : unesuppression pure et simple de notre approvisionnement est chose bien aisée.

*Blanchiment, Appret, Teinture, Impression.* — Ces industries sont entièrement subordonnées aux précédentes, les unes sont faciles (blanchiment-apprêt), les autres (teintures, impression) sont de technique difficile. La main d'œuvre et l'expérience nous font défaut à peu près totalement pourde bons travaux pouvant rivaliser avec ceux de nos importateurs, qui viennent de pays où ces industries florissent depuis plusieurs siècles. Ce sont des industries d'art, il faut y renoncer pour l'instant.

*Couleurs, Laques, Vernis.* — Voilà des industries qui se sont développées au pays. Bien que nous ne possédions pas grand nombre des matières usitées et que nous soyions tributaires de l'étranger

pour plus de $6,000,000 (1918), nous trouvons le moyen d'exporter pour quelques $2,000,000 (1918). La demande canadienne assurera à ces industries bien établies un développement normal. Une campagne de publicité intelligente,[14] surtout pas mensongère, a porté ses fruits. Les peintures et les vernis protègent la surface des matériaux contre les attaques du temps : on prend l'habitude de peindre et la consommation est accrue. On pourra éviter une grosse partie de l'importation en l'huile de lin et de solvants légers par une production locale plus importante.

*Huiles, Graisses, Savons, Glycérine.* — Nous sommes mal partagés pour les corps gras végétaux. Les plantes oléagineuses manquent , le lin est la seule qui soit cultivée industriellement. Il y a des plantes telles que l'œillette, la navette, le colza qui ne sont pas plus délicates que le lin. Ce déficit en huile n'est pas compensé par notre production en graisses animales et notre situation devant les corps gras reste inférieure. Il s'ensuit que l'industrie du savon est tributaire de l'étranger pour sa matière première principale. Depuis quelques temps le procédé catalytique d'hydrogénation des huiles est entré dans la pratique savonnière, permettant l'emploi des huiles inférieures comme les huiles de poisson que l'on peut désodoriser. La glycérine est un sous-produit de la savonnerie, nous en exportons un peu aux États-Unis tandis que nous en recevons pour une bien plus grande valeur que nous raffinons, question de prix et de douane sans doute.

Le développement de la savonnerie sera facilité le jour où nous aurons solutionné — si la chose est possible — le grave problème des corps gras par un apport assuré dans de bonnes conditions ou par une production d'huiles indigènes.

*Cuirs et peaux.* — Production et exportation de matériaux bruts : donc nous sommes riches et pas assez nombreux pour absorber notre avoir. Il y a un bel avenir de ce côté. Il est soumis à celui de l'élevage qui sera certain du moment qu'il demeurera rémunérateur.

La tannerie a, croyons-nous, encore bien des progrès à réaliser. Nous connaissons à peine les phénomènes du tannage, le tannage chimique en particulier est appelé à se perfectionner; les éclaircissements que nous apporte la chimie physique en théorie pourrait nous conduire à l'amélioration des méthodes de tannage actuelles qui ont

---

14 « *Save the surface and you save all* ».

deux gros défauts; elles sont de longue durée, elles réclament des grandes quantités de matériel qu'il faut importer (extraits tannants), le tannage par les bois canadiens, n'étant pas satisfaisant dans bien des cas. Il est nécessaire que les industries du cuir s'améliorent et envisagent la prise d'un contrôle sur les cuirs artificiels ou factices qui arrivent en rivaux dans bien des objets et peuvent compromettrent une partie de l'industrie canadienne. Constatons que, pour son avancement, cette industrie — comme d'autres, d'ailleurs, — est sous la tutelle des États-Unis, c'est de là qu'on attend le nouveau, ce sont des laboratoires américains qui dirigent.

*Colles et os.* — Il s'importe encore trop de gélatine de colles, de mucilage. Sauf pour des colles liquides à base de gommes (gomme arabique surtout), notre fabrication devrait être assurée par nos propres matériaux. Nous exportons des os, nous aurions probablement avantage à en extraire la gélatine. Une des cause principale réside, je crois, dans le peu de cas qui est fait des déchets domestiques. On jette ou on détruit un os alors que dans bien des pays ils sont ramassés ou à la maison, dans le peuple, ou par des « chiffonniers » dans la rue, dont quelques-uns cotoyent tout de même la fortune.

Les colles de pâte, les colles de caséine devraient être appelées à prendre de l'importance par une consommation croissante et une suppression des importations. Je n'ose parler d'exportations : les colles sont des marchandises peu coûteuses qui, grévées des frais de transport, concurrenceraient difficilement les produits européens.

*Produits domestiques.* — Voilà des produits qui se prêtent bien à une confection au Canada; ce sont des mélanges qu'il suffit souvent de bien faire et de présenter agréablement pour en assurer la vente. Nous importons trop sans doute à cause d'une chose : les États-Unis toujours avec leur 110 millions d'habitants, peuvent inonder sans se gêner notre marché. Ils ont l'avantage, travaillant en grosse quantité, de réduire assez le coût du contenant qui, remarquons-le, coûte souvent plus cher au fabricant que le contenu.

*Électrochimie des composés organiques.* — Ces industries sont appelées, si elles sont encouragées, à un très brillant avenir aux points de concentration des forces hydrauliques. Je ne prends qu'un exemple : celui du carbure de calcium. Nous nous classons au rang des principaux producteurs pour ce produit qui, depuis quelque temps, a acquis une importance considérable. C'est la source d'un gaz, l'acetylène, qui est le point de départ d'un très grand

nombre de composés synthétiques dont quelques-uns : formol, acide acétique, acétone, alcool éthylique sont des plus importants.[15] La fabrication de beaucoup de ces corps n'est pas encore industrielle, mais déjà quelques-uns (acide acétique, acétone) sont obtenus par la *Canadian Electro products*, de Shawinigan.

Des recherches doivent être entreprises et poursuivies hardiment. L'acétylène peut nous offrir le moyen de compenser par la synthèse nos faiblesses dans les industries chimiques organiques.

* * *

*Industries agricoles et alimentaires.* — Voilà les industries les plus considérables du pays. En 1915, si au groupe « Produits alimentaires » du recensement postal, on ajoute la valeur des boissons et des tabacs — qui sont des industries agricoles — on voit que cet ensemble représente plus de 30 p. 100 du total de la valeur des produits canadiens. Nous subvenons assez bien à nos besoins alimentaires et nous exportons des produits agricoles. C'est notre force; mais gardons-nous de la croire immuable. Nous avons à progresser si nous voulons garder notre réputation de nation agricole et nous avons à nous améliorer encore passablement. Nous manquons parfois de divrsité et nos fabrications pourraient être encore plus soignées, elles ne soutiennent pas toujours brillamment la concurrence pour la qualité. Quelques ombres au tableau, la main-d'œuvre se raréfie et partant devient chère; l'aisance de nos campagnes « narcotise » si on peut dire nos producteurs, une génération travaille, l'autre se laisse vivre, la troisième vient en ville se distraire et végéter. Il n'y a pas assez *d'industries agricoles dans les campagnes* et pas du tout de petites industries, nous comptons trop d'oisifs hommes et femmes. Que répondre au raisonnement suivant : Monsieur, j'ai quatre fils, en ville ils gagnent à eux tous «400 par mois. Je ne puis pas leur donner cela sur ma terre ». Nous en sommes là.

Des améliorations dans la culture et dans l'élevage sont à réaliser, des plantations nouvelles à expérimenter encore dans les fermes du gouvernement et, pour celles ayant donné de bons résultats, — il y en a — des essais en grand grand doivent être faits. On a encore des sélections à poursuivre, des acclimatations à réussir et certainement des gains à faire. Je signale comme modèle du genre

---

[15] *The commercial synthesis of organic compounds from acetylene*, M. S. Marshall : *Can. Chemical Journal*, August 1919. (*Shawinigan number*).

le travail sur la « Production de la betterave sucrière et du sucre de betteraves » (*Bulletin mensuel de la statistique agricole* octobre 1920).

Une liaison plus étroite entre l'agriculture et l'industrie est souhaitable. Cette dernière travaillant des matières compliquées et périssables est exposée à faire de grosses pertes; elle doit s'imposer un contrôle sévère et ne rien négliger pour s'améliorer. Dans toutes les industries agricoles il y a aussi des problèmes à résoudre, leur cherche-t-on sérieusement une solution? J'ai beaucoup de scepticisme sur ce point quoique je ne veuille pas méconnaître les efforts de quelques-uns qui ont dû se porter davantage sur la question de l'éducation.

* * *

Que conclure de tout ceci? La reprise plus régulière des relations internationales a compromis quelque peu le développement déjà difficile des industries chimiques au Canada, où une faible population interdit l'établissement de bien des industries. Une chose aggrave encore : l'état du change avec les pays européens; pour longtemps sans doute, ils ne pourront acheter ici; mais ils pourront nous vendre et imposer leurs produits par le prix malgré tous les droits protecteurs. La concurrence américaine est terrible.[16] « Ceux qui voudraient actuellement pousser nos produits manufacturés vers tous les continents feraient mieux de demander à nos industriels pourquoi ils ne peuvent tenir tête à la concurrence américaine dans leur propre pays avec des droits protecteurs de 20 à 50% augmentés de 10 à 15 p. 100 par la dépréciation de la monnaie canadienne aux États-Unis », elle invite à disséquer nos prix de revient et nos prix de vente.

Bien que la main-d'œuvre requise par les industries chimiques soit moindre que dans les autres industries,[17] le problème n'en subsiste pas moins; il se montre plus ardu quant au personnel technique. Nous commençons à peine à former des chimistes véritables, ils réussissent mais j'ai la crainte que leur succès ne provoque un engouement vers l'industrie chimique de sujets peu doués auxquels on serait obligé de donner une éducation rapide et superficielle. Y a-t-il alors un espoir? Oui un très gros, la chimie est jeune encore et pleine de surprises, beaucoup de procédés de fabrication en

---

[16] *La Rente*, décembre 1920.

[17] *Développement de l'industrie chimique aux États-Unis :* Ch. Mayer, (*Chimie et industrie*, septembre 1919).

usage dans les industries n'ont pas, en fait, le rendement théorique; beaucoup d'autres sont tenus secrets ou sont protégés par des brevets. Il faut s'engager délibérément pour *presque toutes les industries chimiques dans la voie des recherches ;* c'est la que je trouve aujourd'hui le salut. C'est par la nouveauté, par des rendements améliorés, par des synthèses nouvelles, par des utilisations plus complètes d'une matière, par la réduction des déchets à leur plus simple expression que l'industrie chimique au Canada pourra s'implanter solidement sans être compromise par toutes les causes qui actuellement l'anémient.

Je me refuse à croire que nous ayions un développement industriel facile, notre grand voisin nous fait trop d'ombre et puis, ces années-ci, la question commerce est une question de change, pour nous qui devrions vendre au dehors, nous sommes en stagnation et nos manufactures réduisent, ferment pour ne pas culbuter, Même nos matières premières ne trouvent pas preneur.

Il ne faut pas tout de même nous endormir et ne pas croire en l'avenir. Nous aurons nos prospérités mais je ne vois que deux guides pour nous y mener : l'intelligence et le travail.

Louis Bourgoin, I. C.
*Professeur à l'École Polytechnique de Montréal.*

Décembre 1920.

# LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET L'OPPOSITION AMÉRICAINE.

Le président Wilson, en 1917, entre dans la guerre européenne « pour la revendicaion des droits humains ». La paix qui terminera cette guerre — la dernière! — garantira l'efficacité du droit et la réorganisation du monde selon un principe nouveau.[1] L'ancien professeur de droit constitutionnel s'improvise l'architecte de la concorde perpétuelle. Il aspire à fonder une société nouvelle des nations libres, unies par l'amitié. Le système des alliances et de l'équilibre a vécu. Un âge nouveau commence. Une maison idéale va désormais abriter les peuples liés par une communauté d'intentions pures et de sentiments désintéressés.

Les Gouvernements alliés consentirent à conclure la paix « aux conditions posées par l'adresse du président au Congrès, le 8 janvier 1918, et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures.[2] Des conférences de la Paix sortit le Traité de Versailles auquel Wilson réussit à incorporer le Pacte de la Société des Nations. Signé, le 28 juin 1919, par le président des États-Unis d'Amérique, ce traité, d'après la constitution américaine, n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par la majorité des deux-tiers des Sénateurs présents.[3]

En 1919, le Sénat comprenait 96 membres qui se partageaient en 49 républicains et en 47 démocrates. Les démocrates soutenaient le Président. Les républicains le combattaient. Ils se divisaient en extrémistes et en modérés. Les travaux de la Commission des relations extérieures aboutirent à deux rapports. Le sénateur Hitchcock déposa celui de la minorité. Il insista sur la ratification rapide du traité, sans réserves ni amendements. Le sénateur Lodge déposa le rapport de la majorité en y ajoutant un

---

[1] Déclaration de février 1917 : « Je ne pense pas seulement aux droits des Américains d'aller et de venir par les mers pour leurs affaires, mais également à quelque chose de plus profond et de bien plus fondamental que cela. Je pense à ces droits d'humanité sans lesquels il n'y a pas de civilisation ».

[2] Cependant, les Alliés, par la note du 5 novembre 1918, se réservent une pleine liberté d'action en ce qui concerne le principe de la liberté des mers.

[3] Constitution des États-Unis, section 2.

commentaire. Après avoir indiqué les clauses du traité qui devaient être modifiées, le rapporteur nia que l'adoption des amendements projetés pût être une cause d'exclusion des États-Unis de la Ligue : « Ce sont les autres nations qui viendront à nous aux conditions acceptées par nous, parce que, sans l'Amérique, la Ligue des Nations ferait faillite et les Puissances seraient privées des résultats de leurs victoires ».

Il y a deux espèces de modifications demandées par la majorité de la Commission : des amendements; des réserves. Les amendements sont l'œuvre des extrémistes; les réserves ont été formulées par les républicains modérés et par le sénateur Shield, un démocrate.[4]

1. Les Etats-Unis auront six voix dans la Ligue pour équilibrer les six voix attribuées à l'Angleterre et aux Dominions.
2. Les États-Unis seront exclus des différentes Commissions de la Ligue, exception faite pour celle des Réparations, où du reste la participation américaine se bornera aux questions de navigation.
3. Les droits de l'Allemagne sur le Chantoung seront rétrocédés à la Chine, et non au Japon.
4. Aucune puissance ne pourra être juge et partie dans une affaire soumise à la juridiction de la Ligue.

Réserves :

1. Les États-Unis auront le droit absolu (sans conditions) de se retirer de la Ligue.
2. Les États-Unis n'auront à prendre part dans un différend en employant leurs forces militaires ou navales qu'à la suite d'une décision du Sénat.
3. Les États-Unis se réservent le droit de décider quelles sont les questions de juridiction intérieure.
4. La doctrine de Monroe sera sauvegardée.

Le 6 novembre 1919, le Sénat déclarait, par 48 voix contre 40, que les réserves américaines devaient être acceptées par les autres puissances. Le lendemain, par 50 voix contre 35, il votait la première réserve.[5] Ce vote était d'une extrême gravité et justifiait les inquiétudes du Président. Si le Sénat adoptait les quatorze réserves proposées par le sénateur Lodge, que resterait-il du Covenant ?

Dès l'automne de 1919, Wilson avait pressenti le danger qui menaçait son œuvre. Il avait entrevu l'écroulement possible de son bel édifice. Pour le sauver de la ruine il avait voulu l'appuyer sur le contrefort de l'opinion publique. Il avait entrepris à travers

---

[4] Amendements :

[5] Dès le mois de mars de cette même année, 36 sénateurs avaient repoussé le projet primitif du président.

l'Union une tournée. Il s'agissait de combattre dans l'esprit populaire les arguments des partisans de la non-ratification du traité. Wilson déclarait [6] à ses compatriotes : « L'échec du traité aurait pour conséquences le désespoir et le chaos ». Il leur traçait [7] un tableau tragique de l'avenir : « Si le Traité était rejété, les mères américaines, durant des générations, pleureraient sur leurs fils qui iraient se battre ». Le Traité fera régner la paix en rendant la guerre « violemment improbable ». [8] Le danger allemand subsiste. Un jour ou l'autre, l'Allemagne pointera ses canons sur une humanité sans organisation et sans défense. Si l'Amérique rejette le traité, elle sera bien forcée de s'allier à cette Allemagne contre l'humanité parce que ces deux grande psuissancesseront les seules isolées, toutes les autres se groupant pour la défense de la justice dans cette Société des Nations. [9] La ratification du traité procurera aux Américains des avantages économiques et financiers. Ils profiteront de la reconstruction européenne, s'empareront d'une grande part du commerce, allemand et ne tarderont pas à exercer la suprématie commerciale. [10] Au-dessus de ces considérations égoïstes, l'idée de solidarité internationale. Il faut sauvegarder la vie des petites nationalités: Bohême, Yougo-Slavie, Pologne menacées par l'impérialisme allemand. [11] Avec la garantie de toutes les nations, l'Amérique pourra accorder l'indépendance aux Philippines et se libérer de lourdes charges navales.

La maladie interrompit la tournée du Président. Il revint à Washington avant d'avoir pu soulever cette puissante vague d'opinion qui aurait pu emporter les résistances de ses adversaires et imposer la ratification pure et simple.

Au Sénat, des discussions passionnées se poursuivirent jusqu'au mois de mars 1920. Le 8, le Président écrivait au sénateur Hitchcock une lettre dans laquelle il faisait connaître son opinion relativement à l'article X du Pacte de Versailles. [12] Cet article que les

---

[6] Discours prononcé à Bismarck, North Dakota, 10 septembre 1919.
[7] Discours prononcé à Spokane, 12 septembre 1919.
[8] Discours prononcé à Saint-Louis, 4 septembre 1919.
[9] Discours prononcé à Kansas City, 6 septembre 1919.
[10] Discours prononcés à Saint-Louis, à Billings et à Saint-Paul.
[11] Discours prononcé à Omaha, 8 septembre 1919.
[12] Il est ainsi conçu :
"Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression intérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation."

républicains se proposaient d'annuler par l'adoption des réserves Lodge, constitue, selon Wilson, le « centre vital du pacte ». Deux idéals sont en présence : l'idéal de la démocratie, l'idéal de l'impérialisme. Le deuxième s'oppose à l'adoption de l'article X que Wilson considère comme « l'essence même de l'américanisme ». Les Américains ne peuvent le rejeter ni l'affaiblir sans répudier leurs propres principes démocratiques. Cet article est le « seul rempart de la démocratie naissante contre les forces de l'impérialisme et de la réaction ». Les réserves ne sont autre chose que la négation de la Société des Nations et elles auront pour résultat de faire triompher les intérêts nationaux particuliers au détriment des grands intérêts internationaux.

Le 20 mars 1920, le Sénat se prononça. Il ratifia le Traité avec des réserves. Cette ratification ne doit lier les États-Unis qu'à partir du jour où les quinze réserves adoptées seront admises par les puissances alliées et associées.

Les objections du Sénat au Pacte sont constitutionnelles et politiques.[13] Le Pacte restreint, a-t-on prétendu, les pouvoirs du parlement américain. Il prévoit la limitation des armements. Il paralyse les États qui troubleront l'ordre. Il requiert contre eux l'aide militaire des signataires. Il soumet leurs conflits à l'arbitrage obligatoire ou au Conseil qui trouvera un terrain de conciliation et fera des suggestions auxquelles devront se soumettre les parties intéressées. De tout cela il résulte que le Congrès doit renoncer à certaines prérogatives de souveraineté. Il n'est plus libre de faire la paix ou la guerre; il ne dispose plus de son armée et de sa marine; il se trouve même lié, dans certains cas, en matière commerciale.

Les objections politiques dérivent de la conception américaine de la politique extérieure. Le Pacte entraînerait l'abandon par les États-Unis de la doctrine de Monroe. Wilson a beau affirmer que le Pacte n'est qu'une extension de cette doctrine, qu'il remplace les alliances particulières par une alliance générale, qu'il garantit au monde entier l'intégrité et la sécurité, les sénateurs entrevoient l'intervention de la Société des Nations dans les affaires américaines et celle des États-Unis dans les affaires européennes, asiatiques ou africaines.

---

[13] Voir deux articles de G. Scelle dans l'Europe nouvelle, 2e année, nos 28 et 29.

L'obligation réciproque des États, prévue par l'article X, arrache ce cri au sénateur Lodge : « C'est un marché de dupes. Nous n'avons pas besoin de garanties; ni nos frontières ni notre indépendance ne courent de risques, et nous allons nous engager à garantir les frontières de cinquante États, la liberté de cinquante peuples. Le moindre différend entre Tchèques et Yougo-Slaves, ou mieux, entre Syriens et Arabes, peut-être, va nous obliger à envoyer nos boys américains se faire casser la tête dans des querelles où nous n'avons pas le moindre intérêt ».

Ces arguments prévalurent. Les deux-tiers des sénateur svotèrent les réserves désavouées par le Président . Ces réserves stipulent que : 1°) les États-Unis seront seuls juges dans la question de savoir si leurs obligations internationales et toutes leurs obligations découlant du dit Pacte ont été remplies ; une résolution unanime du Congrès leur permettra de se retirer de la Société; 2°) les États-Unis ne s'obligent pas à prendre des sanctions militaires, navales ou économiques contre aucun autre pays, à moins que le Congrès n'en ait décidé ainsi à l'unanimité; 3°) aucun mandat, désapprouvé par le Congrès, ne sera accepté; 4°) Les États-Unis se réservent le droit de fixer les limites de leur juridiction intérieure et de soustraire à l'arbitrage ou à l'examen du Conseil des questions comme celles de l'immigration, de la concurrence, du commerce de l'opium, du travail des femmes et des enfants, etc...; 5°) les États-Unis se réservent l'interprétation et l'application de la doctrine de Monroe; 6°) ils rejettent les articles du Traité relatifs au Chantoung; 7°) le Congrès définira les pouvoirs et les obligations de ses représentants; 8°) la réglementation du commerce germano-américain est soumise à l'approbation du Congrès; 9°) le Congrès affectera des fonds pour contribuer aux dépenses de la Société des Nations; 10°) tout projet de limitation des armements sera soumis au Congrès qui se réserve le droit d'augmenter les armements du pays, sans le consentement de la Société, toutes les fois qu'il y aura menace d'invasion ou état de guerre; 11°) les États-Unis se réservent le droit de permettre aux nationaux d'un État ayant rompu avec le Pacte et résidant à l'étranger de continuer leurs relations commerciales ou personnelles avec les nationaux des États-Unis; 12°) les articles du Traité relatifs aux dettes, biens, droits, et intérêts ne peuvent être interprétés au détriment des citoyens américains; 13°) les articles du Traité relatifs à l'organisation du travail sont rejetés à moins que le Congrès ne décide, par une résolution unanime, l'envoi d'un représentant auprès du Bureau

international du Travail; 14°) les États-Unis demandent un nombre de voix égal à celui dont dispose, au total, l'Angleterre avec ses dominions autonomes et ses colonies; au cas de dispute entre les États-Unis et un membre de la Société, ce membre devra être privé de son droit de vote lorsque le Conseil se prononcera sur le différend; 15°) les États-Unis reconnaissent « le principe du droit de disposer de soi-même et approuvent la résolution de sympathie pour les aspirations du peuple irlandais ».[14]

Démocrates et républicains incapables de s'entendre sur la ratification du Traité vont soumettre la question à un referendum national. Ils vont profiter de l'élection présidentielle pour en appeler au jugement populaire. Wilson, quoique n'étant pas candidat, va intervenir dans la campagne électorale pour défendre la vie du Pacte des Nations. Partisans et adversaires de la Ligue prennent position dès l'été de 1920. Le 10 juin, le programme républicain est adopté par la Convention de Chicago; le 2 juillet, le programme démocrate est adopté par la Convention de San-Francisco.

Le parti républicain se déclare favorable à une entente entre les nations qui ne compromettra pas l'indépendance nationale américaine, qui ne privera pas le peuple des États-Unis « du droit de déterminer par lui-même quand l'occasion s'en présentera, ce qui est juste », qui ne l'impliquera pas « comme belligérant ou comme médiateur dans une série de querelles sur les mérites desquelles il ne sera pas en mesure de se prononcer ». Le Traité de Versailles est contraire à la politique de Washington, de Jefferson et de Monroe.[15] Le sénateur Lodge, à l'ouverture de la Convention, attaque directement la ligue wilsonnienne. Il reproche au Président de n'avoir pas, au moment de l'armistice, signé la paix avec l'Allemagne. C'était une erreur d'obliger les puissances alliées à incorporer au Traité le Pacte de la Société des Nations. Ce Pacte ne constitue pas une ligue pour la paix mais une alliance avec les nations étrangères. Des diplomates et des politiciens représenteront les nations dans cette Société. Quand leur action sera démontrée impuissante à maintenir la paix, ils recourront à la force armée. L'article X aura pour effet d'entraîner les États-Unis dans toutes les guerres de l'Europe et du reste du monde. Ainsi, la souveraineté, l'indépendance et la prospérité de la République sont mises en

---

[14] Voir le texte de ces réserves dans l'Europe nouvelle, 3e année, No 14.

[15] Le texte de ce programme parut, le 11 juin 1920, dans le *Boston Evening Transcript*.

péril. « Nous voulons être maintenant et à jamais pour l'américanisme, pour le nationalisme et contre l'internationalisme ».[16]

Le programme démocrate montre l'honneur américain engagé dans la ratification du Traité. Les réserves détruisent le Pacte en annulant les obligations des États-Unis vis-à-vis de leurs associés. L'acceptation du Traité ne portera pas atteinte aux droits américains. Elle permettra, au contraire, à la république d'exercer une primauté morale dans le monde.[17] Le discours de M. Cummings, président provisoire de la Convention de San-Francisco, apporte quelques précisions aux énoncés un peu vagues de ce programme. La doctrine de Monroe, a été, jusqu'ici, une doctrine américaine. Les démocrates veulent en faire une doctrine mondiale.[18] Le but de la Société des Nations est de mettre en jeu les forces de la civilisation pour anéantir « l'ennemi commun de la paix ». Si une pareille Ligue avait existé, en 1914, l'Allemagne n'aurait pas déclaré la guerre. Une association des peuples s'est constituée en toute hâte et sans accord formel contre l'envahisseur allemand. Aujourd'hui, il importe de donner à cette association une forme plus précise afin d'assurer l'arbitrage international et de protéger les nations contre toute agression extérieure. Le Pacte offre un moyen de garantir la justice pour l'avenir et de remédier aux maux du passé. Il donne aux Américains le pouvoir de protester, autrement que par la guerre, contre la tyrannie, de se faire les champions du droit des nations faibles. Nous désirons « la paix, le désarmement et la fraternité ».

Ce fut bientôt le tour des candidats, Harding et Cox, d'exprimer leur opinion. Dans son discours d'acceptation de candidature, prononcé à Marion,[19] M. Harding admet l'idée d'un accord entre les nations. Cet accord cependant doit maintenir la paix en s'appuyant non sur la force mais sur le droit international. Il considère la Société des Nations comme un sur-gouvernement dangereux pour les intérêts américains. « Il vaut mieux être l'instrument libre et désintéressé de la justice internationale, il vaut mieux servir les intérêts de la civilisation à l'aide du pacte de la conscience que d'être lié par un pacte écrit qui nous prive de notre liberté d'action et qui donne à une alliance militaire le droit de proclamer devant le monde quel est le devoir de l'Amérique ».

---

[16] Discours publié par le *Chicago Daily News*, 8 juin 1920.
[17] Voir le texte de ce programme dans l'*Evening Post* de New-York, 2 juillet 1920.
[18] Voir l'*Evening Post* de New-York, 28 juin 1920.
[19] Voir *Evening Post* de New-York, 22 juillet 1920.

A Dayton, M. Cox accepte la candidature et repousse tout projet d'une paix séparée avec l'Allemagne [20] Le refus de l'Amérique d'adhérer au pacte, déjà reconnu par vingt-neuf nations, lui vaudra le mépris univrsel. Le Pacte ne saurait empiéter sur la Constitution américaine qui réserve au Congrès le pouvoir de déclarer la guerre. L'esprit « égoïste et provincial » paraît faire oublier aux républicains la prophétie de Garfield sur l'Amérique « dont Dieu a voulu faire, par l'assistance et la direction morale qu'elle lui doit, un Messie parmi les nations de la terre ». Le problème essentiel pour l'Amérique est de mettre les nobles ambitions de l'humanité au-dessus des étroites visées nationales.

L'article X n'est pas le seul article du Pacte que les républicains désapprouvent. L'article XXI ne leur est pas plus agréable. [21] Cette disposition protège-t-elle la doctrine de Monroe? Harding prétend qu'en cas de conflit entre le Pacte et la doctrine c'est le Pacte qui doit l'emporter. [22] C'est, dit un journal républicain, [23] l'interprétation officielle de la Délégation britannique à la Conférence de la Paix. En acceptant l'article X et l'article XXI, les États-Unis soumettent, à l'avance, tout désaccord possible sur cet article à la décision d'un tribunal étranger où les Anglais auront 6 voix et les Américains une seule.

La guerre russo-polonaise fournit une nouvelle arme aux ennemis du Traité. Ils y voient une preuve de l'impuissance de cette Société dont on a tant vanté la vertu pacificatrice. Pourquoi a Pologne n'est-elle pas secourue par les membres de la Société des Nations dont elle fait partie? Pourquoi la Société, reconnue par une trentaine d'États, n'intervient-elle pas dans le conflit? N'y a-t-il pas là une preuve des intrigues européennes dans le Conseil de la Société? [24] Suprême ironie ! Le Conseil, réuni à Saint-Sébastien, vient de décider que la Pologne, mise en péril, devra payer autant que les grandes puissances pour subvenir aux dépenses croissantes de la Société. [25] Qu'attendre d'une association dont l'incapacité s'affirme aussi nettement? Ne vaudrait-il pas mieux considérer

---

[20] Voir son discours d'acceptation dans le *New-York Tribune*, 8 août 1920.

[21] En voici le texte : « Les engagements internationaux, tels que les traités d'arbitrage, et les ententes régionales, comme la doctrine de Monroe, qui assurent le maintien de la paix, ne sont considérés comme incompatibles avec aucune des dispositions du présent pacte ».

[22] *Boston Evening Transcript*, 14 septembre 1920.

[23] Idem, 30 avril 1919.

[24] *Washington Post*, 6 août 1920.
*New-York Tribune*, 4 août 1920.

[25] *Boston Transcript*, 6 août 1920.

cette association comme morte et en former une nouvelle qui n'aura rien de commun avec ce super-état atrophié ?[26]

C'est exactement la manière de voir du candidat républicain. Il parle de renforcer le tribunal de la Haye et de le substituer à la Société wilsonienne. Il parle d'une Cour permanente de justice internationale.[27] M. Elihu Root, partisan de M. Harding, s'est appliqué, en Europe, à organiser la nouvelle cour de justice qui doit subsister, même après la disparition éventuelle de la Ligue des Nations.[28] M. Harding, dans son discours aux délégations de l'Indiana et du Minnesota, affirme : « Notre système prévoit un tribunal de justice, guidé par des principes et des lois définies et fixes, fonctionnant sans passions ni préjugés.[29]

Depuis l'ouverture de la campagne, le Président Wilson est demeuré silencieux. Le 22 septembre, une réfutation des arguments de Harding, paraît sous la signature de son secrétaire.[30] Le 28, nouvelle déclaration. Le 3 octobre, il adresse à ses compatriotes un message important. Il qualifie les républicains de grossiers ignorants[31] qui prêchent l'isolement par crainte de responsabilités. Le 27, le Président prononce une allocution, à Washington. Il rappelle l'entrée en guerre des États-Unis pour empêcher le renouvellement d'entreprises iniques comme celle de l'Allemagne.[32] L'Allemagne est vaincue. L'esprit allemand ne l'est pas. Il est possible que d'autres nations aspirent à l'hégémonie. Une seule considération aura raison de ces ambitions malfaisantes : la peur d'une coalition mondiale. L'article X est un engagement par lequel tous les membres de la Société des Nations s'opposeront, désormais, à des actes semblables à ceux que l'Allemagne a commis. Il a pour objet d'empêcher de nouvelles guerres. Cet article est l'expression du véritable américanisme qui fait de la grande république le champion du droit.

Le candidat démocrate soutient une thèse identique. De l'Ohio au Pacifique, il défend avec ardeur la Ligue des Nations contre les attaques républicaines.[33] Il n'est pas vrai que l'article

---

[26] *New-York Tribune*, 4 août 1920.
*New-York Times*, 23 juillet 1920.
[27] *New-York Times*, 17 septembre 1920.
[28] *Evening Post* de New-York, article de Mark Sullivan, 24 septembre 1920.
[29] *Washington Post*, 29 août 1920.
[30] *New-York Times*.
[31] Idem, 4 octobre 1920.
[32] *New-York Times*, 28 octobre 1920.
[33] *New-York Times*, 29 septembre, 8 et 9 octobre 1920.

X implique les États-Unis dans des guerres pour protéger des nations lointaines.[34] L'Amérique doit-elle oublier qu'elle fait partie du monde dont la souveraineté appartient à Dieu? Doit-elle ne considérer que son bonheur et sa prospérité? Doit-elle fermer son âme à toute pensée de sympathie ou de direction morale? Doit-elle se désintéresser des autres peuples qui luttent pour la démocratie?[35]

De son côté, le candidat républicain, après les réceptions de la porte, à Marion, où il haranguait des délégations de femmes, de dentistes, d'agriculteurs, de métallurgistes, etc., parcourt les États et reprend partout, les mêmes thèmes. Ses arguments ont peu de variété. L'article X est incompatible avec la constitution américaine. Harding n'essaie pas de préciser les obligations qu'impose aux États-Unis la Société des Nations. Il leur tourne le dos.[36] Par quoi remplacera-t-il la Ligue existante? Il ne le sait pas exactement'[37] Il est toutefois favorable à une cour de justice internationale et à une nouvelle entente mondiale. L'idéalisme humanitaire et la démocratie doivent triompher sur terre. Mais, il faut d'abord les faire régner en Amérique.[38] La paix chez soi vaut mieux que la paix internationale.[39] On parle beaucoup d'idéal international. « J'aime mieux penser à l'idéal pour l'Amérique ».[40] Certains citoyens américains désirent devenir citoyens du monde. « Je ne suis pas aussi universel. Je suis content d'être un Américain... »[41]

En résumé, M. Cox exalte l'œuvre de M. Wilson. M. Harding la réprouve. M. Cox veut le maintien de la Ligue telle qu'établie dans le Traité de Versailles. M. Harding veut une paix séparée avec l'Allemagne et une Ligue nouvelle. Entre ces deux candidats, incarnant deux politiques divergentes, le peuple américain avait le choix. Il a élu le candidat républicain.

Le 4 mars prochain, M. Harding sera inauguré président des États-Unis. Quelle sera sa politique extérieure? Quelle sera son attitude vis-à-vis de la Société des Nations? Cette attitude dépendra, pour une large part, des « esprits éclairés » dont il a

---

34 *World*, 26 septembre 1920.
35 *New-York Times*, 9 octobre 1920.
36 Discours de des Moines, *New-York Times*, 8 octobre 1920.
37 Discours de *Ironton-Washington Post*, 30 septembre 1920.
38 Discours aux Indiens, 18 août 1920.
39 *Washington Post*, 7 août 1920.
40 *World*, 23 juillet 1920.
41 Discours aux gens de théâtre, 25 août 1920.

promis de s'entourer.[42] Chez les républicains, la campagne électorale n'a pas réconcilié les extrémistes et les modérés. M. Harding choisira-t-il comme secrétaire d'État M. Knox, l'un des directeurs, avec MM. Borah et Johnson, du Bataillon de la Mort? Dans ce cas, le Traité de Versailles ne sera pas ratifié, la Société des Nations sera fermée aux États-Unis et la paix séparée avec l'Allemagne ne tardera pas à être signée.[43] Choisira-t-il M. E. Root? Alors, il se peut que les États-Unis s'acquittent de leurs obligations internationales.[44] M. Root accepterait, d'après le *New York Tribune*, de relier son plan de cour internationale à la Société des Nations actuelle. Ce même journal prétend que le groupe des modérés représente l'opinion prédominante du parti républicain.

Les périodiques et les quotidiens ne révèlent rien de précis sur la future politique étrangère du nouvel élu dont les propos sont diversement interprétés. M. Taft, l'ancien président républicain, qui, d'abord, accepta sans réserves la Ligue wilsonienne[45] et finit par admettre la nécessité de certaines modifications, soutint la candidature de Harding. Après la victoire de son parti, cet homme politique, rompu à la pratique parlementaire, laissa entendre[46] qu'une Société des Nations perfectionnée — c'est-à-dire amputée de l'article X — pourrait être annexée au Traité dont la ratification par le Sénat rétablirait officiellement la paix entre l'Allemagne et l'Amérique, supprimant tout obstacle à la reprise des relations commerciales. Mais, les puissances signataires accepteront-elles la suppression de cet article X, le seul moyen de coercition mis à la disposition de la Société contre un État récalcitrant?

Quoiqu'il en soit de l'avenir diplomatique de nos voisins, il nous faut retenir la leçon qui se dégage de la journée du 2 novembre. L'idéal wilsonien résidait dans l'organisation du monde sur une base de justice et de paix. Au-dessus des nations, veillait une Ligue, sentinelle et gardienne des avenues où les peuples devaient s'avancer, en cohortes fraternelles, vers le bonheur. Le mysticisme

---

[42] Déclarations publiées à Marion, le 11 octobre 1920 « ...Je me ferai un plaisir autant qu'un devoir de conférer avec les esprits les meilleurs et les plus clairs que l'Amérique ait produits... »

[43] *World*, 14 novembre 1920.

[44] M. Root déclara, à *Carnegie Hall*, le 19 octobre 1920 : « Si M. Harding est élu, il sera obligé de dire aux gouvernements étrangers qui font déjà partie de la Ligue : « Voici certaines objections à certaines dispositions de la Société que l'Amérique ne peut accepter... » Une négociation fondée sur le simple bon sens s'ensuivrait sur les meilleurs moyens de satisfaire les Américains ».

[45] Conférence prononcée à New-York, le 6 décembre 1918.

[46] *New-York Tribune*, 28 novembre 1920.

de cet idéal ne réussit pas à séduire l'âme américaine, éprise de « vérités évidentes »[47] et non de songes humanitaires. Parmi ces vérités évidentes : il en est une que les Américains n'ont cessé de proclamer : ils sont les champions des républiques de cet hémisphère et ils se refusent à partager ce championnat avec d'autres puissances.[48] La doctrine de Monroe, constamment étendue et amplifiée, les a fait maîtres du continent. Elle a favorisé leur désir de conquête et stimulé leur envahissant impérialisme. Cet impérialisme rencontre des obstacles : le Japon, le Mexique. Confiera-t-il, à une Société des Nations, siégeant en Europe, la solution des différends qui peuvent, un jour, éclater dans le Pacifique ou dans le golfe du Mexique ? C'est un risque contre lequel la prudence traditionnelle s'élève. Depuis longtemps, les États-Unis veulent être classés au nombre des grandes puissances. « Ils n'admettent pas qu'on ait un autre avis que le leur en ce qui concerne les affaires de leur continent. Ils s'attendent à être consultés avec déférence dans les questions qui intéressent l'ancien monde. De plus, chaque fois qu'ils rencontrent un territoire bon à prendre, ils éprouvent une envie instinctive de se l'approprier...[49] » Deux politiques s'offraient aux citoyens de la libre Amérique : une politique sentimentale; une politique réaliste. Ils ont opté pour la dernière dont les aboutissants se caractérisent par ces deux mots : « America first ».

JEAN DESY,
*professeur à l'Université de Montréal.*

---

[47] Discours de Harding aux gens de théâtre, 25 août 1920.
[48] Article du *Washington Post*, 16 octobre 1920.
[49] E. Boutmy — Éléments d'une psychologie politique du peuple américain, pages 333 et suiv.

# UN SIÈCLE D'HISTOIRE POÉTIQUE

À PROPOS DE L' « ANTHOLOGIE DES POÈTES CANADIENS »

Est-il trop tard pour parler de l'*Anthologie?* Je ne le crois pas. Après tout ce qu'on en a dit, il reste une chose peut-être à laquelle on n'a guère songé : c'est de lui rendre un peu de justice. J'ai surtout lu à son sujet des éreintements féroces et des condamnations sans mesure. En vérité, est-ce bien tout ce que méritait l'œuvre ? Il est au moins intéressant de le rechercher avec un calme rendu plus facile par le recul du temps. Pour être très sûr d'en dire ce que j'en pense, je vais m'abstraire de tout ce que mes distingués confrères en ont opiné avant moi, me faire une « âme neuve », et y aller de mon mot comme un sourd, sans acception de personnes et sans le moindre respect humain.

L'*Anthologie* a été conçue comme un document historique destiné à éclairer l'histoire de notre poésie durant ces cent dernières années. L'auteur, M. Fournier, avait cru qu'un recueil énumérant les écrivains qui, dans cette période, ont cultivé la poésie, avec ou sans succès notable, fournirait des données utiles à l'inventaire de notre production littéraire, qui attend encore son Godefroy ou son Lanson pour l'élaborer. Il s'était dit que de courtes notices sur ces auteurs, morts ou vivants, les fixant à leur date précise, notant les traits principaux de leur vie, dressant la liste de leurs œuvres avec une brève critique de leur talent, ou de leur manque de talent, formeraient des jalons précieux pour nos futurs érudits; et que des extraits de leurs vers, caractéristiques de leur style, intéresseraient à la fois nos curieux et nos artistes. Au prix d'un très sérieux travail et avec un soin scrupuleux d'exactitude, il avait réuni et classé ces matériaux; son ami, M. Olivar Asselin, les a complétés et publiés après sa mort: et c'est l'*Anthologie des Poètes Canadiens.*

Le titre, on le voit, prête quelque peu à l'équivoque. C'eût pu être aussi bien, mieux peut-être : *Les Poètes Canadiens : Notes et Extraits.* Le mot « Anthologie » semble indiquer un choix dicté

par le mérite des œuvres, la fleur ou le bouquet d'une littérature. Mais enfin le nom ne fait rien à la chose, et l'on vous explique clairement qu'il ne s'agit pas d'un florilège de morceaux choisis, sur le plan, par exemple, de celui de l'abbé Nantel, mais d'une statistique détaillée et raisonnée de ce qui s'est produit de poésie chez nous depuis cent-vingt ans.

Dans ces limites et avec cet objet en vue, j'ai trouvé l'*Anthologie* intéressante et bien faite. C'est, condensée en des pages compactes, bourrées de faits et d'exemples, une synthèse de nos origines littéraires et de leurs développements successifs comme il n'en existait pas jusqu'ici. Songez qu'elle s'ouvre avec ce bon vieux Quesnel, né en 1749, et se clôt sur la plus récente trouvaille de ce tout jeune homme, Jean Nolin ! Songez qu'elle fait défiler dans l'intervalle cinq ou six générations très diverses d'allures, mais, grâce à Dieu, se ressemblant toutes en ceci, qu'elles marchent en gradation ascendante et que chacune est en progrès sur celle qui précède ! Ce qu'elle évoque, en somme, et trace en raccourci, c'est tout l'effort de notre âme nationale, malgré les entraves qui l'ont alourdie, vers l'expression intellectuelle, vers l'idéal artistique et vers la beauté. Et cet effort est touchant et admirable, même lorsqu'il reste au-dessous du but. C'est quelque chose comme la lutte que firent nos pères contre les forces conjurées de la nature et des hommes, et qui fut grande jusqu'en ses défaites. Mais ici, la guerre nous a été plus clémente : pas un seul jour l'ennemi n'a occupé la place, quoiqu'il l'ait souvent investie. Nous avons défendu notre langage avec une fermeté tenace et l'avons sauvé de la ruine. Bien plus, nous réparons graduellement les brèches qu'il avait subies; et l'*Anthologie* présente ce vivant spectacle, de l'épurement, de l'enrichissement progressif de notre langue littéraire, jusqu'à ce qu'avec nos derniers venus, les meilleurs du moins, même l'accent poitevin semble disparaître, et le parler de France résonne enfin dans toute son intégrité reconquise. N'est-ce rien que d'avoir mis en lumière et imposé à nos scepticismes un tel motif d'encouragement et d'espoir ?

Le livre abrite quatre-vingt-trois poètes, et, tout en relisant leurs noms, je cédais à l'instinct mental de les classifier et de les grouper. Même dans une ère aussi restreinte, je concevais des périodes encadrant les diverses phases de l'évolution qu'ils résument. J'en imaginais surtout quatre, d'importance inégale, mais ayant pourtant leurs caractères et leurs traits assez définis.

Dans une première époque se concentrent les origines. C'est la collection de nos « primitifs », de ceux qui tentèrent sur une lyre assez fruste, et au prix de sueurs visibles, les modulations d'essai de notre langue rythmée. Rien avant la conquête anglaise, pas une strophe, pas un distique : ceci confirme la théorie que les âges où la poésie se fait ne sont pas ceux où elle s'écrit. L'ode et l'épopée fleurissaient alors dans les actes, et nos poètes s'appelaient Champlain et Dollard des Ormeaux. Le peuple berçait son rêve aux chansons de l'Anjou ou de la Champagne, et le souci de l'Iroquois parlait plus haut que l'inspiration lyrique. Quand cette lutte intense eut cessé, il nous eût fallu un Homère; nous eûmes deux ou trois soldats d'aventure formés au genre de lettres que cultivaient les petits marquis à la cour de Louis XV ou à celle de Mme du Deffand. Ce sont eux qui ouvrent le défilé de nos bardes; et ils sont XVIIIe siècle jusqu'au bout des ongles, ces premières figures de l'*Anthologie*, Quesnel et Mermet. *P'tit Bonhomme Vit Encor*, c'est tout-à-fait la chanson de Collé, de Pannard ou du chevalier de Boufflers; et quand j'entends ronfler les périphrases du récit épique,

*La trompette a sonné : l'éclair luit, l'airain gronde,*
*Salaberry paraît, la valeur le seconde,*

je me crois transporté corps et âme dans un chant de la *Henriade*.

Mais ceux-ci sont français de naissance, ils nous appartiennent à peine, et notre histoire commence vraiment avec Viger, Bibaud, Morin, Turcotte, et la pléiade d'ombres pâles qui les suivirent pendant trente ans. Ces derniers n'avaient eu, dans nos collèges, qu'une culture littéraire rudimentaire et étroite; les intérêts et les luttes du jour captaient le meilleur de leur vie : on ne pouvait leur demander d'être des Apollons. Ces fils de pionniers firent des vers comme on laboure et comme on défriche. Ils sont pénibles à lire, pas plus d'ailleurs que la *Cantilène de sainte Eulalie* qui, au dixième siècle, inaugura la poésie française. Bibaud seul m'embarrasse un peu dans cette assemblée qu'il domine : Bibaud, qui versifie presque aussi bien que Poinsinet ou que Lemierre; mais ce diable d'homme, qui s'attaqua à tout, était un esprit très vigoureux et d'une étendue peu commune. Il semble placé là pour faire transition entre le dix-huitième siècle, qui le réclame encore, et l'âge amorphe qui allait s'ouvrir. Il y a aussi chez Garneau l'Ancien de fugitives lueurs. Hors de là, tout est neutre et inerte, d'une insignifiance sans

relief, sans essor : de la prose morte parquée dans des murailles de rimes.

Vers 1860, et alors seulement, le Canada apprit l'existence de Hugo et de Lamartine. Nos écoles leur étaient encore strictement fermées, mais enfin, je ne sais comment, on avait découvert le *Lac* et la *Tristesse d'Olympio*. C'est le début d'une seconde époque où notre poésie se ravive, prend de l'ampleur et du souffle, et s'engage, à la suite du romantisme, dans des voies plus ambitieuses. L'inspiration se diversifie et s'élève : elle accentue son caractère national et c'est, pour l'heure, un bienfait qui la sauve de l'imitation servile. La forme, sans être toujours brillante, est ordinairement saine et correcte. Des œuvres de dimensions plus larges attestent plus de labeur et de puissance. C'est ce que nous appellerions notre « grand siècle », si nous étions gens du Midi. Il est dominé par les noms de Chauveau, Lemay et Fréchette; et c'est une trilogie qu'il serait injuste, autant qu'ingrat, d'amoindrir. Hors le génie, auquel on ne doit jamais s'attendre, ils ont tout ce qui fait les poètes de race. Je ne place Crémazie qu'après eux, et c'est le seul, à mon sens, dont la gloire ait été un peu surfaite. A leurs côtés se groupent d'autres talents dignes de respect : Désaulniers, Poisson, Évanturel, l'abbé Gingras; Chapman encore, moins grand que Fréchette qu'il jalousa, mais qui eut pourtant l'âme artiste, sinon la plume. Puis Nérée Beauchemin, que je nomme le dernier parce que lui aussi forme transition, et que sa manière serrée et subtile annonce les raffinements des nouvelles écoles.

Une troisième période s'ouvre, il me semble, avec le mouvement créé par l'École Littéraire. On ne saurait exagérer l'influence de cette phalange de jeunes, formée vers 1890, sur l'orientation que prit alors notre poésie. D'elle, sont sortis, en fait, presque tous ceux qui, vers ce temps, s'acquirent un nom dans les sphères du rhytme nouveau. Ce fut (et c'est encore, d'ailleurs) une réunion d'esprits actifs, sincèrement épris de l'art, à la recherche de voies inexplorées, d'impressions rares et de formules splendides. Ils fraternisèrent librement aux tendances nouvelles de la poésie d'outre-mer, et quelques-uns peut-être les cotoyèrent de trop près. Ils furent parnassiens, mallarmistes, verlainistes; mais les meilleurs surent s'isoler, et leurs vers, d'une écriture bien personnelle, ont la marque de l'inspiration spontanée et franche. Quand on nomme Nelligan, Gill, Lozeau, Beauregard, Gallèze, Ferland, Dreux, Charbonneau, Doucet, Vézina et Cinq-Mars, on dresse à peu près le catalogue de cette période poétique, et c'est presque celle de l'École elle-même.

Germain Beaulieu en est, naturellement, et à double titre, puisque à son effort obstiné et à son zèle d'apôtre remontent en grande partie la création, et la durée à travers mille vicissitudes, de cette académie du gai savoir.

Enfin, et quoique ces aèdes soient pour la plupart bien vivants, je crois, à certains signes, voir poindre une dernière période échappant plus ou moins à leur influence, et qui les continue avec des traits un peu différents; une ère qui, comme la vision de Verlaine, n'est

*.....ni tout-à-fait la même*
*Ni tout-à-fait une autre,*

et dont on ne sait encore au juste quel sera le trait dominant. Dans ce groupe nouveau-né je classerais, entre autres, René Chopin, Paul Morin, Benjamin Michaud, Édouard Chauvin, Jean Nolin, Roger Maillet, Émile Venne, et Mlle Blanche Lamontagne. Et ces noms représentent un élan vigoureux vers une poésie puisée aux sources absolument intimes, vers une expression pleinement affranchie et libre. En quoi diffèrent-ils de leurs prédécesseurs immédiats? Serait-ce en ce que leur langue a toutes les inflexions de celle de la *Revue de Paris* ou du *Mercure*, en sorte qu'on oublie à les lire qu'ils sont canadiens, qu'on les prendrait tout-à-fait pour des poètes de France? Cela irait, sans doute, à quelques-uns d'entre eux, à Paul Morin, par exemple, ou à René Chopin; mais moins bien à Alphonse Désilets, et pas du tout à Mlle Lamontagne. Serait-ce qu'ils semblent se dégager totalement des soucis d'école pour se confier à leur propre souffle? Et cela conviendrait à Benjamin Michaud, à Jean Nolin, mais serait-ce caractéristique de Guy Delahaye ou d'Émile Venne? Quoi, alors? Mettons que c'est la somme, ou la moyenne, de ces différences, et qu'il s'agit de nuances plutôt que de tendances contraires. D'ailleurs, ces poètes sont trop près de nous pour qu'on les place déjà dans l'histoire : donnons-leur plutôt le temps de mieux s'affirmer, de mieux se définir eux-mêmes.

L'*Anthologie*, dans ses linéaments précis et sobres, est comme l'arbre généalogique où ces branches apparaissent nettement tracées. Elle nous permet sur notre histoire poétique une vue d'ensemble coordonnée et logique. On peut se demander si, malgré la multiplicité de ses « spécimens », elle n'a pas encore des lacunes qui l'empêchent d'être un tableau complet. Certains poètes manqueraient-ils à la mense commune? Il est fort possible que

dans un premier recensement quelques oublis se soient glissés; les auteurs eux-mêmes admettent des omissions qu'ils justifient par les limites matérielles du livre et par le peu d'importance des auteurs exclus. On peut prétendre que, pour autant, l'œuvre manque à son caractère statistique et à l'intégrité de son dessein. Si l'on répond que des rimeurs « qui n'étaient pas poètes » ont seuls été laissés dans les ténèbres extérieures, c'est un verdict *ex cathedra* que ceux-ci n'accepteraient guère et qui manque de sanction définitive. D'un autre côté, fallait-il faire place à quiconque, une fois dans sa vie, a rimé une gazette ou une pochade, à des exercices d'écolier que la gouttière n'a pas happés assez vite, à d'effrayantes nullités où la profondeur du néant lutte avec la hauteur du vide? Admettons qu'il y avait là un embarrassant problème. Pour les premières décades, où la matière était rare et les miettes même précieuses. je conçois qu'on ait élargi la bienvenue; j'aurais même voulu que la liste fût absolument complète;—mais plus tard il fallait vraiment élaguer, et en s'y résignant, les auteurs ont fait preuve de bon sens, au risque d'écorner la théorie. Il est inévitable que leur choix prête à des discussions de détail, et qu'à des critiques purement rageuses se mêlent des suggestions méritant d'être étudiées. M. Asselin, sans nul doute, ferait son profit de celles-ci dans une édition nouvelle.

On pourrait éplucher aussi à perte de vue les pièces assignées à chaque auteur, dans le but de montrer que la sélection en fut falote; mais où est l'ouvrage de ce genre qui ne se prête pas à ce jeu? Moi-même, si j'avais compilé l'*Anthologie*, j'y aurais introduit sans doute un autre triage; et si vous l'eussiez faite, elle n'eût ressemblé à aucune des deux. Mais alors, ne l'oublions pas, c'eût été votre anthologie ou la mienne, et non pas celle de Jules Fournier. Dans toute préférence littéraire l'« équation personnelle », comme disent les savants, joue le plus grand rôle, et le tempérament intime détermine le choix autant que les éléments de l'œuvre. A la réserve de ce qui, de toute évidence, blesserait le sens esthétique, il faut savoir tolérer et comprendre. M. Fournier a choisi pour lui-même avant de songer à nous; s'il l'a fait, comme je crois, avec une discrétion moyenne, nous n'avons pas lieu de nous plaindre. Et songeons qu'après tout sa matière l'enchaînait et le limitait, qu'il n'avait rien à créer de toutes pièces, et qu'il ne pouvait faire des chefs-d'œuvre de la *Charité* de Marchand ou du *Retour* d'Édouard Turcotte. Je suis d'avis qu'un recueil semblable, pour offrir des garanties d'art objectives et faire vraiment autorité, devrait être l'ouvrage d'une

assemblée de gens de lettres, d'écoles, de sympathies, et même de digestions diverses, qui éliraient chaque pièce, après enquête sévère, à la majorité des voix. L'Académie française devrait glaner un spicilège au lieu de ruminer un dictionnaire. A défaut de cela, contentons-nous du goût personnel et d'ailleurs très réel qui a présidé à l'*Anthologie;* — ou bien, prenons une plume, dépouillons des milliers de vieux journaux, de brochures introuvables, d'éditions épuisées et épuisantes, cherchons des étincelles dans des monceaux de poussière grise, — et fabriquons-en une autre.

Le reproche que je ferais à M. Fournier serait de n'avoir pas toujours eu le sens des proportions dans l'espace réparti aux divers poètes. L'ouvrage laisse un peu l'impression qu'ils ont tous la même importance; ou alors ceux qui font saillie ne semblent pas le mériter particulièrement. On s'attendrait à voir Nérée Beauchemin, par exemple, à qui l'on accorde trois pages, traité pour le moins aussi bien que Charles Gill qui en a dix. Pourquoi deux pages à Eudore Evanturel et quatre à Rémi Tremblay? Pourquoi une à Roger Maillet et trois à Clovis Duval? Et je sais bien qu'il peut tenir dans un sonnet autant de beauté que dans un poème épique; mais enfin on voudrait que chaque auteur gardât, dans le volume, une place relative à son influence et à sa valeur réelle. Tous ceux de la première époque ont une ou deux pièces, et c'est bien : ils se valent presque tous; ensuite, j'aurais voulu qu'on leur graduât soigneusement les lignes, et que les œuvres brillantes, ou simplement meilleures, fussent ainsi distinguées des autres. Le goût individuel eût encore mis là son empreinte, mais ç'eût mieux valu tout de même qu'une distribution abandonnée presque au hasard.

J'arrive à la question scabreuse : avons-nous une littérature canadienne? M. Asselin soutient que non dans sa préface, et il en donne des raisons spécieuses qui ne m'ont pas bien convaincu. Pour moi, comme pour Larousse d'ailleurs, une littérature est tout bonnement l'ensemble des productions littéraires d'un pays, d'un peuple, abstraction faite de leur originalité et de leur mérite. Il n'est donc pas compromettant d'admettre que nous ayons une littérature : il restera toujours à déterminer ce qu'elle vaut. Le problème est d'un intérêt tout philologique, et d'une assez mince importance. Sa solution ne changera pas d'une ligne la stature de nos écrivains. Si M. Asselin préfère tenir la dragée haute et nous laisser encore au stage d'aspirants, c'est, je le soupçonne, qu'il voudrait nous empêcher d'être sottement contents de nous-mêmes

et de confondre le siècle embrassé par l'*Anthologie* avec le siècle de Périclès; c'est qu'il se fait une haute idée de la parole française et qu'il la voudrait poursuivie et atteinte dans une perfection plus haute. Il est un des derniers, d'ailleurs, qu'on pourrait accuser d'hostilité envers les lettres nationales : elles n'ont pas, au contraire, d'ami plus actif et plus courageux. C'est un bon paladin de notre langue, qui s'escrime d'estoc et de taille chaque fois qu'il la sent menacée, et qui travaille à la restaurer chez nous avec une ardeur de patriote et un acharnement de puriste. Avec ses états de service, on peut lui passer plus d'une boutade.

Et puis, il dit lui-même que nous commençons à avoir une littérature : et ainsi nous en aurons une bientôt, et tout le monde sera d'accord.

Pour l'amener à une conversion complète, il faudrait le condamner à relire son *Anthologie;* elle fait mieux que prouver la littérature canadienne : elle la montre en chair et en os. Et c'est précisément pourquoi j'aime ce livre, et suis persuadé que ses auteurs nous ont rendu un vrai service en le publiant.

Louis DANTIN.

# LES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION EN FRANCE

Les premières coopératives de consommation en France ont vu le jour à Lyon en 1835. Malheureusement, le sort de ces sociétés était lié à celui de l'émancipation politique de la classe ouvrière française, et la réaction qui marqua l'instauration en France du second Empire amena la disparition de ces sociétés.

Plus tard, un peu après les années 1860, l'Empire voulut être libéral; et ce fut de nouveau la création de coopératives de consommation, pour la plupart patronales.

Néanmoins, des ouvriers fondèrent vers la fin de l'Empire, en 1865, la *Revendication* de Puteaux, qui est une des plus vieilles et des plus célèbres coopératives de France. La guerre de 1870-1871 détruisit beaucoup de sociétés, et l'idée de coopération ne fut ensuite bien accueillie dans les milieux ouvriers que vers 1890, après qu'elle eut été condamnée au congrès socialiste de 1879, à Marseille.

Malheureusement, dans bien des cas, notamment dans le Nord de la France, les coopératives qui se créèrent furent en quelque sorte des prolongements des groupements socialistes, dont, comme en Belgique, elles soutenaient la propagande. Cette coopération « socialiste » engagea les patrons catholiques du Nord à créer des coopératives « catholiques » qui, au lieu de collaborer avec les autres, s'opposèrent à leur action. Dans trop de cas aussi, les coopératives, au lieu d'être ouvertes à tous les consommateurs, furent constituées pour les employés, les fonctionnaires et le personnel d'administrations publiques ou privées, pour les travailleurs de certaines usines ou entreprises, ou bien, elles furent seulement ouvertes aux ouvriers et, quelquefois, parmi les ouvriers, aux seuls syndiqués. Dans d'autres cas, les coopératives furent ouvertes aussi aux seuls agriculteurs; et encore la coopération fut-elle surtout pratiquée dans ces milieux pour les matières premières et les outils nécessaires à l'agriculture, ou bien pour la boulangerie.

Le résultat de ces créations désordonnées fut l'existence en France de trop nombreuses coopératives de consommation fonc-

tionnant les unes à côté des autres, s'ignorant souvent et, trop souvent aussi, se combattant.

Ajoutez à cela l'existence jusqu'en 1912 de deux organisations nationales qui se différençaient plutôt par l'allure et l'étiquette que par des dissemblances de méthodes, et vous aurez l'explication de la stagnation du mouvement coopératif en France jusqu'à ces dernières années.

### L'ORGANISATION

L'absence de bonnes méthodes commerciales et administratives a nui à la coopération française jusqu'en 1914.

Parce que nos organisations sont des entreprises démocratiques, dans bien des sociétés on avait donné jusque-là le pouvoir de gestion à des administrateurs qui, quel que fut leur dévouement à l'idéal coopératif, ne connaissaient à peu près rien aux questions commerciales, ni à la direction du personnel et qui, par conséquent, achetaient mal les denrées réparties par les sociétés et dirigeaient mal le personnel de ces sociétés. Trop souvent encore, le personnel des coopératives n'a pas directement été intéressé à la marche de l'entreprise. Il a été payé le même prix, qu'il travaillât beaucoup ou peu.

Tant qu'on en était à l'époque héroïque, celle pendant laquelle on pouvait tenir facilement tête au petit commerce, mal outillé et mal organisé, le mal n'était pas grand. Mais, depuis une vingtaine d'années, de grands établissements capitalistes d'alimentation à succursales multiples se sont créés en France qui ont mis dans ces entreprises beaucoup de capitaux, de compétence, et qui ont institué la responsabilité de leur personnel, en le rendant comptable des marchandises qui lui sont confiées et en le payant d'après son chiffre d'affaires.

Ces bonnes méthodes commerciales ont exercé un résultat favorable sur le fonctionnement de ces établissements capitalistes au point qu'ils ont fait une concurrence, souvent victorieuse, aux coopératives et aux petits commerçants.

De 1900 à 1912, la concurrence que ces établissements faisaient aux coopératives fut telle que le chiffre d'affaires des coopératives de la région parisienne était passé de 20 millions de francs environ à un peu plus de 12 millions, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires des trois principales coopératives de Paris.

MÉTHODES NOUVELLES

Il fallait donc, à tout prix, si on ne voulait pas voir le mouvement s'effriter d'abord et disparaître ensuite, tendre à concentrer les forces coopératives, trop éparses en France.

Du côté de l'*Union coopérative des sociétés françaises de consommation*, avec Charles Gide et Daudé-Bancel, et de la *Bourse des coopératives socialistes*, avec Héliès et Poisson, une campagne fut menée qui aboutit, en décembre 1912, à la réalisation de l'Unité coopérative.

L'Unité coopérative et la concentration des forces coopératives furent agitées dans de nombreuses réunions : de sociétés, de fédérations régionales et de congrès nationaux. Elles ont fait l'objet de nombreux articles ou d'études, dont les plus importantes sont : l'*Unité coopérative*, par Eugène Fournière; *les Méthodes coopératives nouvelles et la lutte contre les sociétés à succursales multiples*, par Bernard Lavergne; *la Concentration des forces coopératives en France et en Allemagne*, par Le Clerc, Daudé-Bancel et Riebke; *la Coopérae tive nouvelle*, par Poisson.

Lorsque l'Unité du mouvement eut été réalisée au congrès de Tours (1912), le premier soin de la Fédération nationale des coopératives de consommation (F.N.C.C.) fut, dès 1913, de constituer les Fédérations coopératives régionales et ensuite de préparer les coopérateurs français à la concentration des forces coopératives du pays. Les militants montrèrent aux coopérateurs français la nécessité d'adopter des méthodes administratives et commerciales modernes; d'installer des succursales propres et confortables plutôt que des boutiques sales et mal tenues; de rendre le personnel vendeur responsable des marchandises qui lui sont facturées au prix de vente, et responsable de ces marchandises sur un cautionnement versé par le gérant de chaque succursale; et de payer ce personnel d'après son chiffre d'affaires.

L'idée des coopératives régionales à succursales multiples fut soutenue avec un vif succès au congrès de Reims, en septembre 1913. Le Congrès avait d'ailleurs été tenu à Reims parce que, avant la guerre, Reims était la ville sainte des établissements capitalistes. Les coopérateurs, évoluant pendant le congrès dans un milieu où de bonnes méthodes commerciales avaient fait leurs preuves, purent se rendre compte, sur place, de la nécessité d'adopter ces mêmes méthodes, en les adaptant à l'esprit moralisateur de la coopération.

## PERTES COOPÉRATIVES

Les Coopérateurs français étaient en train de mettre en œuvre les décisions du congrès de Reims, lorsque la terrible guerre de 1914 — 1918 éclata, un mois avant le congrès national qui devait se tenir à Lyon et où les délégués auraient pu se rendre compte des mérites réels de l'Unité coopérative.

Ce furent d'abord l'envahissement de la Belgique, du Luxembourg et, après les célèbres batailles de Charleroi, du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Est, la retraite précipitée et sanglante des armées françaises et anglaises, qui se termina par la bataille de la Marne.

A ce moment là, 10 départements français sur 86 étaient envahis qui, au point de vue coopératif, comptaient 867 coopératives groupant 315,000 familles, faisant approximativement 125 millions de francs d'affaires. Après la bataille de la Marne, 650 sociétés restèrent dans les pays envahis. Elles groupaient 240,000 familles et faisaient, avant la guerre, 90 millions de francs de vente.

Au cours des opérations militaires de 1914-1918, de nombreuses coopératives ont été pillées, dévastées, incendiées ou bombardées par les troupes combattantes. Les dévastations ont été portées au maximum dans les régions situées sur la ligne du feu. Les grandes boulangeries coopératives situées dans la zône occupée ont été en général réquisionnées pour la fabrication du pain des armées allemandes. L'entrepôt du Magasin de Gros des coopératives de France (M.D.G.), à Château Regnault (Ardennes), a été pillé; celui de Lens (Pas-de-Calais) a été tellement bombardé qu'on n'a pu en découvrir exactement la trace.

Naturellement, l'occupation a été loin d'avantager les coopératives de consommation en pays envahis, et il y en aura pour encore bien des années avant que les pertes coopératives soient complètement rétablies.

Néanmoins, dès septembre 1916, la F.N.C.C. porta la question de la reconstitution des coopératives dans les pays dévastés à la Conférence interalliée de Paris. Le Congrès coopératif national (Paris, septembre 1916) approuva la mise en œuvre de cette reconstitution. Il constitua même un Comité coopératif des régions envahies qui eut pour mission de recueillir les fonds nécessaires à cette reconstitution, en tenant compte des méthodes nouvelles indiquées par le congrès de Reims. Le comité coopératif des régions libérées a pour président M. Charles Gide; pour vice-

président M. Deshayes, ex-député de l'Oise; pour secrétaire M. Doizy, ex-député des Ardennes; pour trésoriers, Mme la Marquise de Laborde et M. Lebas, maire-député de Roubaix; comme secrétaires adjoints. MM. Poisson et Daudé-Bancel. Il avait recueilli en 1917-1918 environ 700,000 francs, qui furent affectés à la reconstitution des coopératives dévastées par la création de coopératives régionales à succursales multiples dans le Pas-de-Calais, les régions de Douai, du Cambrésis, de Denain, du bassin de la Selle, de Lille, des Ardennes, de la Somme, du Saint-Quentinois, du Laonnois, du Soissonnais, de Château-Thierry, de la Marne, de la Meuse et de la Lorraine.

L'Union des coopératives de Paris s'attacha à reconstituer le mouvement dans l'Oise dévastée. Le mouvement de réédification coopérative fut aussi aidé par l'attribution de 500,000 francs de la part du Comité de Secours national et par un prêt de dix millions de francs à 2 p. 100 pendant 5 ans à ces sociétés par l'État français.

Mais cette besogne de reconstruction fut en partie compromise par la nouvelle avance allemande de 1918 sur la Marne. Les destructions de cette époque ont été depuis en partie réparées.

Étant donné les concours précieux que la reconstitution des coopératives françaises avait obtenus en France, le Comité coopératif décida que les sommes recueillies par le Comité interallié seraient affectées à la reconstitution des coopératives belges et serbes.

Mais les pertes ne sont pas complètement réparées. Voilà pourquoi le Comité coopératif des régions envahies tient à la disposition des coopératives sinistrées qui veulent revivre d'une vie autonome les bons offices d'un bureau de renseignements pour les dommages de guerre.

Les efforts du Comité coopératif des régions envahies ont été couronnés de succès, au point que, maintenant, 18 mois après l'armistice, la France dévastée voit son mouvement renaître, très amplifié, par la constitution de coopératives régionales à succursales multiples et le fonctionnement de nombreuses coopératives plus ou moins affectées par la guerre. Le mouvement peut sans exagération être considéré, dans la France dévastée, comme trois fois plus fort qu'avant la guerre.

## STATISTIQUES COOPÉRATIVES

Comme il fallait s'y attendre, la guerre a considérablement désorganisé les services statistiques du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale des Préfectures, des Sociétés et de la F.N.C.C. Or, pour faire la statistique des sociétés françaises de consommation, on doit s'inspirer des résultats obtenus par ces diverses sources d'information.

L'armistice signé, tous ces services ont tendu à renaître; mais ils ne fonctionnent dans certains cas qu'imparfaitement. Par conséquent, les erreurs et les omissions des statistiques faites jusqu'à ce jour sont encore considérables. Néanmoins, en rapprochant les indications diverses en notre possession, nous pouvons établir approximativement les chiffres respectifs de la coopération française en 1914 et en 1919.

| | AUX PREMIERS JANVIER | |
|---|---|---|
| | 1914 | 1919 |
| Sociétés | 3,261 | 4,000 |
| Sociétaires | 880,000 | 1,300,000 |
| Débits annuels | 321,000,000 | 1,000,000,000 |
| Moyenne des adhérents par société | 269 | 325 |
| Moyenne des débits par société | 98,435 | 250,000 |
| Moyenne des débits par sociétaire | 365 | 769 |

L'enquête du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, en 1918, signale 2,233 coopératives dans 79 départements (6 départements étaient occupés par les armées ennemies) possédant 1,130,000 membres et faisant 565 millions d'affaires dans l'année.

Or, la statistique de la F.N.C.C. accuse, en juillet 1919, 3,724 coopératives, non compris l'Aisne, les Ardennes et le Nord, encore souffrants des dévastations. Mais les renseignements ne portent que sur 2,352 coopératives groupant 1,312,997 familles. Sur ces sociétés, 2,331 fournissent un chiffre d'affaires de 636,699,319 francs.

Il est donc à peu près impossible de comparer les chiffres de 1914 et de 1919. Il n'y a de comparaison réellement intéressante que celle qui a trait aux sociétés adhérentes et non adhérentes.

Voici les statistiques concernant les deux catégories de sociétés.

| | Adhérentes | Non adhérentes |
|---|---|---|
| Sociétés au 1er juillet 1919..... | 1,944 | 2,276 |
| Nombre de sociétaires (pour 1,156 coop.)..... | 724,494[1] | 570,503 |
| Chiffre d'affaires (pour 1251 coop.).. | 433,820,200[2] | 202,862,119 |
| Moyenne des membres..... | 642 | 477 |
| Moyenne des débits par société..... | 346,786 | 187,841 |

La supériorité évidente des sociétés adhérentes sur les sociétés non adhérentes tient à ce que le mouvement de concentration des forces coopératives est très poussé par la F.N.C.C. Ce sont ces sociétés qui, d'année en année, progressent et sont appelées à progresser de plus en plus.

Voici quelques indications sur les sociétés de fusion et de développement, en 1918 et en 1919 :

| | 1918 | 1919 |
|---|---|---|
| Sociétés..... | 29 | 38 |
| Succursales..... | 456 | 1,117 |
| Sociétaires..... | 135,423 | 251,563 |
| Chiffre d'affaires..... | 92,338,903 | 220,000,000 |
| Moyenne par Sociétaire..... | 681 | 876 |

Mais la moyenne des achats par sociétaire est ici trop forte; car les coopératives de fusion et de développement vendent au public, tout en laissant à la société les bénéfices provenant de cette vente au public.

En ce qui concerne le taux plus bas de la moyenne des ventes par sociétaire dans les sociétés non adhérentes, il faut tenir compte que de nombreuses sociétés ne s'occupent que de panification, que d'autres ont eu de grandes difficultés à se ravitailler depuis la guerre et que, dans certaines coopératives d'usines, le personnel a été inscrit comme sociétaire en bloc, sans qu'il se ravitaille pour cela tout entier et entièrement à la coopérative.

---

[1] Pour 1,196 coopératives.
[2] Pour 1,080 coopératives.

## LA PLUS GRANDE COOPÉRATIVE DE FRANCE

Lorsque le congrès de Reims eut proclamé la nécessité de concentrer les forces coopératives, la F.N.C.C. porta son effort sur la région parisienne. Les premières sociétés qui répondirent à son appel furent l'*Égalitaire* (Xème arrond.), l'*Avenir de Plaisance* (XIVême arrond.) et la *Ménagère* (XVIIème arrond.) La première avait été créée en 1876; la deuxième en 1873, et la troisième en 1875. Elles fusionnèrent rapidement, en 1914, en une seule société de fusion et de développement, *l'Union des coopérateurs parisiens* qui a pu recueillir pendant la guerre plusieurs autres coopératives qui, dans le désarroi provoqué par la guerre, auraient pu disparaître lamentablement. Grâce à la ténacité de ses administrateurs et de son personnel, cette coopérative a pu croître pendant la guerre, au point de compter, en 1919, 7.000 sociétaires, 57 succursales, et de faire 17,580,699 francs d'affaires.

Peu de temps après la déclaration de la guerre, les coopératives de Paris constituèrent une Société, l'*Union des coopératives*, d'abord pour contrôler la vente du lait de la maison Maggi.

Plus tard, en 1915, quand les bouchers parisiens eurent organisé le sabotage de la viande frigorifiée que le Gouvernement et l'Intendance mettaient à leur disposition, je proposai au Gouvernement, malgré l'opposition de bien des coopérateurs, que l'organisation coopérative de la région parisienne fût chargée de la vente de la viande frigorifiée.

Grâce à des démarches répétées de plusieurs amis de la coopération auprès des pouvoirs publics, les Conseils municipaux de Paris, de plusieurs communes de la région parisienne, et le Conseil général de la Seine avancèrent des fonds grâce auxquels le M.D.G. put faire édifier des dépôts de viande frigorifiée à Puteaux et à Paris, et l'Union des coopératives des boutiques pour la vente au détail de la viande frigorifiée.

L'expérience ayant été concluante et favorable à cette opération, l'Union des coopératives mit en vente dans ses étaux de la viande fraîche.

Comme la cherté de la vie pesait sur les ouvriers d'usine, d'accord avec le Ministère de l'Armement, — les industriels travaillant pour la défense nationale et leur personnel — , l'Union des coopératives se mit à constituer des restaurants coopératifs dans la région parisienne.

Comme aussi il y avait dans la région parisienne des consommateurs qui mangeaient chez eux et devaient acheter des denrées dans de bonnes conditions, pour leur donner satisfaction l'Union des coopératives ouvrit des succursales d'épicerie.

Lorsque, au cours des hivers rigoureux de guerre, les marchands de charbon vendirent leur combustible trop cher, le Conseil municipal de Paris chargea l'Union des coopératives de distribuer le charbon aux réfugiés, aux rapatriés, aux allocataires et aux assistés de la région parisienne.

L'Union des coopératives intervint aussi pour la répartition, aux mêmes consommateurs, de pommes de terre et de légumes secs. Elle est intervenue encore pour la reconstitution des coopératives dans l'Oise dévastée.

Bref, cette société créée en 1916 possédait, fin décembre 1919, 225 succursales à Paris, Seine et Seine et Oise et dans l'Oise dévastée. Elle groupait environ 55,000 sociétaires et au moins autant de consommateurs non-sociétaires : soit environ 500,000 consommateurs. Elle a fait, en 1919, 53,794,953 francs d'affaires.

Mais le nom de cette société ne correspondait plus à la réalité des faits. Elle était, *à l'origine*, une société de *sociétés :* Elle est devenue, depuis, une société *de consommateurs*. Elle était très souvent confondue avec la Fédération nationale ou avec la Fédération de la région parisienne. Cette confusion ne devait plus exister et alors, logiquement, comme l'Union des coopératives était une coopérative régionale au même titre que l'Union des coopérateurs parisiens, une fusion s'imposait. Elle a été réalisée, le 16 mai 1920, et, depuis, les deux coopératives régionales à succursales ont été remplacées par une société nouvelle : *L'Union des coopérateurs.*

Cette Union des coopérateurs marche actuellement sur un pied de 80 millions d'affaires avec près de 300 succursales. Elle sera à près de 100 millions en 1921. Ainsi l'Union des coopérateurs sera une des plus grandes coopératives du monde, après avoir été, et de beaucoup, la plus grande coopérative de France.

De plus, un heureux symptôme vient de se manifester. *La Bellevilloise* qui, au début de 1914, n'avait pas voulu fusionner avec les sociétés de la région parisienne, vient de profiter d'une modification de ses statuts pour rapprocher ses nouveaux statuts de ceux de l'Union des coopérateurs, avec l'indication précieuse que la modification est une orientation de la *Bellevilloise* vers la fusion avec l'Union des coopérateurs. Or, le chiffre d'affaires de cette

vieille société est de 12 millions environ et elle apportera, en outre, un appoint précieux de militants éprouvés et dévoués.

### LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

La F.N.C.C. est un organisme émanant des fédérations coopératives régionales, lesquelles sont elles-mêmes l'émanation des coopératives autonomes.

Le congrès national et les congrès régionaux sont les organes grâce auxquels les coopérateurs de France expriment leurs volontés. Entre temps, le Conseil central se réunit une fois par mois et donne son avis sur les questions importantes. Dans l'intervalle, le Secrétariat s'occupe des intérêts généraux du mouvement.

Le Secrétariat se compose de trois secrétaires : MM. Camin, Poisson et Daudé-Bancel.

Le secrétariat est muni de nombreux rouages :

1° *Conseil juridique,* pour fournir des renseignements aux sociétés adhérentes;

2° *Commission des renseignements administratifs et commerciaux,* pour documenter les sociétés sur les questions embarrassantes;

3° *Architecture,* pour les plans et devis des bâtiments à construire;

4° *Étude des bilans;*

5° *Statistique et documentation;*

6° *Propagande coopérative,* qui s'exerce par les délégués de la F.N.C.C. auprès des fédérations et des sociétés;

7° L'*Action coopérative,* journal hebdomadaire, qui renseigne les militants sur les problèmes essentiels du mouvement;

8° *Librairie coopérative,* qui fournit aux sociétés et aux militants des livres dans de bonnes conditions;

9° *École de coopération,* pour dresser les employés et les militants à l'exercice de leurs fonctions et de la propagande;

10° *Excursions coopératives,* pour mettre en relations, dans des conditions avantageuses, les coopérateurs français et étrangers;

11° *Office technique,* pour mettre au point les différentes questions qui intéressent le mouvement coopératif;

12° *Comité d'action parlementaire,* pour une intervention méthodique des élus sympathiques à la coopération auprès du Parlement et des Pouvoirs publics;

13° *Comité d'éducation*, pour concentrer les efforts des militants en vue de l'éducation des consommateurs;

14° *Habitations hygiéniques*, pour la création éventuelle d'habitations à bon compte et de cités-jardins;

15° *Caisse fédérale des retraites*, pour permettre aux travailleurs prévoyants de bénéficier des avantages de la loi sur les retraites ouvrières.

Les coopératives adhérentes à la F.N.C.C. sont adhérentes à la fois à leur fédération régionale, à la F.N.C.C. et à l'Alliance coopérative internationale dont le siège est à Londres.

Le taux de la cotisation est de 4 centimes pour 100 francs d'affaires : 1 pour la Fédération régionale; 3 pour la F.N.C.C. et l'Alliance internationale.

### FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Le congrès de septembre 1919 a décidé que le nombre des fédérations régionales devait être réduit et mis en concordance avec les régions prévues par le projet Clémentel. Voici les fédérations régionales actuelles :

RÉGION D'ALBI. — *Départements rattachés :* Pyrénées-Orientales, Aude, Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Hérault, Haute-Garonne, Lot.

RÉGION D'AMIENS. — *Départements rattachés :* Somme, Aisne.

RÉGION DE BORDEAUX. — *Départements rattachés :* Dordogne (arrondissements de Bergerac et de Sarlat), Basses-Pyrénées, Gers, Gironde, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne.

RÉGION DE BOURGES. — *Départements rattachés :* Indre-et-Loire, Cher, Indre, Loire-et-Cher, Loiret, Nièvre.

RÉGION DE DIJON-BESANÇON. — *Départements rattachés :* Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Doubs, Territoire de Belfort, Jura (arrondissements de Dôle et de Poligny).

RÉGION DE GRENOBLE. — *Départements rattachés :* Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Isère (sauf les arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin), Savoie.

RÉGION DE LILLE. — *Départements rattachés :* Nord, Pas-de-Calais.

RÉGION DE LIMOGES. — *Départements rattachés :* Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne (moins les arrondissements de Bergerac et de Sarlat), Vendée (Arrondissement de Frontenay-le-Comte).

Région de Lyon. — *Départements rattachés :* Ardèche, Drôme, (arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin), Rhône. Ain, Jura (sauf arrondissements de Dôle et de Poligny).

Région de Marseille. — *Départements rattachés :* Gard, Lozère, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Corse.

Région de Nancy. — *Départements rattachés :* Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Ardennes, Moselle.

Région de Nantes. — *Départements rattachés :* Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Vendée (moins l'arrondissement de Fontenay-le-comte), Finistère Sarthe, Mayenne.

Région de Paris. — *Départements rattachés :* Oise, Eure-et-Loir, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

Région de Roanne. — *Départements rattachés :* Allier, Loire, Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme.

Région de Rouen. — *Départements rattachés :* Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche.

Région de Troyes. — *Départements rattachés :* Aube, Yonne, Haute-Marne, Marne.

Région de Strasbourg. — *Départements rattachés :* Haut-Rhin, Bas-Rhin.

Région de Constantine. — *Département rattaché :* Constantine.

Région d'Algérie. — *Département rattaché :* Alger.

Région d'Oranie. — *Département rattaché :* Oran.

Région du Maroc. — *Maroc.*

En vertu des nouveaux statuts de la F.N.C.C., chaque fédération régionale sera représentée au sein du Conseil central par un délégué (ou plusieurs éventuellement), au prorata de l'importance de son chiffre d'affaires.

### LE CONSEIL CENTRAL

La candidature des délégués désignés par les fédérations régionales sera soumise au Congrès annuel qui statuera finalement sur les diverses candidatures régionales et sur une liste d'autres candidats non désignés par les fédérations mais plutôt par le Congrès annuel. Ainsi le nombre des membres du Conseil central pourra s'élever jusqu'à 30.

Jusqu'à ce jour le nombre des membres du Conseil central étaient de 18, mais l'administrateur délégué et les directeurs du

Magasin de Gros (5) et les secrétaires de la Fédération nationale (3) avaient le droit d'assister à ses travaux, à titre consultatif. A l'avenir ils pourront être élus membres du Conseil central.

Le Conseil central de la F.N.C.C. (organisme moral) a la caractéristique d'être le même que celui du M.D.G. (organisme économique), bien que les deux organisations soient distinctes l'une de l'autre et ne remplissent pas le même objet.

Néanmoins, si leur activité ne se confond pas, celle de l'une est complémentaire de celle de l'autre.

### ACTIVITÉ FÉDÉRALE

Lorsque l'Unité eut été proclamée, au congrès de Tours (décembre 1912), la F.N.C.C. fut créée avec le concours de 950 sociétés : 750 adhérentes aux anciens groupements nationaux et 200 nouvelles. Les démissionnaires se trouvaient surtout parmi les petites sociétés.

Deux fédérations restèrent en dehors de la nouvelle F.N.C.C. La Fédération des coopératives des Chemins de Fer P.L.M. et Est, dont le siège est à Grenoble, et la Fédération des coopératives socialistes du Nord dont le siège est à Lille. Elles sacrifièrent jusqu'à la guerre à l'esprit corporatif et électoral qui les animait; mais, pendant la guerre, elles ont rejoint la grande famille coopérative.

La F.N.C.C. groupe maintenant plus de 2,000 coopératives, les plus fortes du pays.

La Fédération Nationale a mené de toutes ses forces la campagne en faveur de l'idée coopérative, par des articles dans la presse sympathique à la coopération; par des brochures sur la *Fédération nationale*, par Daudé-Bancel et Poisson; *la Fusion coopérative et la gérance responsable* par Bernard-Lavergne; *La Femme et la coopération*, par Alice Jouenne; *Les Fonctionnaires et les coopératives de consommation*, par Daudé-Bancel. Poisson a donné à l'Encyclopédie coopérative, syndicale et socialiste, un volume sur la *Coopération*. Daudé-Bancel a publié des brochures sur : *La Reconstitution des cités détruites; le Protectionisme et l'avenir économique de la France; Protection et Libre-échange.* Garbado a publié d'intéressants : *éléments d'administration coopérative;* Courel va publier un *Manuel de comptabilité coopérative;* Alfred Nast, un remarquable (malheureusement épuisé) *Exposé synthétique de la législation et des principes coopératifs;* Charles Gide a donné de

nouvelles éditions, toujours vivantes, documentées et tenues à jour, de ses *Sociétés coopératives de consommation*, de ses *Principes d'économie politique*, de son *Histoire des doctrines économiques* (celle-ci en collaboration avec M. Ch. Rist). Paul Cuminal, de Lyon, a indiqué l'application possible des méthodes coopératives dans la *Reconstitution des régions ruinées par la guerre.*

La F.N.C.C. s'est attachée dès la guerre à se rendre utile à la masse des consommateurs. Elle a paré au renchérissement du lait par les laitiers parisiens qui voulaient profiter de la destruction des boutiques Maggi pour hausser abusivement le prix du lait. Elle intervint auprès des pouvoirs publics pour que les droits douaniers fûssent levés sur le blé, le sucre, la viande, etc., Elle poussa à la vente par les coopératives de la viande frigorifiée. Elle participa à l'organisation de repas populaires subventionnés par le Comité de Secours national, dont elle obtint un prêt de 500,000 francs destiné à faire des avances en marchandises aux coopératives sinistrées et désireuses de reprendre leur activité avant la fin des hostilités. Elle poussa à la création de camions-bazars coopératifs du M.D.G. aux armées. Elle organisa avec le concours des Ministres de l'Armement, du Ravitaillement, des directeurs et du personnel des usines de guerre, des coopératives d'épicerie et des restaurants coopératifs qui rendent de grands services aux ouvriers.

Les Ateliers professionnels, créés au début de la guerre par le Parti socialiste, la Confédération générale du travail, la F.N.C.C., pour donner du travail aux chômeurs, furent chargés de confectionner des masques contre les gaz asphyxiants des armées allemandes et, lorsqu'il fut question d'en fixer le prix, l'Intendance militaire répondit au directeur, M. Marty, un des directeurs du M.D.G., que l'administration s'en rapportait pour cela « à la loyauté et à la discrétion bien connues des Ateliers professionnels. »

Le développement de l'Union des coopératives et les services rendus par elle dans la région parisienne, ainsi que ceux rendus en France par les coopératives comme régulateur local, régional et national des prix, avaient rendu la coopération populaire dans le pays, et jusque dans les milieux parlementaires qui, jusque-là n'étaient pas tendres pour elle.

Aussi, le 7 mai 1917, une loi fut votée qui institue le crédit en faveur des coopératives de consommation. Mais, pour aboutir utilement, le Parlement dut définir juridiquement les coopératives de consommation. Les coopératives françaises ont donc obtenu indirectement un statut juridique, grâce auquel les coopératives

fonctionnant sur le type rochdalien ne peuvent plus être confondues désormais avec les établissements capitalistes faussement dénommés coopératives.

Mais, comme on était maintenant appelés à « parler » avec les pouvoirs publics, la nécessité se manifesta de créer un Conseil supérieur de la coopération qui fut institué par un décret du 22 février 1918.

Ce Conseil supérieur tient compte de la situation *de fait* qui existe dans la France coopérative où, à côté des coopératives de consommation, il y a de nombreuses associations ouvrières de production.

Le Conseil supérieur se compose de 43 délégués, dont des représentants du Gouvernement, des Facultés de Droit, de la Banque de France, de 14 membres élus par les coopératives de consommation et de 14 membres élus par les associations ouvrières de production.

Les représentants de la consommation et de la production peuvent siéger ensemble ou séparément.

Les questions importantes pour l'avenir du mouvement sont discutées dans ce Conseil supérieur et transmises ensuite au Parlement et aux Pouvoirs publics.

La collaboration des coopérateurs avec les pouvoirs publics a été féconde. Les coopératives ont été exemptes des impôts sur les bénéfices de guerre. Elles ont obtenu de très légers dons des pouvoirs publics; mais, fidèles à la tactique coopérative, qui repose essentiellement sur le self-help, elles ont obtenu des ouvertures de crédit à faible intérêt (2 p. 100) renouvables : 2 millions du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, 1,500,000 francs du Ministère de l'Armement, 10 millions pour les coopératives des régions dévastées, 5 millions pour développer la coopération en Alsace-Lorraine, un million environ du Conseil municipal de Paris, du Conseil général de la Seine et de diverses municipalités pour l'ouverture de boutiques pour la vente de la viande frigorifiée. La plupart de ces crédits sont distribués par le M.D.G., après avis favorable, d'une commission mixte de représentants du Gouvernement et des Coopératives.

A côté de la F.N.C.C. et du Conseil supérieur de la coopération, le Comité d'action parlementaire dans lequel se rencontrent les délégués de la coopération et du Groupe parlementaire de la coopération, veille constamment, par des séances régulières de tra-

vail, sur les intérêts politico-économiques du mouvement, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle.

Sur l'intervention des amis de la coopération, un arrêté du 17 juillet 1919 a déterminé les conditions dans lesquelles les coopératives de l'Alsace-Lorraine (dont on a conservé momentanément l'ancienne législation) sont autorisées à vendre aux non-sociétaires. C'est l'application à ces coopératives de l'article 2 de la Loi du 7 mai 1917, grâce auquel elles peuvent vendre à tout le monde à condition de « recevoir comme associés tous ceux qu'elles ont admis comme clients habituels, pourvu qu'ils s'engagent à remplir les obligations statutaires » et, aussi, que les trop-perçus provenant de la vente au public ne soient pas affectés aux sociétaires et soient affectés dans un but d'utilité générale, ou à un fonds de réserve spécial.

Dans sa séance du 8 juin 1920, la Chambre des députés a adopté un projet de loi, adopté par le Sénat et promulgué le 16 juin, grâce auquel les sociétés coopératives de consommation auront le droit de se constituer avec un capital supérieur à 200,000 francs et d'augmenter ce capital de plus de 200,000 francs par an, même si les actions ne sont que de 25 francs (en aucun cas elles ne pourront être supérieures à 100 francs). Cette disposition facilitera la tâche des coopératives régionales à succursales multiples.

La F.N.C.C. poursuit en ce moment, d'accord avec le Gouvernement, la suppression des économats patronaux qui s'étaient, par la force des choses, créés pendant la guerre à côté de bien des usines.

### LE MAGASIN DE GROS DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

Le M.D.G. est l'organisme d'achats en commun et de production des coopératives françaises de consommation.

Il a été créé en 1905 et, en 1913, une fois l'Unité coopérative faite, il a fusionné avec la Coopérative de Gros, créée elle-même en 1910 et qui avait elle-même succédé à l'Office coopératif d'achats en commun (créé en 1901) par l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation.

Le M.D.G. a été fortement aidé, à l'origine, par quelques sociétés fidèles, et notamment la grande coopérative du 20° arrondissement de Paris, *La Bellevilloise*.

Au début son siège était 208 rue Saint-Maur, Paris (Xème), dans un modeste local; et son entrepôt était rue Barrault, à l'ancienne boulangerie socialiste.

Au début de la guerre, il commençait à sortir de la période d'essais et de tâtonnements et à bénéficier de l'Unité coopérative.

La guerre éclatant, son chiffre d'affaires baissa pendant le premier exercice des hostilités. Heureusement, le mouvement coopératif adopta de bonnes méthodes et, malgré les difficultés considérables déterminées par la guerre, le manque de moyens de ravitaillement et de transport, il put peu à peu se développer au point où il en est à ce jour.

Dès le début de la guerre, les entrepôts de Château-Regnault (Ardennes) et de Lens (Pas-de-Calais) furent en pays envahis; celui d'Epinal (camp retranché) dût être liquidé.

Le M.D.G. a créé pendant la guerre l'entrepôt d'Ivry et agrandi considérablement celui de Charenton. Il a agrandi les entrepôts de Lyon, de Bordeaux, de Montceau-les-Mines, et créé les entrepôts frigorifiques de Paris et de Puteaux; reconstruit et agrandi celui de Nantes, détruit par un incendie; créé des entrepôts nouveaux à Douai (Nord), Strasbourg (Alsace), Troyes (Aube), Marseille (Bouches-du-Rhône), Decazeville (Aveyron), et des dépôts à Roanne (Loire) et Limoges (Haute-Vienne).

Il a dû évacuer et réoccuper pendant la guerre ses usines de chaussures de Lillers (Pas-de-Calais) et d'Amiens (Somme) et il a édifié ses deux usines nouvelles de chaussures à Fougères (Ille-et-Vilaine). Il a créé une usine de conserves de poissons à Audierne (Finistère), agrandi sa fabrique de conserves de Nantes et repris une grande fabrique capitaliste de conserves à Bordeaux.

Le tableau ci-dessous indique l'importance des opérations du Magasin de Gros.

DÉVELOPPEMENT DU M. D. G. DE 1907 A 1919.

| Exercices | Sociétés Adhérentes | Capital souscrit | Fonds de garantie | Fonds de réserve | Fonds de développement | Amortissements |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1907 | 141 | 47.025 | ..... | 1.541 | 3.694 | 5.778 |
| 1908 | 228 | 53.550 | ..... | 2.135 | 12.140 | 72.213 |
| 1909 | 262 | 65.500 | ..... | 2.644 | 16.275 | 220.275 |
| 1910 | 282 | 70.700 | ..... | 6.586 | 20.870 | 451.971 |
| 1911 | 293 | 80.875 | ..... | 7.207 | 30.092 | 629.521 |
| 1912 | 295 | 85.025 | 30.788 | 15.594 | 63.667 | 666.955 |
| 1913 | 309 | 88.300 | 43.669 | 19.379 | 78.826 | 704.189 |
| 1914 | 425 | 119.625 | 53.841 | 24.453 | 94.168 | 737.673 |
| 1915 | | | 53.841 | 24.453 | 94.168 | |
| 1916 | 420 | 131.650 | 53.841 | 24.453 | 94.174 | 814.872 |
| 1917 | 428 | 143.400 | 138.882 | 44.107 | 186.015 | 1.048.491 |
| 1918 | 670 | 580.400 | 144.625 | 62.229 | 245.277 | 1.373.611 |
| 1919 | 1.088 | 1.798.300 | 336.069 | 101.719 | 403.237 | 2.136.353 |

| Exercices | Immeubles et terrains matériel | | Ventes | Excédent net | Personnel | Production annuelle comprise dans les ventes |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1907 | — | 5.778 | 1.877.781 | 8.543 | 10 | — |
| 1908 | — | 99.659 | 3.789.323 | 10.178 | 84 | — |
| 1909 | 20.452 | 199.823 | 5.404.044 | 11.263 | 121 | — |
| 1910 | 49.445 | 402.526 | 7.488.771 | 12.410 | 132 | — |
| 1911 | 167.343 | 585.290 | 10.498.112 | 83.872 | 209 | — |
| 1912 | 168.554 | 605.097 | 10.610.742 | 37.847 | 206 | — |
| 1913 | 467.247 | 713.075 | 10.624.391 | 40.591 | 230 | — |
| 1914 | 467.247 | 776.616 | 13.720.489 | 43.415 | 271 | — |
| 1915 | 467.247 | 763.284 | 9.116.498 | 41.706 | 233 | 926.716 |
| 1916 | 467.247 | 858.492 | 11.980.086 | | 518 | 1.417.475 |
| 1917 | 552.693 | 880.049 | 26.019.421 | 264.536 | 614 | 2.009.238 |
| 1918 | 1.006.118 | 1.445.713 | 41.270.668 | 362.443 | 723 | 3.797.553 |
| 1919 | 1.294.462 | 2.868.523 | 78.613.184 | 795.072 | 894 | 6.801.384 |

Au moment où nous écrivons ces lignes, le M.D.G. marche sur le pied de 180 à 200 millions d'affaires par an. La prochaine assemblée générale modifiera ses statuts et augmentera son capital, insuffisant pour le chiffre élevé de ses opérations actuelles.

A la tête du M.D.G., il y a un Comité de direction qui se compose d'un administrateur-délégué, M. Cleuet, d'un administrateur délégué-adjoint M. Lamothe, et de quatre directeurs: MM. Garbado (Épicerie et personnel); Lebon (Comptabilité); Marty (Banque et production); Waseige (Vins spiritueux, viandes et construction).

Les modifications du Congrès prochain transformeront sans doute ce Comité de direction en une sorte de Conseil de gérance permanent, dirigeant le travail des chefs de services.

En tout cas, la Coopération française est sortie des tâtonnements et même des erreurs du début. Elle a même, pendant les difficultés de la guerre, considérablement augmenté son action. Elle ne peut aller qu'en progressant.

A. Daudé-Bancel,

*Secrétaire-général de la Fédération nationale des coopératives de consommation (France).*

# LES TRAMWAYS À MONTRÉAL

L'exploitation des tramways de la Ville de Montréal, à partir du 9 février, 1918, a été assurée par un concessionnaire unique sous forme de régie intéressée.

Le contrat intervenu entre la Ville de Montréal et la Compagnie des Tramways, le 28 janvier, 1918, a pour but essentiel de donner à une Commission technique le contrôle entier des tarifs, du nombre des courses et des horaires, et toute détermination des extensions de lignes et du développement économique du réseau de tramways sans que la société exploitante puisse s'y opposer.

La première Commission des Tramways dont faisaient partie l'Hon. Sénateur J.-P.-B. Casgrain, l'Hon. Chs Laurendeau, l'Hon. Sénateur Beaubien, M. Verville, M. A.-W. Stevenson, M. Raymond Beaudry, Secrétaire, et M. L.- A. Herdt, Ingénieur Conseil, agissant comme aviseur technique, s'est préoccupée principalement de faire, des moyens de transport dans l'Ile de Montréal, un instrument de développement de la région montréalaise, tout particulièrement de permettre à la population de la grande ville d'habiter un peu plus loin et d'assurer le développement de l'agglomération non en hauteur mais en surface. Elle a donc à cet effet étendu le territoire appelé territoire à tarif uniforme de façon à couvrir une superficie de 70 milles carrés.

Cette Commission a voulu conserver à l'entreprise des tramways un caractère d'exploitation industrielle, exploitation dans laquelle la Compagnie des Tramways serait intéressée au bon rendement de la gestion.

Le contrat a réservé le pouvoir de contrôle en tout ce qui touche la direction financière et industrielle de l'entreprise à la Commission des Tramways, Commission indépendante servant le Public, le principal intéressé dans le succès de l'entreprise.

Le contrat prévoit que la Société Exploitante, c'est-à-dire la Compagnie, devra percevoir un loyer de 6% sur le capital placé dans l'entreprise.

Dans certains milieux, la partie du contrat qui a rapport à l'évaluation de l'Avoir Matériel de la Compagnie a été vivement critiquée.

La valeur du capital engagé dans l'entreprise pouvait être représentée soit par le montant nominal du capital-actions, des obligations et débentures, soit par le capital réellement investi dans

l'entreprise, soit enfin par l'évaluation de l'Avoir Matériel de la Compagnie.

Le montant nominal du capital-actions et des obligations et des débentures s'élevait en 1917 à la somme de $39,013,296.44. La comptabilité de la Compagnie montrait bien le montant de capital investi depuis 1911 à 1917, mais il était impossible d'établir ce montant depuis l'origine de la Compagnie à 1911.

La Commission des Tramways s'est ralliée à la théorie qui consiste à établir le capital sur la valeur de la propriété mise au service du public. C'était la saine méthode. L'évaluation de l'avoir matériel mis au service du public a été faite par des Ingénieurs et Évaluateurs de carrière qui ont tout évalué :—les voies. usines, matériel roulant, bâtisses et terrains à leur valeur d'avant-guerre. Cette évaluation se chiffre à un montant de $36,286,295, soit $2,727,001.44 de moins que le montant du capital représenté par les livres de la Compagnie. Rien n'a été alloué pour « franchises » et « good will » quoique la plupart des franchises de la Compagnie des Tramways étaient de longue durée, quelques-unes perpétuelles.

Il est faux de dire que la franchise de la Compagnie expirait en 1922. La Compagnie possédait trente franchises et opérait sous l'œil plus ou moins vigilant de quatorze conseils municipaux.

Dans Bordeaux, Ahuntsic, Côte des Neiges, Quartier Mont-Royal, les franchises étaient perpétuelles.

Dans Notre-Dame de Grâces, la franchise expirait en 1957, Sainte-Cunégonde 1941, Rosemont 1959, DeLorimier 1929, Maisonneuve 1935, Outremont 1936, Westmount 1934, etc.

Toutes ces municipalités n'avaient aucun contrôle sur le développement du système de Tramways ni sur les bénéfices de l'exploitation. Les Corps Publics qui se sont présentés devant la Commission ont réclamé que le réseau entier soit consolidé. Il n'était pas possible pour la Ville de Montréal de municipaliser et acquérir le système de la Compagnie. Il lui aurait fallu acheter tout le système qui s'étendait bien au delà des limites de la Ville et payer, outre la valeur de l'avoir matériel, la valeur des franchises non expirées. La Ville, émettant des débentures, pour payer le prix d'acquisition, aurait été forcée de payer pour l'intérêt annuel sur ces débentures, une somme beaucoup plus élevée que le montant alloué à la Compagnie annuellement sur la somme de $36,286,295.00.

Le contrat d'affermage à un seul concessionnaire était le seul, l'unique type de contrat que la Commission devait adopter.

L'exploitation des transports en commun de la Ville de Montréal a pu peut-être paraître onéreuse, due à des augmentations de tarifs en 1918-1919 et 1920.

Les charges du personnel atteignent en 1920, en chiffres ronds, $4,700,000.00; elles n'étaient que de $3,134,000.00 en 1917; elles atteindront pour 1920-1921, la somme d'environ $5,500,000.00. L'augmentation des dépenses pour le matériel est aussi considérable, ce qui fait que l'entreprise actuelle est encore déficitaire — mais il arrivera, l'année prochaine, tout probablement, que les recettes seront supérieures aux dépenses.

Le système adopté est connu sous le nom de « service au prix coûtant », en d'autres termes le public de Montréal n'est appelé à payer pour le service des tramways que les dépenses réelles faites pour l'exploitation du réseau. Ce système a été inauguré à une époque où le prix des matériaux et la main-d'œuvre était plus élevé qu'à aucune autre époque antérieure. L'exploitation des tramways est devenue ainsi très onéreuse et la Commission a dû élever les tarifs pour y faire face. Nécessairement et en vertu du même principe, lorsque le prix des matériaux et la main-d'œuvre aura baissé, le prix du transport diminuera d'autant.

Ceci sera dû dans une importante mesure à une exploitation méthodique et technique des réseaux, à des services plus souples, uniquement déterminés par les besoins du trafic, — à des économies réalisées dans certaines dépenses d'exploitation permises par le long affermage prévu par le contrat.

L'augmentation des tarifs que les habitants de l'Ile de Montréal ont eu à supporter pour faire face à l'accroissement des dépenses d'exploitation se trouve amplement récupérée par les avantages économiques qui résultent pour eux de l'amélioration des services, du développement des réseaux qui sont au premier chef des facteurs importants pour la création de nouvelles richesses.

Le contrat, fort attaqué en certains milieux, a réalisé une exploitation moderne et industrielle des transports en commun que la première Commission des Tramways a voulu réaliser.

L. A. Herdt,

*Ingénieur Conseil,*

*Vice-Président, Commission des Tramways.*

Montréal, le 27 septembre 1920.

# LE PONT DE BATISCAN

Le passage de la Batiscan, avec les fréquents retards inhérents au mode actuel de traversée, constitue maintenant la seule entrave à la libre circulation des véhicules qui parcourent notre route régionale de Québec à Montréal. Comme beaucoup ont été à même de le constater, nombreux sont les ennuis qui résultent du fait que l'unique moyen de communiquer d'une rive à l'autre, à cet endroit, consiste à traverser la rivière dans un « bac » dont la capacité est limitée à deux ou trois véhicules-moteurs et auquel les bras vigoureux des bateliers ne parviennent à imprimer qu'une vitesse peu considérable, malgré toute l'énergie qu'ils y mettent.

Il arrive conséquemment que nombre d'automobiles se pressent aux abords des embarcadères où elles se trouvent forcées d'attendre durant un temps assez long leur tour à prendre passage; et, en certaines circonstances même, des voyageurs se voient la traversée interdite lorsque souffle une trop forte brise ou lorsqu'une marée exceptionnellement haute noye la partie basse du chemin d'approche sur la rive Est, entraînant une suppression temporaire des allées et venues du bac.

Il est vrai qu'en pareil cas les machines bien pourvues d'essence et munies de bons ressorts peuvent aller traverser sur un pont situé à Sainte-Geneviève, village voisin, mais ceci ne s'effectue qu'au prix d'un détour d'une dizaine de milles, non prévus dans l'itinéraire que l'on s'était tracé.

La nécessité d'un nouveau mode de communication plus approprié aux besoins actuels s'impose donc d'une façon urgente. Aussi, les autorités provinciales, conscientes de ce pressant besoin du public voyageur, ont-elles décidé de relier par le pont que l'on est actuellement à construire les deux tronçons de la route interrompue à cet endroit.

Les plans nécessaires à cette fin furent préparés sous la direction de l'ingénieur en chef de la division des ponts au ministère des Travaux publics et du Travail de qui relèvent ces travaux.

Les deux questions principales qui demandèrent tout d'abord à être résolues furent le choix du site et le genre de construction à adopter : béton ou acier.

Le choix du site donna lieu à une certaine controverse, mais l'on opta finalement pour l'endroit où les deux tronçons de la route régionale viennent rejoindre la rivière; tandis que le genre de construction fut dicté par la nature peu consistante du sol formant le lit de la rivière, lequel n'offrait pas la solidité désirable pour la mise en œuvre d'arches en béton.

La super-structure sera formée de sept travées métalliques qui reposent sur six piles, et deux culées en béton fondées sur pilotis en bois pénétrant dans le sol. Une des travées, plus courte que les autres et sise au-dessus du chenal, sera pourvue d'un contrepoids en béton lui faisant équilibre et d'un mécanisme spécial, actionné à l'aide d'un moteur à essence, qui permettra de lui imprimer un mouvement de rotation dans un plan vertical autour de l'une de ses extrémités, livrant passage, par suite de ce mouvement de bascule, aux vaisseaux qui sillonnent les eaux de la Batiscan dont le cours est navigable sur une distance de quatre ou cinq milles en amont de son embouchure.

Le pavé du pont sera construit en béton armé sauf à l'endroit [1] de la travée mobile, où la nécessité de réduire à un minimum le poids de la structure impose l'usage du bois.

La distance entre les culées sera de douze cents onze pieds, classant, de ce chef, ce pont au rang des plus longs ponts-routes à super-structure métallique actuellement en existence dans cette province.

Il entrera dans la super-structure près de un million deux cent trente mille livres d'acier et, dans la sous-structure et le pavé, environ trois mille cinq cent soixante-trois verges cubiques de béton. Si l'on concentrait ce volume de béton en une seule masse, on obtiendrait un solide de vingt-deux pieds de hauteur sur une étendue de soixante-six pieds de longueur par soixante-six pieds de largeur; et les pilotis en bois qui sont enfoncés pour consolider le sol sous les piles et culées formeraient, s'ils étaient disposés horizontalement les uns au bout des autres, une ligne ininterrompue sur un parcours d'environ dix milles.

La nouvelle construction s'élèvera près de l'endroit où la Batiscan déverse ses eaux dans le fleuve Saint-Laurent et sur le site même où fut jadis érigé par le Gouvernement du Canada, en 1843, un pont

---

[1] Descriptions et détails techniques, *Contract Record and Engineering Review:* 2 janvier 1920;- dessin représentant une vue à vol d'oiseau du pont projeté: *Canadian Engineer,* 1er avril 1920.

en bois qui, après avoir été vingt-six années durant sous la régie du ministère des Travaux publics du Canada, devint finalement, en 1869, propriété du Conseil municipal de Saint-François-Xavier de Batiscan. Reconstruit par la municipalité avec le concours du Oouvernement provincial en l'année 1870, ce pont continua à assurer la liaison entre les rives jusque vers 1884, date à laquelle il dût être fermé à la circulation parce qu'il n'offrait plus la solidité requise pour la sécurité publique. [2]

Les travaux qui sont actuellement en cours d'exécution devront être terminés pendant l'été de 1921.

Le dernier chaînon de la route Québec-Montréal sêra alors fermé et la hantise de la traversée de la Batiscan entrera dans le domaine du passé à la grande satisfaction, nous n'en doutons pas, du public voyageur en général et de messieurs les automobilistes en particulier.

F.-Benoît PAINCHAUD,
*Assistant-ingénieur en chef.*

---

[2] *Journaux de l'Assemblée législative*, 1843, Appendice Q;- *Statuts de la province de Québec*, 1869, 32 Vict., ch. 50;- *Rapport du Commissaire de l'agriculture et des travaux publics, 1870-71.*

# LES PERSPECTIVES DU CHANGE FRANÇAIS

Tout le monde s'intéresse à la question du change et plus particulièrement à celle du change français. Quoi d'étonnant d'ailleurs ? Ce phénomène bouleverse les relations commerciales, et tous ceux qui, de près ou de loin, participent au mouvement des affaires, ressentent ses effets, en bien ou en mal. En outre, les profanes eux-mêmes, frappés de l'importance que présente la prime actuelle du dollar, suivent avec curiosité les fluctuations de la valeur du franc.

Cette situation anormale se prolonge cependant et déjà l'on s'inquiète et se demande si les relations commerciales avec la France ne sont pas condamnées à présenter pendant une très longue période ce caractère d'incertitude et — disons le mot — de spéculation qui es distingue actuellement.

Nous répondrons à cela que la France a un intérêt primordial à ce que son change se rétablisse dans le plus bref délai et surtout à ce qu'il se stabilise. Car, si un change défavorable a pour conséquence naturelle d'entraver les importations et d'encourager les exportations — ce qui favorise l'industrie nationale — les inconvénients d'un tel état de choses sont tellement sensibles qu'ils l'emportent de loin sur les avantages. En effet, malgré tout, le commerce international mené dans ces conditions se ressent d'un malaise dû à son caractère spéculatif. En outre, dans le pays à monnaie dépréciée, une partie très intéressante de la population, celle qui a des revenus fixes, se voit considérablement appauvrie à cause de la hausse inévitable des prix qui va de pair avec la dépréciation de la circulation fiduciaire. Enfin, les dettes en or contractées à l'étranger constituent, pour l'État à monnaie de papier, une lourde charge.

La France a donc intérêt à voir son change s'améliorer; mais alors, elle serait impuissante à remédier à la situation actuelle puisque le change continue à subir des oscillations extraordinaires d'ampleur ?

Nous pensons que, pour répondre à cette question, il ne serait pas superflu de jeter un coup d'œil sur l'histoire économique qui

peut-être pourrait nous fournir des exemples rappelant la crise dont souffre la France en ce moment. Car certaines nations se sont trouvées, par rapport aux pays à monnaie droite, dans une situation analogue.

Prenons le cas de l'Argentine et du Brésil, qui, avant la guerre, après avoir été atteints du même mal, ont, à un moment donné, sous l'impulsion d'une politique suivie, non seulement corrigé leur change dans une mesure appréciable, mais encore stabilisé ce dernier autour des nouveaux cours établis. La France ne pourrait-elle imiter ces exemples, faire tendre son change vers la normale et surtout stabiliser ce change ?

Il ne nous sera pas difficile de prouver que la France dirige tous ses efforts vers ce but et que seuls des accidents passagers sont cause de la nouvelle baisse que son change a subie ces derniers temps, après avoir enregistré une sensible amélioration. Car si difficiles et compliquées que paraissent les opérations que les économistes indiquent pour remédier à un change défavorable, il n'en est pas une que la France ne soit déjà en voie d'exécuter.

### LA THÉORIE QUANTITATIVE

Les classiques, partisans de la théorie quantitative, déclarent que le seul remède à un change déprécié consiste à retirer suffisamment de papier-monnaie pour qu'il ne reste plus en circulation que les quantités strictement nécessaires aux transactions normales. Or, que fait la France ? Elle tend tous ses efforts vers l'assainissement de sa circulation fiduciaire et elle y parvient, lentement mais sûrement, ainsi que l'attestent les bulletins périodiques de la Banque de France. Il entre en outre dans les intentions du Ministre des Finances de consacrer une grosse proportion du nouvel emprunt 6 p. 100 à l'amortissement d'une partie des avances que la Banque de France a consenties durant la guerre au Gouvernement de la République.

### LA BALANCE DES COMPTES

D'après d'autres théories, la dépréciation du change n'a pour cause qu'une balance des comptes défavorable au pays dont la monnaie a perdu sa valeur intrinsèque.

De quoi est donc faite la balance des comptes et quelle est son influence sur le change ?

La balance des comptes est faite tout d'abord des exportations et des importations. Théoriquement, il faut que les premières l'emportent sur les autres. Chacun sait que le change déprécié constitue un encouragement indiscutable pour les exportateurs français et une barrière naturelle quasi infranchissable pour les importateurs. Le Gouvernement français a encore renforcé cet obstacle en mettant des restrictions sévères à l'entrée dans le pays des objets de luxe. Signalons en passant l'indépendance de la France au point de vue de certaines matières premières indispensables, telles que le minerai de fer et le blé, le mouvement de reconstruction de l'industrie qui marche à grands pas, et ne nous étonnons donc point des progrès que marquent les dernières statistiques dans le domaine du commerce extérieur

Un autre facteur qui importe dans la balance des comptes, c'est ce que les Anglais appellent les « échanges invisibles », au nombre desquels il faut ranger surtout les mouvements d'affaires d'ordre financier. Un pays qui exporte des capitaux met sa balance des comptes en déséquilibre. Ce n'est certes pas le cas pour la France qui a soin d'utiliser chez elle toutes ses ressources financières, dont la rémunération en cette période de reconstruction est largement garantie.

Dans le même ordre d'idées entrent les dettes contractées par le pays à monnaie dépréciée envers les pays à monnaie droite. Le service de cette dette et le remboursement à l'échéance constituent un lourd fardeau, car ils représentent des paiements en or. La dette de la France vis-à-vis de l'étranger n'est pas exorbitante, si l'on considère sa puissance financière, et en outre elle est à longue échéance.

Le rôle que joue le facteur financier dans la question du change est nettement souligné par le fait de la baisse actuelle du change français, en ce sens que certains spécialistes attribuent la présente réaction aux achats de devises par le Gouvernement français en vue de se libérer du *Anglo-French Loan*. Ici encore, nous voyons que ce facteur défavorable est passager et que finalement la balance des comptes, au point de vue financier, devra pencher en faveur de la France.

D'autres facteurs importants et propres à chaque pays interviennent encore dans la balance des comptes. Nous les classerons sous la rubrique « rémunérations diverses ».

L'Angleterre, par exemple, reçoit chaque année une formidable commission pour les services rendus aux commerçants du monde

entier par la flotte marchande et les courtiers britanniques. La France, elle aussi, bénéficie d'un avantage très appréciable que nous rangerons dans la même catégorie : chaque année des centaines de milliers de visiteurs font un séjour plus ou moins prolongé dans ce pays et y dépensent des sommes incalculables dont le transfert aura certes une influence sensible sur le cours du change.

### LA CONFIANCE COMME FACTEUR ÉCONOMIQUE

Enfin, il se trouve des économistes pour attribuer à la confiance un rôle de premier ordre dans la question des changes internationaux.

Et c'est ici que nous touchons à la plaie vive et, à notre avis, à la cause réelle de la longue dépression du change français.

De quoi est faite la confiance que l'on met en un pays ? En temps normal, la confiance est acquise à un pays qui assainit sa circulation fiduciaire — nous avons vu que c'est le cas pour la France — et qui « boucle » son budget. Or, la France, malgré ses blessures, non seulement équilibre son budget, mais encore le clôture en boni, ce qui n'est certes pas fait pour inquiéter les créanciers de ce gouvernement.

Mais nous ne sommes pas en période normale. Car si les facteurs économiques ordinaires étaient seuls à agir, la France aurait déjà récupéré en ce moment la plus grosse partie de la dépression de son change.

Dans le facteur confiance, il convient de ranger actuellement les soucis provoqués par le mouvement syndicaliste qui se manifeste bruyamment dans tous les pays et par la « vague » bolchévique que les pessimistes voient déjà fondre sur toutes les nations d'Europe si cruellement éprouvées par la guerre.

Nous répondrons à cet argument que, certes, le mouvement syndicaliste est peu rassurant et que même la « vague » bolchévique justifie certaines inquiétudes. Nous ajouterons cependant qu'il est avéré que les Français se ressentent moins du mouvement syndicaliste que les Américains et que même le bolchévisme semble avoir en Amérique plus d'adeptes qu'en France. Pour nous en convaincre, il nous suffira de comparer les décisions du récent Congrès syndicaliste d'Orléans avec la propagande effrénée que mène ici la *One Big Union*, par exemple, qui paraît être une organisation très puissante.

Tenons-nous en d'ailleurs aux faits : la France est le pays des petits propriétaires, donc amie de l'ordre. Ne perdons pas non plus

de vue que la France est la patrie du bon sens et, enfin, que les Français ont une tendance à combattre pour des causes justes; mais que toujours ils se battent à l'avant-garde et n'attendent pas que la lumière leur vienne de moins civilisés qu'eux.

Les gens bien informés en Amérique sentent comme nous que la France mérite toute confiance. Une preuve nous en a été fournie par le succès retentissant de l'emprunt de cent millions de dollars qui a été souscrit récemment à New York en une journée et qui se vend à prime actuellement.

Mais alors, si tous les éléments lui sont favorables, pourquoi le change français ne s'est-il pas encore amélioré ?

Le change français s'est amélioré d'une façon sensible tout récemment, mais il vient de subir une grosse réaction qui provient du remboursement du *Anglo-French Loan*, ainsi que nous l'avons déjà dit, de certains achats de matières premières et de produits d'alimentation encore indispensables à la France en cette période de transformation, mais surtout de l'inquiétude avec laquelle on suit en Amérique les péripéties de la crise sociale, que les menaces de grève en Angleterre et les mutineries ouvrières en Italie ont rendue plus troublante encore.

Quant à nous, nous avons toute confiance : si cependant nous nous trompions et si un nouvel ordre social était prochain, c'est, de tous les pays européens, la France qui y adhérerait en dernier lieu et, si la France l'adoptait, le rayonnement de ce pays est tel que le monde entier suivrait ses traces.

Ayant à présent examiné la situation du change au point de vue de sa correction et ayant constaté que cette correction est non seulement possible, mais encore toute probable, examinons sous le jour de l'histoire quels sont les moyens qu'ont employé les économistes pour stabiliser le change, une fois que celui-ci a été corrigé, c'est-à-dire pour figer ce change entre deux *gold-points*.

Les exemples à ce sujet ne manquent pas et nous allons en citer quelques-uns au fil de la plume.

L'Argentine et le Brésil ont institué avec succès, pour obtenir ce résultat, des « caisses de conversion ». Le but de ces organismes est de recueillir et de mobiliser toutes les ressources en or du pays et de s'en servir pour les paiements à faire à l'étranger en cas de besoin. A la moindre menace de baisse du change, les créanciers étrangers sont payés en or, ce qui a pour conséquence de ne jamais faire baisser le change en dessous du *gold-point* inférieur.

Citons encore dans le même ordre d'idées le cas de l'Autriche qui, avant la guerre, appliquait une politique dénommée « politique des devises ». Celle-ci consistait à faire acheter par la banque d'émission des devises étrangères sur les pays à monnaie d'or, lorsque le change était défavorable, pour empêcher ce dernier de tomber trop bas. D'autre part, quand les besoins de remise à l'étranger augmentaient, la banque remettait des devises sur le marché pour éviter une ascension anormale du change.

La Russie — toujours avant la guerre — appliquait un système à peu près identique.

Plus près de nous, pendant toute la durée des hostilités, la France et l'Angleterre ont maintenu artificiellement le taux du change à un niveau fixe, respectivement : 5.46 francs au dollar et 4.74 dollars à la livre sterling. Ces deux gouvernements centralisaient eux-mêmes les relations du change avec l'Amérique et achetaient toutes les devises au taux fixe. Ce n'est qu'en mars 1919 qu'ils ont renoncé à ce système. Et cette date a marqué le point de départ de la dégringolade des changes européens.

Les deux derniers moyens mentionnés sont évidemment très coûteux et seules les caisses de conversion présentent de grands avantages pratiques. C'est peut-être le système qu'adoptera la France le jour où elle aura réussi à rectifier sensiblement son change, en attendant que soit rétabli l'étalon d'or.

Pour nous résumer, le processus de la correction du change et de sa stabilisation ne sont pas choses impossibles, loin de là, car, en examinant à fond et un à un les éléments qui entrent en ligne de compte dans cette importante question, nous constaterons que tous sont en faveur de la France.

Nous tirerons la conclusion qu'un peu de calme en Europe suffirait pour donner lieu à un mouvement ascensionnel du change, bien fait pour surprendre même les plus optimistes.

Raoul Liagre.
*Licencié en sciences commerciales.*

# DE LA MOYENNE HARMONIQUE ET DE SA CONSTRUCTION

Dans le numéro de septembre 1920 de la *Revue Trimestrielle Canadienne*, nous avons proposé un mode de construction de la moyenne harmonique.

Par suite d'un mélange regrettable de manuscrits et de planches, nous nous voyons forcés d'apporter une rectification de principes géométriques et nous prions nos lecteurs de remplacer le texte depuis le quatrième alinéa de la page 395 jusqu'au deuxième alinéa (exclusivement) de la page 396 par le suivant. Ce changement n'affecte nullement la méthode publiée) :

Elle est basée sur la propriété suivante de la géométrie projective : « Si l'on coupe un faisceau de droites concourantes par deux droites parallèles à deux des rayons du faisceau, les segments comptés sur ces droites à partir des rayons parallèles jusqu'à un même rayon ont un produit constant ».

La fig. 1. explique cette propriété. Oa b c d e f est un faisceau de droites concourantes; XX' est une droite parallèle à Of; YY' est parallèle à Oa; B et B′ sont les points d'intersection d'un même rayon Ob avec XX′ et YY′...

On a $PB \times QB_1 = PC \times QC_1 = PD \times QD_1 = PE \times QE_1 = K$ (Constante).

Dans le cas particulier où la constante K aurait pour valeur 1, la relation précédente pourrait se mettre sous la forme :

$PB \times QB_1 = PC \times QC_1 = PD \times QD_1 = PE \times QE_1 = 1$ c'est-à-dire que les segments déterminés sur l'une des droites (tels.....

Professeur A. Dollo.

# REVUE DES LIVRES

NOUVEAU COURS DE SCIENCES NATURELLES, par L.-J. Dalbis, professeur au Collège Stanislas (Paris) et à l'Université de Montréal : *a*) *Anatomie et physiologie animales*, à l'usage des élèves de Philosophie et de Mathématiques, 713 pages, 520 figures, petit in-8 cartonné; — prix, 9 fr. 50; — *b*) *Anatomie et physiologie végétales*, à l'usage des élèves de Philosophie et de Mathématiques, 375 pages, 428 figures, petit in-8 cartonné; prix, 7 fr.; — *c*) *Anatomie et physiologie animales*, à l'usage des candidats à Saint-Cyr, 528 pages, 397 figures, petit in-8 cartonné; prix, 8 fr.; *d*) *Tableaux de paléontologie*, in-8 broché; prix : 1 fr. 50. — Librairie Gigord, 15 rue Cassette, Paris (6e).

Dans ce nouveau cours, l'auteur a réduit au minimum les notions anatomiques et histologiques pour ne retenir que les faits qui aident à comprendre la Physiologie. Dans chaque leçon, les faits ont été classés dans un ordre logique propre à faciliter leur compréhension et à aider le travail d'une mémoire intelligente; la disposition typographique, les tableaux nombreux et les figures schématiques, tout a été combiné en vue de faciliter l'étude et de préparer l'élève à la rédaction des questions scientifiques.

Les figures, spécialement exécutés pour ce cours, ont été l'objet d'un soin particulier. Toujours suffisamment agrandies pour rester claires, réduites au trait pour que les élèves puissent facilement les copier, les figures reproduisent les organes et appareils projetés sur plusieurs plans.

On trouvera, à la fin des ouvrages, des exercices pratiques, des notions historiques, des textes de compositions scientifiques, des tables synoptiques des matières.

---

LA QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA, par Arthur Saint-Pierre, prix 50 sous.

Dans notre pays, le domaine économique et social attire encore trop peu de chercheurs. Comme notre territoire, il est abondant et demeure en grande partie inexploité. Notre histoire ne fut guère

racontée que du point de vue politique; l'évolution littéraire a été esquissée; le développement de l'instruction a été tracé, mais le déploiement économique de notre groupe n'a tenté personne. Notre économie, dépendant de phénomènes intérieurs et extérieurs, subissant les répercussions des activités mondiales, reste inexpliquée. Il y a là, pour les énergies prochaines et pour les curiosités nouvelles, un champ plein d'oubli et de promesse.

La question sociale est un de ces phénomènes que l'on retrouve partout où il y a des hommes, et qui sont inégaux de condition : ici même, aussi bien qu'ailleurs. Longtemps on a pu en douter et, peut-être avec raison, l'ignorer. Désirant étudier, il y a une quinzaine d'années, le paupérisme au Canada, je reçus cette réponse d'un homme de sûre expérience auprès de qui je cherchais un encouragement et des conseils : Le paupérisme, ici ? — Çà n'existe pas. Je me reportai sur la question sociale, et je ne fus pas long à me rendre compte que les conditions économiques qui se manifestaient, l'industrialisation qui gagnait depuis les provinces anciennes jusqu'à l'Ouest agricole, allaient provoquer les mêmes réactions, les mêmes remous qu'ailleurs; et qu'aussi bien nous devions renoncer à notre quiétude et nous préparer à des lendemains moins calmes.

L'étude que j'apportais n'était que théorique. Comme on fait quand on débute, je négligeais la réalité, — difficile à saisir à une époque où la statistique était plus pauvre qu'aujourd'hui, — pour énoncer quelques principes et m'attarder au mouvement des idées que ma formation antérieure m'inclinait à préférer. M. Arthur Saint-Pierre, au contraire, observe le courant et ordonne selon les faits ses conclusions. Ce rapprochement nous montre que, pour écrire notre histoire économique ou pour analyser notre économie nationale, il faut établir une division du travail entre les chercheurs : la double tâche ne peut être conduite — en attendant la synthèse que d'autres feront plus tard — que par la collaboration méthodique d'efforts individuels. Les hommes de notre temps, en histoire, en géographie, en économie politique et sociale, auront, à des degrés qu'il importe peu de préciser, le mérite d'avoir entrepris des travaux que seuls quelques précurseurs — Étienne Parent, Errol Bouchette, Léon Gérin-Lajoie, pour ne mentionner que les économistes-sociologues — avaient amorcés.

M. Arthur Saint-Pierre est de ces hommes. Il a, depuis qu'écrit, dirigé ses recherches vers les complications de la question ouvrière. Ses ouvrages — *Questions et oeuvres sociales de chez nous, l'Organisation ouvrière dans la province de Québec, la Fédération améri-*

*caine du travail* — révèlent une même ardeur, un même souci de vérité et d'action, et l'énergie d'une conviction profonde.

Il publie aujourd'hui en plaquette un essai sur *La question ouvrière au Canada*, donné en leçon à la première Semaine sociale canadienne et couronnée récemment par la Jeunesse catholique. On trouvera, dans cette brièveté, beaucoup à puiser et à retenir. C'est une sorte de traité de législation industrielle sans les exposés de doctrine. L'auteur, après avoir délimité le milieu où s'agite la question ouvrière et montré, du même coup, nos richesses et nos initiatives, considère la situation économique et sociale des travailleurs et leur organisation professionnelle. Chaque détail, nécessairement rapide mais dûrement arraché à la statistique officielle, articule un commentaire intéressant et probe. L'ensemble offre un tablau suffisamment complet à l'esprit qui voudra s'en inspirer pour — c'est le vœu le plus ardent de l'auteur — nourrir le sens social, si faible chez nous, diriger l'opinion et exercer parmi les nôtres la trop rare bienfaisance d'une action intellectuelle et morale.

Édouard Montpetit.

---

NOS VOYAGEURS, par le R. P. Lecompte, S.J. — Éditions de la *Vie Nouvelle*, prix: 1.25

Le R. P. Lecompte, dans ce livre, fait l'histoire de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada (A.C.V.), et c'est, en un style plein de saillies et de bonne humeur, une histoire... édifiante. Mais qu'on se rassure, les idées et les sentiments n'ont rien d'affecté; tout y est bien viril, tout y engendre une solide admiration. Trois parties : dans la Ière, nature, but, moyens d'action de l'A.C.V.; dans la IIe, histoire spéciale des huit cercles existants, de Montréal, Québec, Beauce, Saint-Hyacinthe, Ottawa, Hull, Trois-Rivières, Sherbrooke; dans la IIIe, les œuvres individuelles des membres, les œuvres des cercles, les œuvres communes de toute l'Association.

Ce complet tableau des activités de l'A.C.V. est loin d'être fastidieux. Le P. Lecompte y emploie des couleurs dont il avait peu fait usage dans son histoire de la *Compagnie de Jésus*, — et cela va de soi; mais cela montre aussi la souplesse de l'écrivain qui a su, pour parler des voyageurs de commerce, emprunter souvent et très heureusement leur pittoresque langage.

P. L. M.

DES INFLUENCES FRANÇAISES AU CANADA, par Jean Charbonneau. Tome III, chez Beauchemin, prix : 1.25

Nous l'avons déjà dit, M. Charbonneau a cette rare originalité parmi nous d'être un écrivain philosophe : ses livres ne s'adressent pas à des lecteurs folichons. Sa phrase est dense, parfois un peu longue, pleine de choses.

Dans un précédent volume, il avait consacré plusieurs chapitres à des considérations historiques, et autant d'autres à des études littéraires. Le volume que nous avons sous les yeux ne contient que de l'histoire, et spécialement l'*histoire constitutionnelle* du Canada. Au cours des 150 années du régime anglais, ce que l'auteur dégage à dessein, c'est de la part du vainqueur, la *volonté de domination*, et de la part du vaincu, la *volonté de conservation*. Le courage de nos pères et le caractère indestructible de la race et de la langue française, démontrés au cours de vingt chapitres, nous garantissent l'avenir.

M. Charbonneau, avant de clore son volume, considérant ce que la langue et la littérature anglaises doivent aux Latins, souhaite que l'Angleterre comprenne qu'il est de son intérêt de protéger la culture latine, il dit même qu'elle a déjà fait quelque chose dans ce sens. Puisse-t-elle continuer !

P. L. M.

---

LE ROLE DES SCIENCES DANS L'ÉDUCATION, par René Paucot, ancien élève de l'École Normale supérieure, agrégé des Sciences naturelles. Un volume in-18 (librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel, Paris), broché, 6 fr. 50

Voici un livre de bonne pédagogie qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qu'inquiète le grave problème de l'Éducation, si intimement lié à la grandeur morale, comme à la prospérité matérielle de la Nation.

Sans méconnaître les bienfaits de la culture latine, consacrés par une expérience plusieurs fois séculaire, M. Paucot, montre que les sciences ont un pouvoir éducateur au moins égal à celui qui, dans l'esprit de beaucoup de gens, est l'exclusif apanage des vieilles Humanités.

M. Paucot se défend de vouloir remplacer un exclusivisme par un autre; il prétend qu'en matière d'Éducation, il faut, comme en politique, pratiquer la féconde « Union Sacrée » en établissant des programmes permettant aux sciences de *collaborer* avec les lettres pour l'éducation physique, morale et intellectuelle de l'enfant.

Il s'élève contre les programmes actuels qui ne consentent à faire une place aux sciences qu'en considération de l'utilité immédiate qu'elles peuvent avoir, sans songer qu'elles sont aussi un instrument d'éducation de premier ordre. Dans une analyse très serrée, M. Paucot montre comment il faut se servir de cet instrument, selon l'âge et le développement intellectuel de l'enfant, afin d'en obtenir le meilleur rendement.

Les conclusions de M. Paucot seront discutées, cela n'est pas douteux; mais tout le monde lira son livre avec curiosité et intérêt, et tous, même ses adversaires, rendront hommage à l'ardeur des convictions raisonnées de l'auteur, comme à la puissance de sa dialectique.

---

CA NETS DE CHIMIE PHYSIQUE No 1 Lois fondamentales-Atomistique, par M. Jean Flahault (École Polytechnique-Librairie Déom.)

Chimie générale et chimie physique, deux appellations identiques aujourd'hui. Chimie générale ne veut pas dire en effet un peu de toute la chimie mais bien les généralités sur la science chimique, c'est-à-dire les lois qui de plus en plus, reçoivent leurs corrections physiques nécessaires et ce qui a obligé à joindre d'un trait d'union les deux sciences physique et chimique.

La chimie physique ou la physico-chimie, forme maintenant un vaste chapitre de plus en plus important au double point de vue théorique et pratique. C'est en quelque sorte l'introduction indispensable à la compréhension un peu sérieuse de la chimie moderne.

Les « Carnets » de M. Flahault constituent donc une tentative nouvelle d'autant plus intéressante pour des étudiants de langue française qu'il n'existe à peu près jusqu'ici aucun ouvrage complet de chimie physique français autre que des traductions. De plus, leur forme modeste n'est pas de nature à rebuter nos étudiants qui ne sont pas du tout accoutumés aux longues lectures. Ils trouveront — sous une forme quelque peu nouvelle pour eux — exposées les lois de la chimie telles qu'on est amené à les concevoir à notre époque

ou des techniques et des expériences délicates obligent à plus de précision.

D'aucun trouveront l'exposition un peu ardue parce qu'il y a quelquefois des mathématiques, il y en a excessivement peu et juste ce qui est nécessaire à la compréhension claire; d'ailleurs il faut tout de même que nous commençions à sortir des formes élémentaires de l'enseignement. Les « Carnets de chimie physique » ne nous apparaissent nullement comme trop théoriques. Le seul point sur lequel je crois qu'il faut apporter quelque attention est de déterminer à quel moment de notre enseignement des sciences il est mieux d'introduire la chimie physique à qui il manque encore une consacration officielle.

En attendant il faut espérer la diffusion des « Carnets » et la venue des autres fascicules dont la forme intérieure ne manquera pas de recevoir les corrections de détails qui aideront à donner à l'ensemble l'allure d'une œuvre solide et venue à son heure.

L. B.

---

G. K. CHESTERTON, par Joseph de Tonquédec; un volume à 5 fr. à la Nouvelle Librairie Nationale, 3, place du Panthéon, Paris.

G. K. Chesterton, est l'un des écrivains les plus en vogue en Angleterre. Peu connu chez nous, il mériterait de l'être davantage, d'abord parce qu'il est un grand ami de la cause française, ensuite à cause de ses dons rares de penseur et de poète. Chez lui, les aperçus les plus profonds voisinent avec les jeux de l'imagination la plus fraîche et parfois la plus cocasse. L'amateur d'art inédit ou de psychologie religieuse le philosophe et même le théologien trouvent en lui l'interlocuteur le moins banal. Le livre de M. de Tonquédec, le premier qui paraisse en français sur Chesterton, offre au lecteur la fleur de ces richesses. Abondant en citations, il fait connaître amplement l'écrivain. Il s'efforce aussi de nous expliquer ce tempérament quelque peu énigmatique et de discerner, dans cette figure originale et mobile, les traits les plus essentiels.

---

*Accusé réception*

EDWARD MONTIER : L'*AME DE FRANCE* (Bloud et Gray); J. Naayem : *Les Assyro-Chaldéens et les Arméniens massacrés par les Turcs* (Bloud et Gay); Abbé Gustave Mugnier : *Les « Racines »... Aux °ls des Paysans de France,* (Bloud et Gay).

OLD CHUM

un excellent tabac qui plaît à tous les fumeurs. Que vous en fumiez peu ou beaucoup, il a toujours le même arôme délicieux.

TOUT LE MONDE FUME LE TABAC "OLD CHUM".

# LES FORCES HYDRAULIQUES

## DE LA

# PROVINCE DE QUÉBEC

---

Pour aménager une chute d'eau dans la Province de Québec, on doit obtenir le permis nécessaire du Gouvernement Provincial en s'adressant à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts.

Une force hydraulique de moins de deux cents chevaux peut, dans certaines circonstances, être achetée sans réserve. Mais en général, toutes les forces hydrauliques de plus de deux cents H.P. ne sont octroyées que sous forme de bail emphytéotique, dont les conditions sont approximativement les suivantes :

1o.—Durée du bail, de vingt-cinq à quatre-vingt-dix-neuf ans, selon l'importance de la chute et le montant du capital requis pour la mise en oeuvre.

2o.—Le locataire doit payer un loyer annuel pour l'emplacement concédé, et ce loyer reste le même durant tout le terme du bail.

3o.—Le locataire doit encore payer, en supplément, une redevance annuelle variant selon la situation géographique de l'emplacement, de dix à trente-cinq sous par H.P. utilisé. Cette redevance est payable seulement à partir du moment que la force est produite.

4o.—La redevance de l'article 3 est sujette à révision tous les vingt et un ans, à compter de la signature du contrat.

5o.—Le Département accorde un délai de deux ans pour commencer les travaux, et deux autres années pour la production de la force, c'est-à-dire, de l'aménagement complet.

6o.—Le locataire est sous l'obligation de faire un dépôt soit en argent, soit en autres effets, en garantie de l'exécution du contrat. Si les conditions n'étaient pas remplies, ce dépôt pourrait être confisqué; mais dans le cas contraire, il peut être remboursé après un certain temps.

7o.—Enfin, le locataire doit soumettre au Département, les plans de ses ouvrages, usines, etc., avant leur installation; et par la suite, quand l'usine fonctionne, il doit tenir le Département informé de la quantité de force qu'il produit.

L'Hon. N. GARNEAU,
Président.

J.-E. DUBUC,
Directeur-Gérant et Secrétaire.

# LA COMPAGNIE
DE
# PULPE DE CHICOUTIMI

CHICOUTIMI, CANADA.

*Adresse télégraphique : "SAGUENAY-CHICOUTIMI"*
*Codes : A. B. C., A. I., et A. B. C., 5ième édition.*

BUREAU À QUÉBEC :
BATISSE BANQUE D'HOCHELAGA

## Ecole de Pharmacie

**Université de Montréal**

L'Ecole de Pharmacie donne l'enseignement de toutes les sciences pharmaceutiques et qualifie en tout point l'étudiant pour la licence ainsi que pour les grades de bachelier et de docteur en pharmacie.

Son programme comprend la matière médicale, la toxicologie, la botanique, la pharmacie théorique et pratique, la physique, la chimie minérale, organique et biologique, théorique et pratique ; travaux de laboratoire : analyses, essais, titrages, identifications, etc.

A. J. LAURENCE,
Directeur.

Temporairement l'Ecole donne ses cours dans l'immeuble de l'Ecole polytechnique, 228 rue St-Denis.

HEADQUARTERS
FOR
## Chemical Apparatus
AND
## Pure Chemicals

We carry the Largest Stock of Scientific Supplies in Canada.

Catalogue in preparation.

## LYMANS, Limited

344 ST. PAUL ST. WEST
MONTREAL, Canada.

## CARON FRÈRES

Manufacturiers
de
BIJOUTERIES

Notre assortiment de médailles religieuses, Médailles scapulaires, Médailles de Congrégations, crucifix en or, en argent, bronze, aluminium ou métal blanc : est des plus complets et des plus variés, tandis que nos prix sont des plus raisonnables.

Si vous n'avez pas encore reçu notre catalogue, nous vous l'enverrons avec plaisir sur demande.

**233-239, RUE BLEURY**
MONTREAL, Canada.

Tél. Bell : EST 2390

## J. O. LABRECQUE & CIE

AGENTS POUR LE

## Charbon Diamant Noir

**141, RUE WOLFE**
MONTRÉAL

## Université de Montréal

L'hôpital de l'Ecole Vétérinaire est ouvert tous les jours de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

**CLINIQUE GRATUITE**

Tous les mardis et vendredis, de 8 h. à 12 h. du matin. (entrée $0.25). Sous la direction du professeur F. T. DAUBIGNY, M.V.

Entrée générale

**75, RUELLE PROVIDENCE**

Téléphones { Hôpital Est 4005. Ecole Est 7129

## Ecole de Chirurgie Dentaire

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Canada)

**Membre de l'Association nationale des Facultés dentaires américaines**

Cette Ecole est la seule en Amérique donnant l'enseignement dentaire en langue française. On y reçoit en 4e année des diplômés étrangers, désireux d'obtenir le doctorat en chirurgie dentaire (D. D. S.) — Les frais de scolarité, traversée et séjour peuvent être couverts avec 3,000 à 3,500 fr. environ.

L'Université vient de consacrer une somme de 1,500,000 fr. pour une nouvelle installation de l'enseignement dentaire en rapport avec les progrès de la dentisterie moderne.

*Pour prospectus et informations, écrire au Directeur,*

**Le Dr EUDORE DUBEAU**

**308, rue Sherbrooke Est, Montréal, Can.**

## C. E. RACINE & CIE

COURTIERS EN DOUANES
TRANSITAIRES

Facilitent les expéditions à l'étranger

## Assurance Maritime

**Correspondants dans les principaux ports d'Europe et des continents américains**

**"Board of Trade Building"**
MONTREAL

**Adresse télégraphique : "Enicar".**

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues, en français et en anglais. Préparation aux examens : brevets.

ART DENTAIRE, DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc.

## RENÉ SAVOIE, I. C. et I. E.

Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées
Professeur au collège Ste-Marie et au collège Loyola
Enseignement individuel à paiement facile le jour et le soir.
Cours pour dames et messieurs.
Renseignements fournis sur demande.

**238, RUE ST-DENIS, Téléphone EST 6162**
En face de l'église St-Jacques.

Olivier THIBAULT, LL. L. Edm. LAROCHE, B. S.

## Institut Laroche, Enrg.

LETTRES ET SCIENCES
**Cours strictement privés le jour et le soir.**
Préparation aux cours classiques et aux brevets.

**195 rue Ste-Catherine Est**
Tél. : Bureau, Est 7496. Rés. Est 359.

# ÉCOLE POLYTECHNIQUE

## DE MONTRÉAL

## GENIE-CIVIL, ARCHITECTURE

ET

## INGENIEUR-CHIMISTE

DURÉE DES COURS : - - QUATRE ANNÉES

**Ingénieur spécialiste: MINES ET ÉLECTRICITÉ**

UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

**ECOLE DE PREPARATION**

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.

*Durée des cours* : une année pour les candidats admis en 1ère section et deux années pour les candidats admis en 2ème section.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques sont admis en 1ère section sans examen.

*Cours d'été du 1er juillet au 1er septembre*

*En vue des examens d'admission de septembre*

Pour renseignements, s'adresser au Directeur,

228, rue Saint-Denis - - - - - - - - - MONTREAL

Tél. Bell Est 3644

**T. LESSARD & FILS,**
LIMITÉE

INGENIEURS MECANICIENS
PLOMBERIE SANITAIRE

Installationu d'appareils pour le Gaz, la Vapeur et l'Eau Chaude.

191, rue Craig Est, Montréal.

Alfred St-Cyr. Geo. Gonthier. Albert P. Frigon.

**ST-CYR, GONTHIER & FRIGON**
BANQUIERS ET ADMINISTRATEURS

103, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
Montréal, Canada.

Téléphones : Main : 519 et 2701.

Adresse télégraphique : "Cygofri".

**POLYBIBLION**
REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

5, rue de Saint-Simon, 5, - - - - - - - - PARIS, VII

Le "Polybiblion", qui est entré dans sa 53e année, parait chaque mois, en deux parties distinctes.

I. — Une "Partie littéraire" (2 vol. par an), comprend : 1o des "Articles d'ensemble" sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2o des "Comptes rendus" des principaux ouvrages publiés en France et à l'Etranger ; 3o une "Chronique", résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil. — Depuis la fin de 1914, le "Polybiblion" donne des comptes rendus en nombre considérable relatifs à la guerre européenne.

II. — Une "Partie technique" (1 vol. par an), contient : 1o une "Bibliographie méthodique" des ouvrages publiés en France et à l'Etranger, "avec indication des prix" ; 2o les "Sommaires" de nombreuses Revues françaises et étrangères ; les "Sommaires" des grands journaux de Paris (articles littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, et articles se rapportant de près ou de loin à la guerre européenne).

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR 1920

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Partie littéraire, | France, | 25 fr. | Etranger, | 26 fr. |
| Partie technique, | — | 20 — | — | 21 — |
| Les 2 parties réunies, | — | 30 — | — | 32 — |

# BANQUE D'HOCHELAGA

FONDEE EN 1874

CAPITAL AUTORISE.. .. .. .. .. .. .. .. $10,000,000
CAPITAL VERSE ET RESERVE.. .. .. .. 7,700,000
TOTAL DE L'ACTIF : au delà de.. .. .. 44,000,000

DIRECTEURS :

M. J. A. Vaillancourt.. .. .. .. .. .. .. .. .. ..Président
L'hon. F. L. Béique.. .. .. .. .. .. .. .. .. ..Vice-Président
MM. A. Turcotte, E. H. Lemay, L'hon. J. M. Wilson,
A. A. Larocque, A. W. Bonner,

OFFICIERS :

Beaudry Leman, Gérant Général,
Yvon Lamarre, Inspecteur, J. C. Thivierge, Contrôleur,
F. G. Leduc, Gérant du Bureau de Montréal.

## Siège Social : 112, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL

185 Succursales et Agences en Canada.

SUCCURSALES DANS LE DISTRICT DE MONTREAL :

| | |
|---|---|
| BUREAU PRINCIPAL... ... ... ... ... ... ... | 95 rue St-Jacques. |
| Amherst... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 539 Ontario Est. |
| Atwater... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1630 rue St-Jacques. |
| Aylwin... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 2214 rue Ontario Est. |
| Centre... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 272 rue Ste-Catherine Est. |
| Côte St-Paul... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1653 ave. de l'Eglise. |
| DeLanaudière... ... ... ... ... ... ... ... ... | 737 Mont-Royal Est. |
| DeLorimier... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1126 Mont-Royal Est. |
| Emard... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 73 Boulevard Monk. |
| Est... ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 711 rue Ste-Catherine Est. |
| Fullum... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1298 rue Ontario Est. |
| Hochelaga... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1671 rue Ste-Catherine Est. |
| Mont-Royal... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1184 rue St-Denis. |
| Notre-Dame de Grâce... ... ... ... ... ... ... | 289 Boulevard Décarie. |
| Ouest... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 629 rue Notre-Dame Ouest. |
| Papineau... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 2267 ave. Papineau. |
| Pointe St-Charles... ... ... ... ... ... ... ... | 316 rue Centre. |
| Rachel... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | Coin Rachel et Cadieux. |
| Rosemont... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1752 ave. Masson. |
| St-Denis... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | Coin St-Denis et Roy |
| St-Edouard... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 2490 rue St-Hubert. |
| St-Henri... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1835 Notre-Dame Ouest. |
| Quartier Laurier... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1800 Boulevard St-Laurent. |
| St-Viateur... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 191 rue St-Viateur. |
| St-Zotique... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 3108 Boulevard St-Laurent. |
| Longue-Pointe... ... ... ... ... ... ... ... ... | 4023 rue Notre-Dame Est. |
| Maisonneuve... ... ... ... ... ... ... ... ... | 545 rue Ontario. |
| Outremont... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 1134 ave. Laurier Ouest. |
| Verdun... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 125 ave. Church. |
| Viauville... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 67 rue Notre-Dame. |
| Villeray... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 3323 rue St-Hubert. |

Cartierville, Côte-des-Neiges, Lachine, Pointe-aux-Trembles, Pointe-Claire, Ste-Geneviève, St-Laurent, Tétraultville.

La Banque émet des "Lettres de Crédit Circulaires" et "Mandats pour Voyageurs", payables dans toutes les parties du monde ; ouvre des "Crédits Commerciaux", achète des traites sur les pays étrangers ; vend des chèques et fait des "Paiements Télégraphiques" sur les principales villes du monde.

MANUFACTURIERS DE . . .

Harnais, Selles, Malles, Sacs de Voyage, Sacoches,

Portes-Monnaie, Articles en cuir, Etc., Etc.

*Lamontagne Limitée.*

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST. MONTREAL. Can

## PROVINCE DE QUEBEC
(CANADA)

# Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

## CHASSE ET PECHE

LA province de Québec est l'Eldorado de tous les amateurs de la pêche et de la chasse. Elle possède en effet les plus grandes richesses ichtyologiques et cynégétiques du monde entier, l'on pourrait dire. Il faut jeter un coup d'oeil sur les chiffres qui suivent pour se faire une idée de l'immensité de son territoire encore en disponibilité. Ainsi, sa superficie totale est de 445,000,000 d'acres approximativement. Or, si l'on déduit 25,000,000 d'acres concédés soit pour la culture ou autrement, il reste une balance de 420,000,000 d'acres, dont 25 p.c. ou 105,000,000 d'étendue sont recouverts par les eaux des lacs, fleuves et rivières, et 315,000,000 sont boisés.

Des steamers conduisent aux plus belles rivières à saumon du Saguenay et de la Baie des Chaleurs, en même temps que des trains de chemins de fer mènent chaque jour aux lacs et aux rivières des régions du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice, du Nord de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, qui régit tout ce qui relève de la chasse et de la pêche dans la province de Québec, émet des baux et des permis de chasse et de pêche à des taux avantageux pour les étrangers.

On est prié de communiquer avec le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries si l'on désire des renseignements plus précis.

## BUREAU DES MINES

**GISEMENTS MINERAUX.** — La Province de Québec possède des gisements d'AMIANTE, de CUIVRE, de FER CHROME, de MINERAIS DE FER, de GRAPHITE, de MICA, de PHOSPHATE, de MOLYBDENITE, d'OR, etc.

**LOI DES MINES.** — La loi des Mines de la Province offre une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux qui s'y conforme. Les dispositions de cette loi sont faciles à comprendre et à suivre. Un "certificat de mineur", que l'on peut se procurer au Bureau des Mines au coût de $10.00, permet au porteur de piqueter et de se réserver 200 acres de terrains miniers, n'importe où dans la province, sur les terres dont les droits de mines sont disponibles.

**LABORATOIRE PROVINCIAL.** — Le laboratoire d'analyses de la Province est à l'Ecole Polytechnique, 228, rue ST-DENIS, MONTREAL.
On peut y faire faire des analyses de minerais à des taux très réduits.

Pour tous renseignements concernant les Richesses minières de la Province, s'adresser à

L'HONORABLE HONORE MERCIER,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, QUEBEC.

Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec

# *Revue Trimestrielle Canadienne*

# Pages XVIII à XIX inexistantes

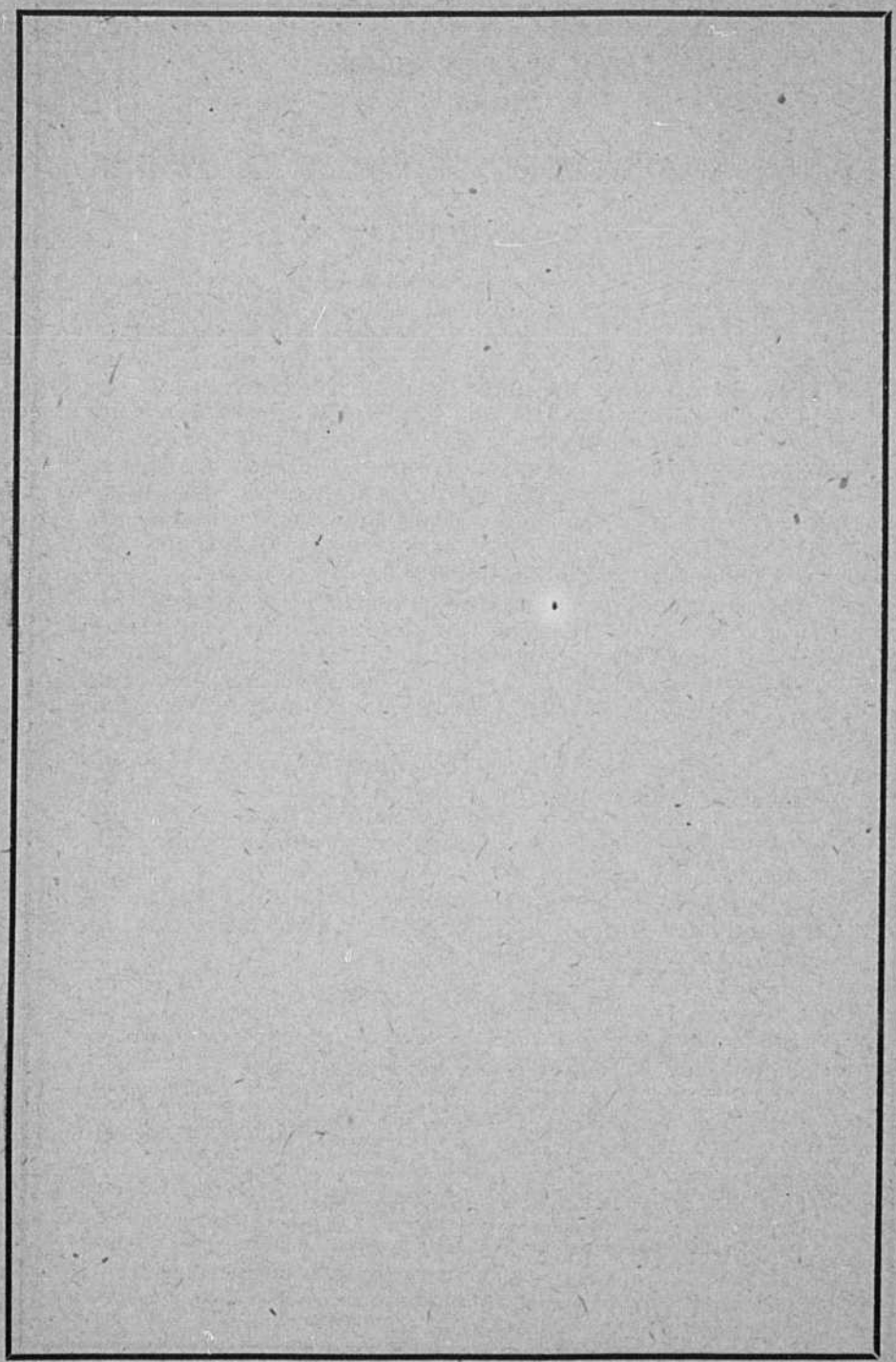

CANADA

# MINISTERE DES MINES

Hon. Sir JAMES LOUGHEED, Ministre. Mr. CHARLES CAMSELL, Sous-Ministre.

## PUBLICATIONS RÉCENTES

### DIVISION DES MINES

306. Rapport sur les minéraux non-métalliques employés dans les industries manufacturières du Canada. H. Fréchette.

412. Recherches sur le cobalt et ses alliages. Quatrième partie : « Les alliages de cobalt à propriétés non-corrosives ». H. T. Kalmus et K. B. Blake.

414. Recherches sur le cobalt et ses alliages. Cinquième partie : « Les propriétés magnétiques du cobalt et du $Fe^{2}0$. H. T. Kalmus.

510. Rapport sommaire de la division des Mines, du ministère des Mines, pour l'année civile 1918.

521. Rapport annuel de la production minérale du Canada durant l'année civile 1918. J. McLeish.

### DIVISION DES EXPLOSIFS

2. Rapport annuel de la division des Explosifs, du ministère des Mines, pour l'année civile 1919. Lt.-Col. G. Ogilvie. (Lois et règlements sur les explosifs).

### COMMISSION GÉOLOGIQUE

Mémoire 92. Une partie de la région du lac Saint-Jean, Québec. J. A. Dresser.

" 98. Gisements de magnésite du district de Grenville. M. E. Wilson.

" 103. Le comté de Témiskaming. M. E. Wilson.

" 104. Les oiseaux de l'est du Canada. P. A. Taverner. (Prix, 50 cents).

" 109. Bassin d'Harricanaw-Turgeon. T. L. Tanton.

" 113. Géologie et gisements-minéraux d'une partie du comté d'Amherst. M. E. Wilson.

" 114. Matériaux de voirie dans la ville et le district de Montréal. Henri Gauthier.

Bulletin du Musée No 27. Étude sur la minéralogie du district de Black Lake, Québec. Eugène Poitevin et R. P. D. Graham.

On peut se procurer les publications ci-dessus en s'adressant au

*Chef de la Division de Publication et de Traduction,*
Ministère des Mines, Ottawa, Ont.

# Achetez vos Articles de Voyages

CHEZ

## DUPUIS FRÈRES

Notre assortiment est au complet et nos prix sont les plus bas. Malles de voyage, sacs club, valises à main, toutes qualités. Une visite vous mettra au courant de nos prix.

— *AU DEUXIÈME*

## VOS VACANCES

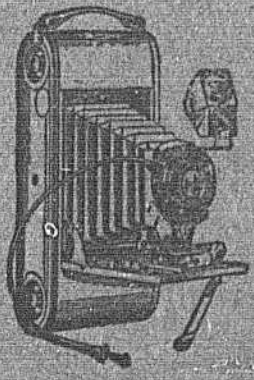

seront plus intéressantes avec un Kodak. Venez voir ANSCO, le Kodak amateur qui donne des résultats de professionnel. Nous vous dirons comment faire un succès de vos portraits. Nous vendons les pellicules Speedex, le Papier Cyko et les produits chimiques ANSCO, en un mot tout ce qu'il vous faut pour le Kodak.

— *AU PREMIER*

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE


Imprimée par l'Imprimerie Populaire Limitée, 43, rue Saint-Vincent, Montréal.